Novembre 1895 N° 23 2e Année

REVUE MENSUELLE

Religieuse, Politique, Scientifique

FAISANT SUITE A LA PUBLICATION

LE DIABLE AU XIXe SIÈCLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 83, Rue de Rennes, PARIS

LA PROTESTATION DU PAPE

Voici le texte de la lettre adressée par le Saint-Père au cardinal Rampolla pour protester contre les scandaleuses manifestations de l'Italie officielle, le 20 septembre :

A Monsieur le cardinal M. Rampolla del Tindaro, Notre secrétaire d'Etat.

Monsieur le Cardinal.

Les manifestations politiques inaccoutumées, dont les derniers échos achèvent à peine de s'évanouir dans les rues de la cité, Nous portent à vous adresser sur ce sujet quelques paroles, non pas tant pour exhaler les tristesses de Notre âme, que pour relever la gravité du fait et les intentions qui l'ont inspiré.

En vérité, il Nous semblait qu'à raison de ce sentiment d'humanité et de décence tout à la fois, qui subsiste même dans les esprits excités par la passion, Nous pouvions espérer quelques égards, du moins pour Notre vieillesse.

On a voulu, au contraire, passer outre rudement, jusqu'au point de Nous rendre presque les témoins immédiats de l'apothéose de la révolution italienne et de la spoliation du Saint-Siège, qui en est la conséquence.

Familier, par la grâce de Dieu, avec la souffrance et le pardon, Nous oublions l'affront porté à Notre personne, d'autant plus que, pour adoucir Notre présente amertume, Nous avons vu se manifester spontanément la piété des nations catholiques et, parmi celles-ci, l'Italie se signaler par des protestations généreuses et des témoignages très précieux d'affection.

Mais ce qui Nous émeut et Nous afflige, c'est la solennité de l'offense aux droits du Siège Apostolique et l'intention manifeste de perpétuer, au lieu de l'apaiser, un conflit dont nul ne peut mesurer les désastreux effets.

La gravité de l'acte, évidente par elle-même est encore mise en lumière par les aveux de ses promoteurs et de ceux qui l'ont exalté. En glorifiant, ainsi qu'on l'a vu, l'événement de 1870, ils ont eu pour but, avant tout, d'assurer les fruits de la conquête et de faire entendre à l'Italie et au monde que le Pontife, autant que cela dépend d'eux, doit se résigner désormais à une captivité sans espoir de délivrance.

Ce n'est pas tout. Ils ont encore voulu faire un pas de plus vers un idéal essentiellement antireligieux. En effet, le but suprême de l'occupation de Rome, nous ne disons pas dans l'esprit de tous ceux qui y coopérèrent, mais dans les visées des sectaires qui en furent les premiers moteurs, n'est point, ou tout au moins n'est pas entièrement atteint par l'achèvement de l'unité politique. Non : cet acte de violence, qui a peu d'exemple dans l'histoire, devait, dans les décrets de la secte, servir de moyen et être le prélude d'une entreprise plus ténébreuse. Si on étendit la main pour renverser les murs de la métropole civile, ce fut pour mieux battre en brèche la cité sacerdotale ; et pour arriver à attaquer de près la puissance spirituelle des Papes, on commença par en abattre le rempart terrestre.

En somme, quand ils vinrent s'imposer au peuple romain, à ce peuple qui demeura fidèle à son souverain jusqu'au dernier moment, résistant vigoureusement à de puissantes et incessantes sollicitations venues du dehors, eux nourrissaient le projet bien arrêté de changer les destinées de la cité privilégiée, de la transformer, de la faire redevenir païenne, ce qui fut appelé, dans leur jargon, donner naissance à la troisième Rome, d'où rayonnerait, comme d'un centre, une troisième civilisation.

En effet, on n'a rien épargné et on n'épargne rien encore, plus qu'il ne le paraît au dehors, pour réaliser ce funeste dessein. — Il y a déjà vingt-cinq ans que, regardant autour d'elle, Rome voit maîtres du terrain les adversaires

des institutions et des croyances chrétiennes. Elle voit les doctrines les plus perverses répandues ; la personne et le ministère du vicaire de Dieu impunément méprisés ; la libre pensée opposée au dogme catholique, le siège maçonnique à la Chaire de Pierre. Et c'est précisément à cet ensemble d'idées et de faits qu'on a prétendu récemment donner un semblant de droit et de stabilité en y apposant le sceau d'une loi nouvelle et en les célébrant par de bruyantes manifestations, ouvertement dirigées par la secte ennemie de Dieu. Est-ce là le triomphe de la cause italienne, n'est-ce pas plutôt l'avènement de l'apostasie ?

La justice est sûre du triomphe final, aussi bien que Rome de l'immutabilité de ses hautes destinées. Mais, en attendant, celle-là est foulée aux pieds, et celles-ci sont traversées par la conspiration des associations perverses et l'œuvre insensée de ceux qui les favorisent.

Et quel profit en recueille la nation ? La conquête de Rome fut préconisée, aux yeux des peuples italiens, comme l'aurore du salut et un gage de prospérité future. Nous ne chercherons pas si les événements ont vérifié la promesse en ce qui concerne les biens matériels. Mais ce qui est certain, c'est que cette conquête accomplie a divisé moralement l'Italie au lieu de l'unir. C'est un fait que, pendant ce temps, les convoitises de tout genre devinrent de plus en plus audacieuses; la corruption des mœurs et l'affaiblissement de la foi religieuse, qui en est la conséquence, s'étendirent à l'ombre du droit public; les prévarications des lois humaines et divines se multiplièrent; on vit croître en nombre et en force les partis extrêmes et les foules frémissantes conjurées pour bouleverser, jusque dans leurs fondements, l'ordre civil et moral.

Au milieu de ces maux toujours grandissants, on voit, non pas s'apaiser, mais devenir plus violente, la guerre à cette divine institution, dans laquelle devrait reposer l'espérance du plus grand et du plus sûr remède. Nous voulons dire la guerre, à l'Eglise, et particulièrement à son chef visible, auquel fut ravie, en même temps que sa puissance civile, l'autonomie non moins convenable à la dignité du Pontife que nécessaire à la liberté du ministère apostolique. — Et c'est en vain qu'on a recours à des expédients législatifs. Aucune disposition juridique ne pourra jamais conférer l'indépendance vraie sans une juridiction territoriale. La situation qu'ils affirment nous avoir garantie n'est pas celle qui nous est due et qui nous est nécessaire ; elle n'est pas une indépendance effective, mais apparente et éphémère, parce qu'elle est subordonnée au caprice d'autrui. Cette forme d'indépendance, celui qui l'a donnée peut l'enlever : hier on l'a décrétée, demain on peut la supprimer. N'avons-nous pas vu, dans les jours qui viennent de s'écouler, demander d'une part et faire entrevoir de l'autre, d'une manière menaçante, l'abrogation des soi-disant garanties pontificales ?

Mais ni les menaces, ni les sophismes, ni les inconvenantes accusations d'ambition personnelle, ne réussiront à faire taire en Nous la voix du devoir.

Quelle est, quelle devait être la véritable garantie de l'indépendance papale, on a pu le voir d'avance, à partir du moment où le premier César chrétien décida de transplanter à Byzance le siège de l'Empire. Depuis ce temps jusqu'aux âges les plus rapprochés de nous, jamais nul de ceux qui furent les arbitres des affaires italiennes n'a plus fixé son siège à Rome.

Ainsi prit naissance et vie l'Etat de l'Eglise, non par l'œuvre du fanatisme, mais par la disposition de la Providence, reconnaissant en lui les meilleurs titres qui puissent rendre légitime la possession d'une souveraineté, c'est-à-dire l'amour reconnaissant des peuples enrichis de bienfaits, le droit des gens, l'assentiment spontané de la société civile, le suffrage des siècles. Dans la main des Pontifes, le sceptre ne fut jamais une gêne pour le bâton pastoral.

Ils portaient en effet le sceptre, ces pontifes. Nos prédécesseurs, qui brillèrent par la sainteté de la vie et l'excellence du zèle. Ce sont eux qui, souvent, furent appelés à terminer les litiges les plus ardus, qui opposèrent victorieusement leur volonté inébranlable aux caprices exorbitants des puissants, qui, en des circonstances périlleuses, sauvèrent en Italie le trésor de la foi, qui propagèrent de l'Orient à l'Occident la lumière de la civilisation chrétienne et les bienfaits de la rédemption.

Et si aujourd'hui, malgré les conditions difficiles et dures, la Papauté poursuit sa vie, au milieu du respect des nations, qu'on ne l'attribue point à l'absence de ce secours humain, mais bien en réalité à l'assistance de la grâce céleste qui ne fait jamais défaut au Souverain Pontificat. Pourrait-on dire que les merveilleux progrès de l'Eglise adolescente furent aussi l'œuvre des persécutions impériales ?

Nous voudrions que ces vérités fussent mieux comprises par le sens pratique des Italiens. Nous ne parlons pas de ceux qui sont égarés par les fausses doctrines ou enchaînés par les liens de la secte, mais de ceux qui, tout en étant affranchis de ces liens et n'acceptant pas d'être les aveugles adeptes de ces doctrines, ont l'esprit obscurci par la passion politique. Puissent-ils comprendre combien il est pernicieux et insensé d'aller à l'encontre des vrais desseins de la Providence, s'obstiner

dans un désaccord qui ne profite qu'aux menées de factions très audacieuses, et plus encore aux ennemis du nom chrétien.

Ce fut pour notre péninsule un très spécial privilège et un grand bonheur que d'avoir été choisie entre mille pour garder le Siège apostolique, et toutes les pages de son histoire témoignent de l'abondance de biens et de l'augmentation de gloire dont la sollicitude immédiate du Pontificat Romain fut toujours la source pour elle. Le caractère de ce Pontificat se serait-il transformé, ou l'efficacité de son action se serait-elle affaiblie ?

Les choses humaines changent, mais la vertu bienfaisante du magistère suprême de l'Eglise vient d'en haut et demeure toujours la même.

Ajoutez à cela que, établi pour durer autant que les siècles, il suit avec une vigilance pleine d'amour, la marche de l'humanité et ne se refuse pas, comme le prétendent faussement ses détracteurs, de s'accommoder, dans la mesure du possible, aux besoins raisonnables des temps.

Si les Italiens Nous prêtaient une oreille docile, s'ils puisaient dans les traditions des ancêtres et dans la conscience de leurs vrais intérêts le courage de secouer le joug maçonnique, Nous ouvririons Notre âme aux plus douces espérances, par rapport à cette terre italienne si tendrement aimée. Mais si le contraire arrivait, il Nous est douloureux de le dire, Nous ne pourrions présager que de nouveaux périls et de plus grandes ruines.

Avec l'effusion d'une particulière affection, Nous vous donnons, monsieur le cardinal, la Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, le 8 octobre 1895.

LÉON XIII, PAPE.

RÉPONSE DU CIEL

Ce n'est pas en vain que les impies bravent le ciel ; Dieu sait choisir son heure, et souvent il répond d'une façon terrible aux ennemis de son Eglise. Mais, souvent aussi, il donne au préalable des avertissements à l'humanité oublieuse, pour lui rappeler qu'il est le souverain maître de l'univers.

Les impies d'Italie comprendront-ils l'avertissement que Dieu a donné le 1er novembre à leur nation, qui vient de se déshonorer par les fêtes sacrilèges du 25e anniversaire de l'entrée des Piémontais à Rome ?

Rome a été secouée par un formidable tremblement de terre. L'effroi a été général ; les habitants épouvantés sortirent à demi-vêtus dans les rues ; il semblait que les maisons allaient s'écrouler, et par le fait un grand nombre ont été endommagées.

Or, les journaux nous ont appris que la secousse a été ressentie partout, et qu'il y a eu partout des dégâts, *excepté au Vatican*. Est-ce assez significatif ?

Des garibaldiens, qui avaient figuré le 20 septembre dans les manifestations impies, se sont réfugiés dans les églises où des prières étaient dites à haute voix Au moins, si ces malheureux pouvaient se convertir !...

LOURDES

Défense à Dieu, de par la science, de faire des miracles en ce lieu.

Le rédacteur en chef de la *Tribune médicale*, ne pouvant expliquer les guérisons de Lourdes, demande aux pouvoirs publics de les réglementer. Il faudra subir un conseil de révision pour avoir le droit de se mettre en route. Les grands malades seront exclus, on ne conservera que les maladies nerveuses. C'est pour leur éviter la fatigue et le danger du voyage que ce médecin justifie cette nouvelle atteinte à la liberté. Le rédacteur part de là pour adresser des injures à ses confrères de Lourdes. Le Dr Boissarie lui répond en ces termes :

Vous demandez, au nom des droits supérieurs de l'humanité, que l'on fasse un choix entre tous ces malades que l'on conduit ici ; que l'on laisse dans leurs lits toute la série des désespérés trompés par des promesses irréalisables et dont on précipite la fin ; que l'on réserve enfin pour Lourdes les maladies nerveuses que la foi « croyance aveugle » peut modifier.

En second lieu « vous ne voulez pas apprécier », dites-vous, « l'intervention cynique des faux confrères qui n'hésitent pas à mettre leurs titres et leur pseudo-science au service de cette triste comédie du mysticisme ». Pourquoi faux confrères ? Pourquoi pseudo-science ? Parce qu'ils ne sont pas de vos amis sans doute ? Vous parlez de ce que vous ne connaissez pas ; je vais vous le démontrer.

A vingt ans de distance, vous êtes venu deux fois à Lourdes ; vous y êtes resté quelques heures, vous n'avez pas vu grand'chose ; vous n'êtes pas même entré dans le bureau des médecins ; M. Zola y était bien entré, vous pouviez y venir à sa suite.

Vous y auriez trouvé des membres de l'Académie de médecine, des professeurs de Facultés et d'écoles secondaires, des médecins de la marine et de l'armée, des anciens internes et des internes en exercice dans les hôpitaux de Paris, un très grand nombre de médecins étrangers, le professeur Crocq, de Bruxelles, qui venait, comme vous, du Congrès de Bordeaux ; le docteur Head, de Londres, neveu de Lister, protestant, qui est resté plusieurs jours au milieu de nous. Pendant les mois d'août et de septembre, nous avons reçu la visite de 200 médecins ; l'Académie n'en a pas reçu autant.

Les malades nous ont apporté deux ou trois mille certificats délivrés par des médecins différents ; voilà le corps médical bien compromis vis-à-vis de vous. Si vous continuez à traiter ces

deux ou trois mille confrères de cyniques et de faux savants, je vous vois en fâcheuse posture.

Vous auriez donc bien fait de venir au bureau ; vous n'auriez pas adressé à des hommes instruits, honorables, des injures qui retombent sur vous. Vous auriez su si nous faisions un travail utile ; dans le cas contraire, vous nous auriez démasqués.

Vous faites une description sentimentale « de tous ces malheureux au visage émacié, aux yeux ternes et fixes qui ne semblent refléter qu'un sentiment de lassitude, qui viennent ici pousser leur dernier râle, hâter leur agonie ». Vous n'avez jamais été médecin d'hôpital ; vous n'avez jamais fait de clientèle ; vous êtes un artiste dont le cœur défaille sans doute à la vue d'un ulcère variqueux.

Mais, puisque vous parlez d'existences sacrifiées, que n'alliez-vous vérifier les registres de la mairie de Lourdes ? Vous auriez vu que, pendant le séjour de ces mille malades, nous n'avons en moyenne que trois ou quatre décès. S'ils partent 1.000 de Paris, ils y rentrent 997. Quel est l'hôpital le mieux installé qui peut obtenir un semblable résultat ? Une centaine de ces malades retirent de leur voyage un bénéfice marqué ; c'était le cas de la Grivotte de Zola, poitrinaire au dernier degré ; d'Irma Montreuil, de Marie Briffault et de tant d'autres que je pourrais vous citer.

Les malades sont ici l'objet des soins les plus touchants. Des hommes et des femmes du monde, infirmiers volontaires, s'enferment avec eux pendant trois jours, pansent les plaies les plus répugnantes, respirent l'haleine des phtisiques, contractent avec ces malheureux des relations d'amitié qui se continuent au delà du pèlerinage.

C'est une manière qui vous est sans doute inconnue de résoudre les questions sociales.

Vous voudriez enlever à ces pauvres malades une dernière lueur d'espérance, et de quel droit ? parce que vos sentiments humanitaires se trouvent froissés ? Vous faites bon marché de la liberté d'autrui.

Vous venez de me procurer l'avantage d'apprendre à vos lecteurs que j'ai eu dans ces deux derniers mois la visite de 200 médecins ; je leur ai donné le chiffre de notre mortalité, un par mille, par jour. Enfin, je puis ajouter que nous avons constaté 150 améliorations ou guérisons. Parmi les malades les plus gravement atteints, deux avaient été choisis et défrayés de tout, l'un par Diana Vaughan et l'autre par un médecin protestant. Seriez-vous plus intransigeant qu'une ancienne dignitaire de la Loge et qu'un protestant ?

En nous appliquant le fameux dilemme « dupes ou fripons », vous êtes en retard et vous risquez d'atteindre maladroitement vos collègues, peut-être vos amis. Le corps médical tout entier est engagé, plus que vous ne pensez, dans ce grand débat. Il y a dans nos enquêtes des garanties scientifiques que vous ne pourriez récuser.

Charcot lui-même l'avait compris et M. Bernheim reconnaît que nous sommes en présence de difficiles problèmes. A Lourdes, dit-il, des médecins, également honorables et instruits, s'attachent à les élucider. Mais que vous importent la réalité des faits et le respect de vos collègues ? A dessein, vous rétrécissez le débat ; à défaut d'arguments, vous nous adressez des injures. Vous avez pour maxime qu'en dehors de vous et des vôtres il ne peut y avoir ni esprit, ni honneur ; vous nous donnez ainsi la mesure de votre libéralisme et de votre portée.

Veuillez recevoir, etc. Dr BOISSARIE.

On vient de voir que, dans sa magistrale réplique à la Maç.·. *Tribune Médicale*, M. le docteur Boissarie cite, parmi les guérisons les plus extraordinaires du dernier pèlerinage national, celle de Mlle Louise Dansette, l'une des malades envoyées à Lourdes par Miss Diana Vaughan (voir l'article publié à ce sujet dans notre dernier numéro).

Il ne s'agit point là d'une maladie nerveuse, mais bel et bien d'une tuberculose. Cette guérison ne peut donc s'expliquer que par le miracle.

Nous avons reçu, d'autre part, communication du certificat signé en dernier lieu par l'un des médecins qui auscultèrent Mlle Louise Dansette ; c'est le docteur qui visita le premier la malade, avant que son état empirât.

Le F.·. docteur de la *Tribune Médicale*, malgré tout son parti-pris, ne saurait révoquer le témoignage de l'éminent docteur Blache, et il est net !... Lisez plutôt :

« Je constate avec plaisir, *mais non sans étonnement*, que Mlle Louise Dansette, que j'ai eu l'occasion de voir vers la fin de mars, atteinte à cette époque de tuberculose du poumon gauche bien manifeste, est aujourd'hui *entièrement guérie*.

« Dr BLACHE.

« 9 octobre 1895. »

LE MYSTÈRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

D'APRÈS LES RÉVÉLATIONS RÉCENTES

La Franc-Maçonnerie, qui prétend avoir un but philanthropique, nous apparaît sous un jour tout nouveau, depuis les révélations récentes d'une série de personnages, tels que Margiotta, Jean Kostka et Diana Vaughan, dont l'autorité et la valeur ne peuvent pas être mises en doute.

POURQUOI ELLE DISSIMULE SON OBJET

On ne s'étonne plus que la Franc-Maçonnerie dissimule son véritable objet sous diverses colorations fort indécises, quand on apprend, avec stupeur, qu'elle n'est, en réalité, autre chose que le masque d'une religion inavouable, autant qu'inavouée, dont on cache les pratiques, les mystères, l'organisation et jusqu'à l'existence, à la plus grande partie des Francs-Maçons eux-mêmes.

Les apprentis, les compagnons et même les maîtres, ne se doutent guère du triste rôle qu'on leur fait jouer ; ni du mépris qu'on a pour eux dans la Haute-Maçonnerie, qui les considère comme un troupeau humain domestiqué pour son service.

RECRUTEMENT.

Comment donc parvient-on à réduire des hommes à cet état de servilité ?

Les moyens employés sont des plus ingénieux et méritent d'être connus.

On dit, pour commencer, aux prosélytes, que la devise de la Franc-Maçonnerie est : « Liberté, Egalité ». Puis on ajoute ce mot fameux : « le Cléricalisme, voilà l'ennemi ». C'est aux ardents Maçons, marqués pour les hauts grades, de comprendre d'eux-mêmes, au fur et à mesure de leurs initiations graduelles, que l'ennemi, c'est Dieu.

Voilà le secret. Voilà la vérité, que l'on n'ose pas avouer, et que, dans le langage maçonnique, on appelle la lumière ; lumière trop éclatante, dit-on, pour les yeux de la masse, et que peuvent seuls envisager ceux que leur fanatisme amène jusque-là.

On dit aux néophytes que la Religion, et spécialement la Religion catholique, attente à la liberté humaine, en exigeant des hommes des vertus qui compriment leurs penchants naturels ; tandis que la Franc-Maçonnerie, au contraire, n'impose rien, laisse à chacun sa liberté, et favorise tout ce qui peut faire le bonheur et l'agrément des hommes, tout ce que réclame la nature, sans contrainte, et sans autre frein que les lois ; lois qui, d'ailleurs, devront bientôt être dictées par elle, conformément à ses doctrines.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

Mais pour en venir là, ils devront se soumettre aux règles et obéir. Obéir à qui ? On ne daigne pas le leur dire. Au nom de la liberté et de l'égalité, ils doivent se laisser conduire aveuglément par des bergers inconnus. Il est vrai que, pour dissimuler cette double atteinte à leur dignité d'hommes, on ne manque pas de leur dire qu'en venant à la Maçonnerie, ils se montrent des esprits forts ; ce dont ils se laissent très facilement convaincre, et c'est ainsi qu'une fois aveuglés par l'orgueil de se croire au-dessus du vulgaire, ils ne s'aperçoivent pas du joug qu'on leur impose, et que l'on obtient d'eux tout le contraire de la devise qui a servi d'appât pour les séduire.

Au nom de la liberté et de l'égalité, on les lie par le secret, on les lie par l'obédience, en leur révélant simplement, pour donner satisfaction à leur vanité, quelques niaiseries hiéroglyphiques. Puis, pour leur faire mieux sentir qu'ils ne sont venus là que pour obéir, on les soumet à des cérémonies grotesques, quelquefois humiliantes, assaisonnées de phrases creuses, mais sonores. Ils se montrent en quelque sorte flattés. C'est le désordre des idées qui commence, en attendant qu'il grandisse par la suite.

L'excitation où on les entretient contre la Religion sert à dissimuler, à leurs yeux, qu'ils appartiennent désormais, et qu'ils sont les esclaves d'un cléricalisme autrement redoutable que le catholicisme, cléricalisme de la religion maçonnique ; représentée par les Parfaits, les Diacres et les Evêques gnostiques ; cléricalisme au rebours, qui a ses pratiques mystiques, ses sacrements et ses invocations pour les Génies du mal.

Tel est le grand secret, que l'on cache, et pour cause, même à la grande masse des Francs-Maçons, et que l'on dissimule sous des emblèmes hiéroglyphiques. Voilà comment des gens, qui se croient esprits forts, sont amenés, par un excès d'orgueil et leur aversion d'obéir, à se laisser imposer un joug aussi dégradant que d'obéir aveuglément sans savoir à qui, ni pourquoi, avec cette docilité de bestiaux qu'on mène à l'abattoir.

PROSÉLYTISME.

Ecoutons ces instructions de la Haute-Maçonnerie ; elles nous montreront par quels moyens, et avec quelle adresse, on exploite la

courte-vue, la vanité et la faiblesse de ces soi-disant esprits forts. Il y est dit ce qui suit : « L'explication de notre morale, par les moyens « allégoriques et par nos emblèmes, doit tou- « jours se mesurer sur le degré de capacité « de tout aspirant, en prenant garde de lui « donner un sens dont l'équivoque pût trahir « nos desseins, ou même diminuer en quelque « chose l'opinion favorable qu'il y aurait « attachée. » Puis, plus loin : « Persuadons- « nous bien que nous ne devons jamais exposer « notre doctrine tout à coup au grand jour, « ni en termes si formels, à tout aspirant ; « un esprit délié pourrait en tirer des consé- « quences trop funestes aux intentions qu'elle « couvre. Aussi, à peine avons-nous fait en- « tendre ces deux mots : Liberté, Egalité, « qu'aussitôt nous devons savoir prévenir le « cours de ses réflexions, contre lesquelles nos « emblèmes et nos hiéroglyphes nous fournis- « sent un remède certain, en les employant « sur le champ, pour distraire à propos l'es- « prit de l'aspirant..... Liberté, Egalité sont « toujours les principaux avantages que nous « devons, sans cesse, faire marcher en tête de « nos desseins, en employant l'adresse et l'ar- « tifice ; et la fiction doit nous prêter un utile « secours. Nous devons toujours sonder et « reconnaître les cœurs chancelants, les ébran- « ler si doucement qu'à peine ils puissent « s'apercevoir d'aucune violence ; il faut les « amuser, les entraîner, les séduire à propos, « leur faire chérir leurs propres erreurs, les « endormir dans la douce habitude de leur « nouvel état, et ne leur montrer les desseins « que nous avons sur eux que lorsque, arrivés « presque au but, et perdus dans les détours « d'un labyrinthe flatteur et inexplicable, ils « ne puissent, ni ne veuillent adopter d'autre « chemin. »

Cette citation nous montre par quelles subtiles fourberies les hauts Maçons savent dissimuler, même aux leurs, cette vérité terrible qu'ils nomment la lumière ; avec quelle adresse on les enlace, en leur faisant « chérir leurs propres erreurs » ; jusqu'au jour où, perdu dans le labyrinthe de l'erreur, l'homme leur appartient d'une manière définitive.

On voit que la tactique consiste, avant tout, à aveugler les prosélytes, afin qu'ils ne sachent plus distinguer le bien d'avec le mal, et à leur faire perdre le sens droit des choses. On voit combien il est indispensable, en attirant toute l'attention de l'aspirant sur les emblèmes hiéroglyphiques, de prévenir « le cours de ses réflexions ». S'il réfléchissait, en effet, il ne manquerait pas d'objecter qu'une lumière que l'on cache ne peut pas éclairer ; et que l'on ne peut cacher qu'un objet de honte.

MILIEUX OU ELLE SE RECRUTE.

L'incohérence est pour la Maçonnerie une question vitale ; elle ne résisterait pas à la réflexion saine : aussi, est-ce pour cela qu'elle est obligée, vis-à-vis des aspirants et néophytes, de « leur faire chérir leurs propres erreurs ».

C'est aussi en vertu de la même tactique, et pour donner le change sur ses croyances, que la Franc-Maçonnerie affecte de les admettre toutes, aussi bien le Protestantisme, le Judaïsme et l'Athéisme sont ses meilleurs points d'appui ; car, en même temps qu'ils lui servent de masque, elle profite de la guerre que ces derniers font au Catholicisme. On ne demande rien, du reste, à cette masse, que d'obéir aux mots d'ordre, spécialement pour les élections, et de payer cotisation. A défaut de convictions, on leur demande de l'argent.

C'est pourquoi la Franc-Maçonnerie ne se recrute guère dans le Peuple, qui ne lui apporterait pas d'argent. Le Peuple n'est pas en mesure d'occuper les situations administratives qu'elle veut tenir dans sa main.

Le Peuple ne peut pas lui servir ; au contraire, il serait une gêne, car le Peuple a des besoins que la Franc-Maçonnerie ne tient nullement à satisfaire.

Elle trouve ses adeptes parmi les classes qu'on nomme dirigeantes, et qui nous dirigent en effet aujourd'hui, Dieu sait comme ; parmi tous ceux que le besoin ou l'ambition attire, espérant tirer profit et bénéfice de la puissance maçonnique, soit pour prendre part à la curée du budget, soit en vue de tout autre intérêt indirect. C'est ce qui nous explique l'envahissement de l'Administration par les Protestants et les Juifs, et par ceux qui sont à leurs crochets, ainsi qu'à leur service.

ÉDUCATION MAÇONNIQUE.

C'est dans cette masse docile, et moralement ignorante, que la Haute-Maçonnerie choisit ses hommes ; après leur avoir fait subir un entraînement graduel dont il est bon de donner ici une idée.

Sous prétexte de combattre le cléricalisme, la Franc-Maçonnerie, ne voulant pas s'avouer tout haut l'ennemi de Dieu, habitue ses adeptes à se déshabituer de son nom et, peu à peu, à le différencier du Dieu des chrétiens qu'elle nomme, en son langage : Adonaï.

Laissant croire à qui veut que ce Dieu est le même, elle demande seulement qu'en haine des prêtres, on modifie son nom ; que ceux qui veulent prier invoquent le Dieu Bon, le Grand Architecte de l'Univers, l'Être Suprême ; mais qu'on ne dise pas Dieu.

Puis on enseigne, peu à peu, une philosophie, dite gnostique, qui a la prétention d'avoir

la science pour base, dont les complications extrêmes, les idées abstraites et confuses, sont faites pour obscurcir la compréhension des choses simples et de la vérité ; pour étourdir les cerveaux et les amener à cet état de perturbation qu'ils perdent la faculté de distinguer ce qui est faux de ce qui est vrai ; en créant des complications dans les choses les plus simples.

Plus on engage les sujets à remuer en eux-mêmes la source des idées, source où ils doivent trouver, leur dit-on, la vraie science et la connaissance de toute chose, et plus cette source devient trouble.

Plus ils apprennent, ou du moins croient apprendre, et moins ils comprennent.

Cette éducation au rebours, qui est conduite avec une incroyable habileté, présente cette particularité étrange qu'elle laisse subsister cependant l'intelligence et des qualités souvent des plus brillantes. Elle ne s'attaque pas aux facultés intellectuelles, mais seulement à l'âme du sujet, chez qui elle a cet effet spécial d'oblitérer la faculté de percevoir le sens droit et vrai des choses, et de pervertir ce sens qui est donné, même aux plus ignorants, et qu'on appelle vulgairement le bon sens.

De là l'incohérence que l'on observe, malheureusement bien souvent, chez des hommes très bien doués et instruits.

Au milieu de cette prétendue science nommée gnose, faite pour embrouiller les idées et détraquer les cerveaux, mentionnons le spiritisme, auquel Jean Kostka consacre un des chapitres les plus curieux de son livre, et qu'il présente comme une branche de la partie surnaturelle des doctrines gnostiques que la Franc-Maçonnerie couvre du voile de ses secrets.

Si l'on en juge par les cas nombreux de folie, auxquels a donné lieu le spiritisme, il est certain qu'encore de ce côté on ne pourra jamais puiser d'idées saines.

Toujours est-il qu'il faut des moyens bien puissants pour entraîner des hommes intelligents dans un pareil tourbillon d'incohérence et d'aberration et les réduire à cet état d'esclavage moral tel, qu'ils acceptent, sans mot dire, d'ouvrir les yeux à cette lumière maçonnique.

Tandis qu'on laisse croire, au fretin des Maçons, qu'ils sont libres de penser et de croire ce qu'ils veulent, il en est autrement pour ceux qui sont à point pour voir la lumière.

A ceux-là on révèle que l'athéisme et la libre pensée sont bons pour les niais ; que la Franc-Maçonnerie ne s'acharnerait pas follement après une ombre ; qu'elle combat un ennemi, dont l'existence n'est pas une fiction, et que cet ennemi c'est le Christ ; que par tous les moyens il faut insulter et combattre le Christ.

Jean Kostka nous apprend que c'est seulement au grade de Rose-Croix que ces révélations prennent un corps ; et que les initiés reçoivent le mot d'ordre et l'arme indiquée par la désignation de son rang de Rose-Croix, dont le symbole signifie : Silence sur la Croix ; combat par le silence, et par tous les moyens qui peuvent développer l'indifférence en matière religieuse ; persécuter sourdement sous prétexte d'égalité et de légalité ; faire à la Croix une guerre hypocrite, mais en silence.

La Croix, pour la Maçonnerie, est l'Etendard de l'Ennemi et elle reconnaît que cet ennemi est d'essence divine ; mais elle veut que son dieu à elle lui soit supérieur en puissance. Elle insulte ce Dieu qui bénit la souffrance et qui en a donné l'exemple, et elle adore l'autre qui prêche aux hommes leur agrément et leur plaisir. Dès lors, cet autre qui se prétend dieu de Lumière et que l'aveuglement des Francs-Maçons leur fait nommer Dieu-Bon : cet autre ne peut être que le Démon des Chrétiens. C'est de toute évidence pour tous ceux qui n'ont pas subi les préparations indispensables à la perversion du jugement.

Quant à ceux qui acceptent sans protester un joug aussi honteux, on comprend qu'il ait été nécessaire de leur mettre, d'abord, un doigt dans l'engrenage et de les faire passer successivement par une série d'opérations préparatoires d'où leur âme sort enfin laminée, déprimée, au point voulu, pour accepter une pareille doctrine.

ORGANISATION.

On sait généralement que les Francs-Maçons se groupent par loges, et que sur les loges sont souchées des arrière-loges, les unes avouées, dénommées *chapitres* et *aréopages*, les autres tenues rigoureusement secrètes, appelées *triangles ;* on commence déjà à savoir que ces triangles sont liés entre eux par un pouvoir supérieur ; mais ce qu'on ignore généralement, même dans la Maçonnerie, c'est l'existence d'une Haute-Maçonnerie à laquelle obéissent les triangles ; et surtout l'existence d'un pouvoir dogmatique suprême.

C'est là un point que les dernières révélations ont éclairé, en nous montrant le fond et la pensée de cette religion honteuse, de ce cléricalisme cornu, qui n'ose pas s'avouer aux Francs-Maçons eux-mêmes.

Le chef suprême du pouvoir dogmatique, le pape de la Maçonnerie, celui qui imprime à toute la secte, consciente ou inconsciente, la graduation de ses croyances, est actuellement Adriano Lemmi, dont Margiotta a révélé l'existence honteuse, les escroqueries et nombreux autres méfaits.

INFLUENCE JUIVE.

C'est à ce renégat, qui s'est fait juif, qu'on doit, en grande partie le développement, de la domination juive sur la Franc-Maçonnerie et par la Franc-Maçonnerie sur la France.

De plus, Margiotta nous apprend qu'il existe une Franc-Maçonnerie juive secrète, dont le siège est en Allemagne, et dont on cache l'existence, même aux autres Maçons, qui subissent ainsi son influence, sans s'en douter.

En effet, les loges juives sont fermées à tous les autres Francs-Maçons, tandis que les Francs-Maçons juifs ont leurs entrées dans les loges ordinaires. Il est dès lors facile pour eux d'apporter dans ces dernières l'influence des décisions et des mots d'ordre discutés à l'avance dans les loges juives, et arrêtés par elles, et de les faire accepter, en ayant soin seulement de les présenter dans la forme qui convient, suivant les circonstances.

Tel est le secret de l'oppression juive qu'on appelle question juive ; que beaucoup déplorent, sans en comprendre la cause, et que l'ignorance de la nature du mal semble décourager.

On connaissait, depuis longtemps, l'existence des loges ; mais on ne savait pas que ces loges étaient la source de tous nos malheurs politiques et sociaux.

On ne se doutait pas que ce sont les loges qui, depuis plus de cent ans, ont bouleversé le pays par des révolutions successives, persécutant surtout la religion, sous tout prétexte; faisant et défaisant les gouvernements à leur gré, sans autre souci que celui d'asseoir la domination absolue et surtout occulte de la Maçonnerie ; pour amener la France à cet état d'anarchie des idées, à cet abaissement moral, qui lui a permis de mettre le pouvoir aux mains des Juifs, et au service de l'étranger.

PLAN POLITIQUE.

Ce serait une erreur très grave, que d'attribuer en effet au hasard la succession des événements malheureux de notre histoire moderne ; l'ensemble des révélations récentes nous démontre, au contraire, que tous les malheurs de la France sont le résultat d'un plan concerté dès longtemps par la Haute-Maçonnerie, et surabondamment prouvé, en outre, par l'enchaînement des choses et des événements que nous avons vus se dérouler sans les comprendre.

Ayant pour objectif final la destruction de la Religion vraie, la Franc-Maçonnerie devait nécessairement s'attaquer à la Papauté et aussi à la France, comme étant son défenseur traditionnel.

Déjà maîtresse, même des souverains dans les pays protestants, la Franc-Maçonnerie a pu décréter, dès l'année 1866, l'Unité italienne, contre la Papauté ; et l'Unité allemande, contre la France.

Ainsi, les guerres qui ont ensanglanté l'Europe, en exécution de ce plan, sont l'œuvre de cette secte maudite et menteuse, qui prétend ne vouloir que la paix et le bonheur de l'humanité.

On avait bien, jusqu'ici, pressenti que les motifs allégués pour ces guerres n'étaient que des prétextes, à peine explicables par les maladresses politiques les plus grossières ; mais les dessous étaient restés ignorés.

Margiotta a donné, sur ces dessous, des documents qui éclairent la vérité, et nous montrent lord Palmerston, Mazzini, Bismarck et Crispi, conduisant secrètement l'exécution de leur plan. Les autres acteurs de ce grand drame, quels qu'aient été leurs rangs, n'étaient que leurs obéissants serviteurs, pantins dont les quatre Hauts-Maçons tenaient les fils.

La première partie de ce plan s'est déjà accomplie. L'Unité italienne a été faite aux dépens des Etats Pontificaux. Au second acte, l'Unité allemande a été proclamée aux dépens de la France, et sur le territoire français; enlevant en même temps ce qui restait du pouvoir temporel de la Papauté.

Mais ce ne sont là que les premières étapes. Il reste au Pape le pouvoir spirituel ; et la France n'est pas encore partagée. Tant que le Pape sera Pape, tant que la France sera la France, la Maçonnerie continuera la guerre.

GUERRE OCCULTE.

La guerre continue plus acharnée que jamais, malgré la paix matériellement apparente ; et si la guerre ne se fait pas actuellement par les armes, elle n'est pas moins dangereuse que les balles et les obus ; et ses conséquences sont autrement redoutables que celles d'une vraie guerre.

Bien aveugles seront ceux qui ne la verront pas, quand ils auront été avertis.

INVASION PAR VOIE DE NATURALISATION.

La Franc-Maçonnerie, usant toujours du masque, et agissant toujours dans l'ombre, a lancé sur la France les hordes de Judas, qui, sous le couvert menteur de la naturalisation, nous envahissent à notre insu, et ne se proclament Français, que pour nous dominer et nous trahir.

Non contents de l'hospitalité qui leur a permis d'acquérir chez nous la puissance financière, ils s'emparent de tous les pouvoirs avec la Maçonnerie, pour en chasser les Français. Les déprédations dont on se lamente seraient encore le moindre mal, s'ils ne trahissaient pas la France au profit de l'étranger, et

s'ils lui laissaient au moins ses traditions d'honneur.

Mais avec le Juif, tout est à acheter et à vendre. Il a vendu le Christ, il vendra bien la France, et c'est pour mieux la vendre qu'il se fait Français. Il trahira sans que sa conscience le lui reproche ; car, même étant soi-disant Français, il reste Juif. C'est sa religion qui le veut.

Or, c'est la Maçonnerie qui a guidé les Juifs dans cette voie ; parce qu'elle voudrait réduire les Français à être matériellement et moralement leurs esclaves.

LA TRIPLE ALLIANCE.

Tel est son plan à l'intérieur, mais ses machinations ténébreuses embrassent également la politique extérieure, aussi est-ce la Franc-Maçonnerie qui a organisé la Triple-Alliance, et c'est elle qui en est encore le soutien. Tout ce qui s'est révélé et se révèle tous les jours ne laisse aucun doute à ce sujet. Tout l'affirme et les événements encore en cours le confirment.

ANGLETERRE.

A côté de la Triple-Alliance, et plus encore que les nations qui la composent, l'Angleterre est la puissance maçonnique par excellence ; maçonnique par ses princes, par son gouvernement et par la propagande qu'elle fait par toute la terre en faveur de la Maçonnerie.

C'est la Franc-Maçonnerie qui a fait l'Empire britannique ; c'est elle qui le soutient, en faisant croire partout à sa puissance imaginaire ; alors que cette puissance consiste uniquement dans l'hypocrisie maçonnique, qui a gagné pour l'Angleterre plus de batailles que ses armées et ses vaisseaux.

En effet : Protestantisme et Maçonnerie ne font qu'un. Non pas que les Protestants soient les ennemis de Dieu en connaissance de cause ; mais comme ils luttent avec ardeur contre la Religion fondamentale, la Maçonnerie se sert d'eux, dans cette lutte ; et la protection qu'elle leur accorde lui sert, en outre, à dissimuler le fond de ses desseins.

Il est du reste facile de reconnaître, dans la politique anglaise, l'astuce, l'hypocrisie, le manque de foi et de parole qui sont les traits caractéristiques de la Maçonnerie. Tout est dessous, tout est masqué ; tout est habile et rien n'est franc.

L'Angleterre envoie dans tous les pays du monde des missionnaires protestants ; commis-voyageurs en franc-maçonnerie, qui s'efforcent de contrebalancer partout l'influence acquise par les Missions Catholiques au profit de la France. Partout ils cherchent à s'implanter et s'imposer, à se créer des droits industriels, maritimes ou commerciaux qui puissent, ultérieurement, être prétextes à l'immixtion de l'Angleterre. Ces habiles agents trouvent dans la Maçonnerie internationale, des soutiens dont le dévouement, fort souvent, va jusqu'à la trahison.

Vienne un trouble quelconque, une guerre civile, une émeute, qui, la plupart du temps est son œuvre secrète, elle entre en scène. Sa connivence avec la Maçonnerie lui facilite, en effet, de créer à propos chez les autres des mouvements révolutionnaires conformes à ses intérêts. Les deux complices font leur métier ensemble. Alors l'Angleterre élève très haut la voix ; sous prétexte de défendre son commerce, même quand personne ne les menace, elle pousse l'impudence jusqu'à se dire le champion de la civilisation ; et, finalement, s'empare de quelque Gibraltar ou de quelque colonie.

Si une puissance quelconque proteste, elle bat en retraite. La prudente Angleterre n'accepte jamais le combat contre des forces tant soit peu sérieuses ; et c'est pour mieux masquer son impuissance qu'elle prend des airs si arrogants.

Mais bien souvent aussi, grâce à ses complicités maçonniques, elle a pu s'arranger pour que personne ne proteste. Alors le tour est joué et l'Empire Britannique augmenté d'un nouveau morceau volé !

Mais ce jeu-là aura une fin ; et l'Empire édifié par de tels moyens tombera le jour où ces moyens auront perdu leur puissance. Une fois réduit aux seules forces d'une armée illusoire et d'une marine dont nul ne peut présumer la puissance effective, ni prédire le sort en cas de guerre, l'Empire Britannique tombera forcément avec la domination maçonnique.

En attendant, l'Angleterre poursuit son œuvre traîtreusement, contre la France ; et par ces mêmes moyens d'action et d'influence aujourd'hui, en pleine paix et tout en nous comblant de politesses et d'amitiés, elle vise l'Algérie.

Elle y installe des missions protestantes qui trouvent auprès du Gouvernement français un appui bienveillant que ne trouvent pas toujours les Français. Ces soi-disant missionnaires prêchent la supériorité de l'Angleterre, et insinuent aux Musulmans que le protectorat de l'Angleterre vaudrait mieux pour eux que la domination des Français, qui les laisse à la merci des Juifs qu'ils exècrent et qu'ils méprisent.

Pour les Indigènes Juifs, on ne leur dit rien ; car, en dépit de leur naturalisation française, l'Angleterre les tient déjà en mains par l'intermédiaire de la Franc-Maçonnerie et des consistoires israélites ; les Juifs sont à ses ordres, et d'ailleurs, avec eux, c'est affaire d'or ou d'argent.

On prépare le terrain sourdement, pour une occasion, qui peut-être est plus proche qu'on ne croit. On ignore, en effet, en France, et le Gouvernement cache avec soin l'état des esprits dans la Colonie. On s'est bien gardé de publier qu'au printemps de 1895, Constantine a failli être le théâtre du massacre général des 8.000 Juifs de cette ville, tant était grande la surexcitation des anti-Juifs et Français et Arabes. contre le Député dévoué aux Juifs.

N'est-il pas douloureux d'avoir vu, en cette circonstance, toute la garnison française en armes plusieurs jours, pour protéger cette bande pillarde, qui, légalement, ruine et désole toute la région, plus que ne le ferait une armée de brigands.

Les choses en sont au point que, si le préfet de Constantine est toujours l'âme damnée des Juifs, le Gouvernement général n'ose plus se compromettre pour eux et tend à une neutralité correcte.

Une étincelle peut allumer la guerre intérieure. On l'ignore en France, mais on le sait en Angleterre et l'on s'y prépare à en tirer profit et avantage petit ou grand. Les fonctionnaires algériens bons Français savent tout cela et le déplorent amèrement ; mais ils se sentent impuissants à réagir contre la protection dont nos ministres Francs-Maçons couvrent les Juifs de l'Algérie ; protection qui permet aux Anglais de convoiter sérieusement cette terre, dont la conquête nous a coûté tant de sang français, et qu'un peu d'or anglais suffirait pour acquérir.

PÉRIL NATIONAL.

Mais si la Franc-Maçonnerie menace ainsi la France à l'extérieur, le péril intérieur est cent fois plus redoutable. Il ne faut pas se le dissimuler; bien au contraire, car, pour pouvoir le conjurer, il faut que tous les Français le connaissent, et que chacun le dise autour de lui : la Franc-Maçonnerie règne dans nos Ministères.

Voilà où nous en sommes de cette odieuse tragédie machinée par la Franc-Maçonnerie, dont le premier acte a été l'Unité Italienne contre la Papauté et le second acte l'Unité Allemande contre la France.

Si on la laissait achever ses projets, on verrait, au troisième acte, le partage de la France, et au quatrième comme dénoûment, l'anéantissement de l'Eglise, si c'était possible.

Le troisième acte se prépare, où la secte attribue à la triple-alliance le rôle principal, grâce à la connivence des intrigues des Juifs dans l'Administration. Mais si cet acte se prépare, il n'est pas encore joué ; et il ne dépend que des Français, quelle que soit l'imminence actuelle du danger, d'intervertir les rôles.

Si le péril est grand, il n'est pas sans remède ; car il s'agit de combattre ; et reculer n'est pas dans le tempérament français. Si l'on a pu, jusqu'ici, constater une sorte de torpeur, en présence d'un danger indéfinissable, c'est qu'on sentait partout la main invisible d'un ennemi également invisible ; et l'ignorance où l'on était de la source du mal jetait partout et l'inquiétude et le découragement.

Pour combattre, il faut au moins distinguer l'ennemi. L'ennemi aujourd'hui, le voilà dévoilé. Son voile était son arme la plus terrible ; cette arme est déchirée. Semblable à ces germes putrides, pour qui l'obscurité est une condition essentielle d'existence, la lumière le tuera. Or, la lumière commence à luire, et chacun doit s'employer à la propager.

Si le Juif nous opprime, ce n'est pas lui le principal auteur du mal. C'est la secte infâme, c'est la Maçonnerie, qui l'a introduit dans le corps de la nation, comme un ver rongeur, comme un germe de gangrène et de décomposition.

Le Juif est l'instrument de torture ; mais nous savons maintenant que la main du bourreau voilé qui opère, est celle de la Franc-Maçonnerie.

Voilà ce que démontrent les révélations, irréfutablement ; et ce qui leur donne une importance capitale, c'est que la connaissance du mal indique le remède.

CE QUE DISENT LES CATHOLIQUES.

Il n'entre pas dans le cadre de cet opuscule de s'étendre sur le côté religieux de la question ; mais tout en restant sur le terrain politique, nous ne pouvons nous dispenser de mentionner, au moins, l'opinion, d'après laquelle les catholiques attribuent à ces révélations, et en raison justement de leur importance, une origine miraculeuse. La voici, sans commentaires, telle qu'on la formule :

« La France a été, de tous temps, la Fille aînée de l'Eglise. Elle a reçu, de la prédilection du Ciel, une mission, dont l'histoire de Jeanne d'Arc est la preuve palpable.

Jeanne d'Arc, elle-même, interprète des Voix du Ciel, qui l'ont guidée dans sa mission, a, dans un acte authentique, dicté par elle, désigné et consacré la France pour être de Jésus-Christ l'apôtre et le soldat. Et la France, relevée par elle, a pu jouir, à la suite, d'une période historique prospère et glorieuse.

Mais au dix-septième siècle, la France commençait à s'écarter de sa mission divine. Aussi, voyant ce téméraire oubli, Jésus-Christ vint lui-même en 1689, rappeler à la France ses devoirs envers Lui. Il lui demandait, pour racheter sa faute, d'instituer sur la terre la dévotion envers son Sacré-Cœur, qui aimait tant les hommes et n'était pas payé de retour.

Il précisait ses volontés et demandait :

1° Qu'une église soit construite par la France, en l'honneur de son Sacré-Cœur ;

2° Que son alliance avec la France soit renouvelée officiellement dans cette église, sous la forme d'une consécration nationale à son Sacré-Cœur ;

3° Que pour perpétuer le souvenir et la signification de cette Consécration, les drapeaux de la France devront porter l'image de son Sacré-Cœur.

Il ajoutait que par cette alliance avec la France, une fois renouvelée, il établirait avec elle son règne sur toute la terre, et qu'il vaincrait, malgré ses ennemis, et rendrait vains tous les efforts de ceux qui voudront s'opposer à son règne.

Mais les efforts de quelques-uns pour faire entrer la France dans la voie indiquée restent vains ; elle fait la sourde oreille aux volontés divines. Cent ans se passent dans l'attente du bon vouloir des hommes, au bout desquels commence, date pour date, à s'accomplir, comme un juste châtiment, la plus sanglante révolution dont l'histoire ait jamais fait mention.

Pendant quatre-vingts ans encore, la France restant livrée aux mains de la secte, qui avait su la dominer, roule de révolution en révolution. Constamment et sourdement ruinée, en dépit de l'apparente prospérité de certaines périodes, elle obéit inconsciemment aux menées souterraines de la Franc-Maçonnerie, qui, méthodiquement, la conduit dans le piège qu'elle a su préparer, à la catastrophe de 1870.

C'est alors, seulement, que, terrifiée de sa situation et ne voyant plus nulle part de salut, la France, ou, du moins, une grande partie de ses enfants, songèrent à accomplir les demandes du Maître.

Conformément à la première de ces demandes, la Basilique de Montmartre s'élève. Elle s'élève en dépit des haines déchaînées et des persécutions qui font rage partout. Et Dieu, déjà touché de cet hommage, encourage la France et intervient en sa faveur.

A peine l'église votive de Montmartre, encore bien loin d'être achevée, a-t-elle reçu une première consécration, qu'une manifestation, inattendue du monde, éclate, faisant prévoir à toutes les nations le relèvement à venir de la France. L'alliance russe s'est faite, malgré les maîtres passagers de la France, sous l'impulsion d'un souffle si puissant que sa vigueur indique son origine divine. L'entrevue de Cronstadt a suivi de si près la Consécration de la Basilique, que sa préparation a certainement coïncidé avec elle.

L'Alliance Russe existe, non pas matériellement, peut-être, mais qui donc oserait nier sa puissance spirituelle?

Et voilà qu'aujourd'hui que le gros œuvre de l'Église est en voie d'achèvement, et que son dôme commence à s'élever vers le Ciel ; voilà que le Ciel semble répondre, en dévoilant à nos yeux encore stupéfaits, l'ennemi invisible, qui, depuis plus d'un siècle, rongeait la France sans qu'il lui soit donné de le connaître ; l'ennemi qui la traînait de guerre en guerre, de révolution en révolution et qui s'était juré de la faire disparaître.

Cette lumière, qui vient subitement éclairer l'ombre qui servait à l'ennemi de rempart, d'où vient-elle ?

Les auteurs principaux de ces révélations affirment qu'elles sont le résultat de l'intervention de Jeanne d'Arc, qui, déjà, prépare l'exécution des divines promesses de l'an 1689 ; et qui doit bouter les Francs-Maçons hors de France, comme elle a fait autrefois des Anglais.

Cette conviction se trouve fortement imprimée dans l'*Hymne à Jeanne d'Arc*, par Miss Diana Vaughan (1).

Conclusion.

Toutefois, nous n'avons pas à rechercher ici si les révélations ont ou n'ont pas le caractère miraculeux qui leur est attribué, ou si elles sont l'effet d'une série de coïncidences, résultats extraordinaires du hasard. Libre à chacun de les interpréter suivant ses sentiments, ou même de s'abstenir de les interpréter.

Nous occupant exclusivement du point de vue politique, nous devons, quelle que soit l'origine de ces révélations, en faire notre profit, en vue de la délivrance du Pays. Trois points essentiels sont aujourd'hui éclairés et indéniables :

1° La Franc-Maçonnerie est l'ennemie implacable de la France.

2° Elle est l'auteur et le soutien de la Triple Alliance.

3° La Franc-Maçonnerie règne dans nos Ministères et dans nos Parlements.

Donc, un duel à mort est engagé entre la France et la secte maçonnique.

L'une d'elles tuera l'autre.

A nous, Français, qui sommes maintenant avertis, de conjurer le péril ; et pour cela, rendons-nous compte, avec sang-froid, de la situation et des forces en jeu.

PUISSANCE DE LA MAÇONNERIE.

De ce fait que la Maçonnerie a su envahir le pouvoir, on serait tenté de conclure qu'elle constitue une puissance formidable. C'est là une grave erreur que la secte criminelle s'est efforcée d'accréditer de tous côtés. Elle ne règne

(1) Voir le texte de l'*Hymne a Jeanne d'Arc* dans notre dernier numéro

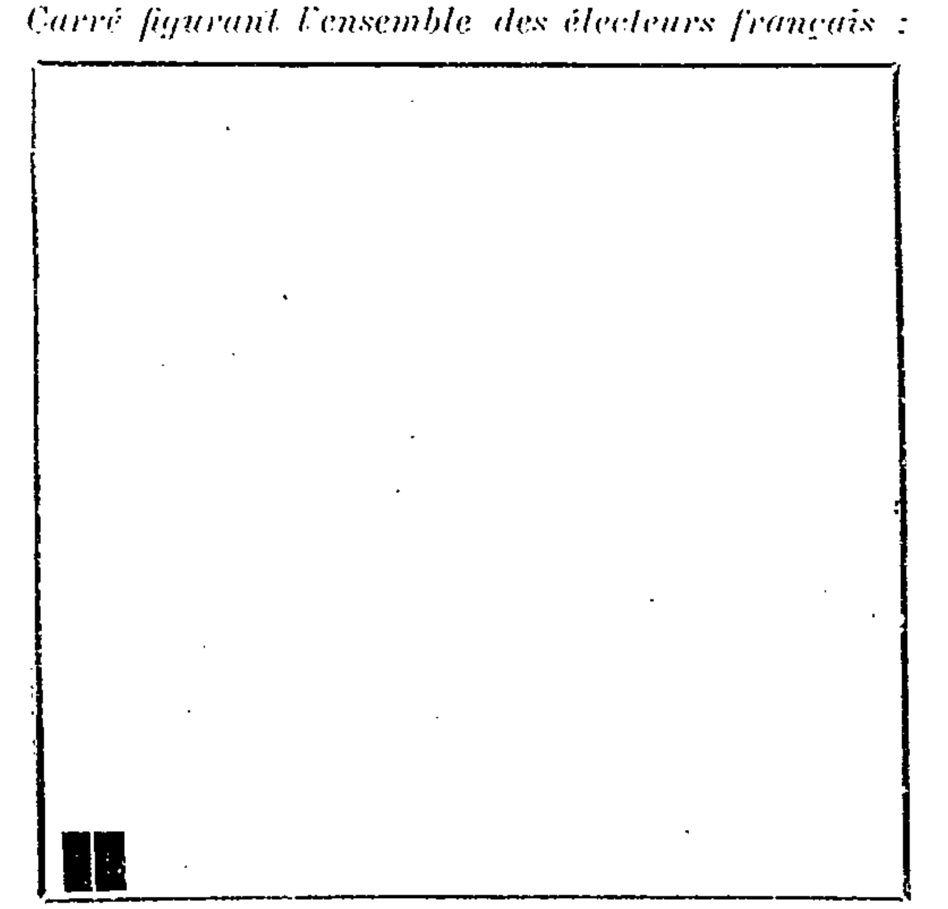
que par le mensonge et ne se soutient qu'à grand renfort de fourberies.

Aussi entretient-elle, avec le plus grand soin, l'incertitude et le secret, même vis-à-vis des siens, sur ses tendances, sur son vrai but et sur tous ses agissements.

Le mystère et l'ombre constituent ses seules forces réelles. Mais l'ombre commence à s'éclairer et le mystère à s'éventer ; et sa puissance sera bientôt réduite au chiffre des électeurs dont elle peut disposer. Elle donne à croire à tous que ce nombre est colossal. Or, on sait maintenant que ce nombre est actuellement, en France, réduit à 23.000.

23.000, sur 10 millions d'électeurs Français ; cela donne environ 1 voix sur 500 voix. Pour mieux fixer par les yeux cette proportion, nous la représentons ici.

Carré figurant l'ensemble des électeurs français :



Le carré noir figure le nombre des électeurs maçons.

Le grand carré figure, en surface, le nombre des électeurs inscrits, et le petit carré, dans l'encoignure, figure, également en surface, la puissance numérique des Francs-Maçons.

On voit par là que ce n'est qu'à force de supercheries inavouables, de mensonges et de fraudes, que la Maçonnerie a pu compenser son infériorité numérique.

Si l'on songe, d'autre part, que cette infériorité a été plus que compensée par l'occultisme, dont la secte avait su s'entourer, on comprend d'autant mieux la valeur qui s'attache à ces révélations, qui sont, pour nous, un commencement de délivrance.

Les supercheries et le mensonge ont fait leur temps. Et la secte haineuse ne pourra plus, comme autrefois, travailler dans l'ombre à son aise.

APPEL AUX FRANÇAIS.

Mais, pour achever de la désarmer, tout Français a le devoir et doit avoir à cœur de contribuer à l'œuvre du salut de la France, en s'efforçant d'enlever à la Maçonnerie, avec son masque, les derniers vestiges de son pouvoir.

Nous faisons appel à tous les Français dignes de ce nom, sans distinction d'opinion et de croyance ; même aux hommes de cœur encore égarés, faute de savoir, dans la Maçonnerie. Il s'adresse également aux femmes qui peuvent tout autant, et parfois plus que les hommes.

Le devoir de chacun est de faire connaître à d'autres ce que lui-même aura appris. Et la France sera promptement éclairée et sauvée.

Quand tous connaîtront la vérité et qu'ils pourront envisager l'ennemi, l'indifférence et le découragement qu'entretient l'incertitude fera place à de plus nobles sentiments.

L'exemple de l'Alliance Russe, se nouant malgré la Maçonnerie, qui pourtant tient le pouvoir, prouve assez qu'en France le patriotisme n'est pas mort, et qu'il peut, quand il le veut, imposer ses volontés.

Certes, la bande des bandits défendra le fruit de ses usurpations et de ses méfaits. Mais elle ne pourra pas résister.

Déjà les dévouements ardents, inébranlables, se révèlent et s'organisent. D'autres suivront, de plus en plus nombreux. Honneur à tous ceux qui auront pris les devants, et aussi à ceux qui, de près ou de loin, viendront seconder leurs efforts !

Honte aux traînards que l'égoïsme ou la lâcheté retiendrait en arrière !

Que le mot d'ordre soit partout !

Il ne faut plus de Francs-Maçons.

Que chacun le grave dans son cœur et aussi dans le cœur des autres.

Qu'on se dise et qu'on se redise, et qu'on reproduise partout, et par tous les moyens, l'appel suivant :

Français,

Ne nommez plus de Francs-Maçons.

La Franc-Maçonnerie est l'âme de la Triple-Alliance.

La Franc-Maçonnerie est l'instrument des Juifs.

La Franc-Maçonnerie est l'ennemi juré de la France.

La Franc-Maçonnerie est l'auteur de l'escroquerie de Panama, et c'est elle qui a sauvé des mains de la Justice tous les chéquards, tous les Francs-Maçons.

S'il y a, dans la Maçonnerie, des Francs-Maçons honnêtes, ce sont des imbéciles ; instruments inconscients du rôle de dupes, que leur fait jouer la Haute-Maçonnerie, dont les chefs secrets sont des Juifs et autres Etrangers, tous dévoués à la Triple-Alliance.

Qu'ils soient traîtres à la France, ou qu'ils soient imbéciles, il ne faut plus de Francs-Maçons.

La Franc-Maçonnerie nous opprime, sous prétexte de nous mieux gouverner, et nous trahit tout en même temps.

Bien que fort peu nombreuse, elle a su, se couvrant d'étiquettes différentes, mais toujours trompeuses, s'infiltrer au pouvoir, où elle dispose du sang, de l'argent et de l'honneur de la France.

Il ne faut plus de Francs-Maçons.

C'est la Franc-Maçonnerie qui gruge le budget, qui grève et discrédite l'Industrie française et qui ruine par suite le Travail.

Pour dissimuler les maux qu'elle nous cause, la Franc-Maçonnerie fait la guerre à la Religion et donne au Peuple, en pâture, des Curés. Mais le Peuple demande une autre nourriture.

La Franc-Maçonnerie vole les Sœurs de Charité, qui sont les Sœurs du Peuple, et les renvoie de partout.

Il ne faut plus qu'on vole, ni les Sœurs ni personne; il ne faut plus qu'on panamise; il ne faut plus qu'on nous enjuive.

Il ne faut plus que le budget soit aux mains de la Franc-Maçonnerie, qui nous trahit au profit des Juifs, des Anglais et de la Triple-Alliance.

Et pour cela, Français, quelles que soient vos préférences politiques, ne nommez plus de Francs-Maçons.

Il ne faut plus de Francs-Maçons.

Hélian.

LA GLOIRE DE DIEU

Quand les plantes pourraient n'être plus en tout lieu
Que roseaux d'écrivain : quand l'Océan sonore
Roulerait des flots d'encre, on manquerait encore
Et d'encre et de roseaux pour la gloire de Dieu.

(*Tiré d'un vieux livre oriental*).

GARDIENNES DE LA CONSTITUTION

Voici, à notre avis, une des plus claires consultations qui aient été publiées sur la situation des congrégations religieuses en face des lois d'accroissement et d'abonnement :

Plusieurs mois se sont écoulés depuis le vote de la dernière loi de finances du 16 avril 1895, et la question du droit d'accroissement ou de la taxe d'abonnement préoccupe toujours l'opinion.

On dit ou on entend dire que les Congrégations religieuses sont des « *révoltées* » ; on en donne pour preuve qu'elles veulent se soustraire au payement de l'impôt, au risque de rendre ainsi plus écrasant pour les autres les charges qui grèvent si lourdement tous les contribuables.

Qu'y a-t-il exactement de fondé dans ces assertions ?

Les Congrégations, jusqu'à ces dernières années, payaient-elles moins d'impôts que les autres citoyens ?

Les nouveaux impôts ont-ils simplement pour but et pour résultat de rétablir une juste égalité ?

A toutes ces questions, cherchons loyalement la réponse,

I.

Les Congrégations payent-elles tous les impôts ordinaires ?

Tout d'abord, il est un fait dont il est facile de nous assurer quand nous allons payer nos impôts.

Les Congrégations ont-elles toujours payé et payent-elles effectivement comme tous les citoyens tous les impôts ordinaires ?

Sur ce point, pas de difficulté ; nous constatons que, comme chacun, elles payaient et continuent à payer :

L'impôt foncier,
L'impôt des portes et fenêtres,
La contribution personnelle mobilière,
L'impôt des patentes,
Les droits d'enregistrement de toute catégorie,
Les impôts indirects de toute nature, etc.

Mais, du moins, n'échappent-elles pas aux impôts de mutation ? Les non autorisées les payent tous en entier.

Et les autorisées ? Elles les payent sous une autre forme, en acquittant chaque année une taxe onéreuse appelée *taxe de mainmorte*, qui double presque pour elles le payement de l'impôt foncier en leur faisant payer 187 fr. 50 là où les autres contribuables ne payent que 100 francs.

Si, au contraire, comme tout citoyen en a le droit, les religieux se sont constitués en Sociétés, ils acquittent tous les impôts que comporte la forme de Société par eux adoptée.

En vérité, nous sommes bien obligés de le recon-

naître : la qualité de membre d'une Congrégation n'a jamais exempté **d'aucun impôt**.

Les Congrégations ne **jouissent d'aucun privilège,** et elles n'en demandent aucun.

II.

Alors pourquoi des impôts spéciaux?

Allons franchement au fond de la question : en dehors de tous ces impôts, de tout temps régulièrement payés par elles, on veut maintenant faire payer aux Congrégations des impôts spéciaux, uniquement parce qu'elles sont des associations religieuses. C'est une violation de notre constitution républicaine qui établit l'égalité de tous nos citoyens.

On veut imposer **six à huit fois plus lourdement** un certain nombre de **citoyens** français, parce qu'il leur plaît de porter un **habit de telle ou telle couleur** et de se réunir pour prier ou se dévouer ensemble au soulagement des misères des petits et des pauvres du peuple.

Il faut de l'argent, dit-on, pour payer les dépenses du pays.

Non, non, ce n'est pas vrai : le seul, le vrai but de toutes ces mesures, c'est de donner secrètement à des associations qui déplaisent le coup de mort qu'on n'ose pas leur porter directement. C'est un **attentat à la liberté** des citoyens français. Mais parce que tous les honnêtes gens sans distinction s'insurgeraient immédiatement s'ils s'en rendaient compte, on emploie un procédé détourné, on invente des impôts exorbitants établis sur des bases *mensongères*, et destinés à faire bientôt disparaître ces communautés réduites à la misère et dans l'impossibilité de payer.

C'est **contre les impôts d'exception** qui taxent leurs pratiques religieuses, qui ne sont que pour elles seules et violent l'égalité, c'est contre ces impôts **seulement** que les Congrégations viennent aujourd'hui protester au nom de la **liberté** et de la **Constitution**.

III.

Principes fondamentaux de notre Constitution.

C'est le droit des Congrégations.

C'est leur devoir.

C'est notre intérêt à tous, catholiques ou libres-penseurs, protestants, juifs ou francs-maçons, de voir défendre et de défendre nous-mêmes ces libertés constitutionnelles, patrimoine intangible de tout citoyen français, honneur et sauvegarde du plus grand comme du plus petit.

Nous les connaissons bien ces principes solennellement proclamés par la grande Révolution dans la Déclaration des droits de l'homme, et affirmés depuis par toutes nos constitutions.

« *Nul ne peut être inquiété* **pour ses OPINIONS MÊME RELIGIEUSES**.

« *La Constitution garantit, comme droit naturel et civil, la liberté de tout homme* **d'exercer le culte religieux auquel il est attaché**.

« *Chacun professe sa religion avec une égale liberté.* »

Chacun peut s'habiller comme il l'entend, habiter avec qui bon lui semble.

La loi ignore les vœux religieux, elle n'a pas à rechercher par quels engagements un homme se lie dans sa conscience.

Tous les Français sont égaux **devant la loi, DEVANT LES TRIBUNAUX et DEVANT L'IMPOT**.

Le fisc ne peut introduire de distinction entre les contribuables : l'impôt ne frappe pas les personnes, *mais les situations économiques*.

Et toutes ces maximes sont résumées dans la brève et saisissante formule inscrite sur nos édifices publics :

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

IV.

La Constitution violée.

Toute loi qui viole ces règles fondamentales de notre droit public est **inconstitutionnelle**, c'est une **menace directe** et un **danger imminent pour tous les citoyens**.

Si, dans la libre Amérique, une pareille loi avait été votée dans une heure d'aberration, les tribunaux la déclareraient sans valeur, nulle de plein droit ; les citoyens s'insurgeraient contre son application.

En France, nos tribunaux ont des pouvoirs moins élevés, mais notre Constitution n'en est pas moins inviolable ; puisque nos dernières lois d'impôts de 1880, 1884 et 1895 sont contre la Constitution et les principes démocratiques, les citoyens congréganistes ont raison de résister.

Or, pour tout homme loyal, aucun doute n'est possible : **la Constitution est violée**, *le principe de* **l'égalité des citoyens** *devant la loi est violé*.

V.

A votre tour, citoyens!

1° **Voici un ouvrier**. — Il paye la cote personnelle, la cote mobilière, les impôts indirects. Il est bien libre de faire ce qu'il veut, n'est-ce pas ? Et bien ! il lui plait, à ce citoyen libre de se faire religieux, congréganiste.

Aussitôt le percepteur intervient :

« Comme avant, bien entendu, lui dit-il, vous payerez les impôts que vous avez payés jusqu'à ce jour ;

« Mais ce n'est pas tout.

« J'estime maintenant votre lit, vos hardes, vos instruments de travail, tout ce que vous avez. A

l'avenir, tout cela sera considéré comme vous rapportant 5 °/₀ de sa valeur brute, et vous me payerez là-dessus un impôt de 4 °/₀. — Et pourquoi? — Parce que vous avez fait des vœux.

« Ce n'est pas tout.

« Vous êtes dans une maison, elle vous rapporte, payez aussi 4 °/₀ sur ce qu'elle rapporte. — Mais je ne suis que locataire, je paye une location. — Tant pis, payez comme si vous étiez propriétaire.

« Enfin, comme taxe d'abonnement, sur tous ces objets que vous possédez vous me devez encore 0 fr. 30 par 100 francs de leur valeur. »

2° **Voici maintenant un commerçant**. — En plus des impôts payés par l'ouvrier, il paye la patente.

Que demain le fisc voie en lui le membre d'une communauté religieuse, les agents pourront violer son domicile, perquisitionner dans ses papiers, estimer les objets les plus insignifiants à son usage personnel aussi bien que ses marchandises. Sur tout cela, il devra et l'impôt 4 °/₀ et la taxe de 0 fr 30, en sus bien entendu des premiers impôts qu'il continue à payer.

3° **Voici** encore **trois personnes** qui s'associent et fondent une petite école. Elles arrivent juste à boucler leur budget. Elles ont acheté pour cela un immeuble de 100.000 francs et un mobilier de 10.000 francs. Elles payent les impôts ordinaires. Que demain elles fassent des vœux religieux : pour cela seul, elles devront **650 FRANCS** d'impôts **DE PLUS**.

4° Entre les mains **de tout citoyen**, le titre de rente sur l'État ne paye point d'impôt : j'ai 3.000 francs de rente, je ne paye rien ; demain je fais des vœux, le percepteur intervient, il me réclame 4 °/₀. « Sur quoi ce 4 °/₀, Monsieur le percepteur? — Votre titre vaut à la Bourse 102.000 francs, payez sur le revenu de 102.000 francs au 5 °/₀, c'est-à-dire sur 5.100. — Mais mon titre ne me rapporte que 3 °/₀ à peine ; 3.000 francs. — Peu importe, payez ; sur 5.100, payez 204 francs. »

Hier, je ne devais rien, eussé-je fait des vœux maçonniques ou palladiques, mais j'ai fait des vœux catholiques, il faut que je les paye !

VI.

Et garde à vous!

Oui ou non **EST-CE LA L'EGALITE** garantie à tous les citoyens ?

La coleur d'un habit, les vœux intérieurement prononcés vont donc transformer un libre citoyen français, en faire un paria ! un esclave !

Eh quoi ! on veut appeler révoltés, ceux qui protestent contre de semblables agissements ! on voudrait que des citoyens français, des hommes libres s'abaissassent jusqu'à venir humblement acheter le droit de se dévouer gratis au service de Dieu et de leurs frères, et, se considérant comme des êtres diminués et flétris, apportassent volontairement un tribut **EXORBITANT** et **MONSTRUEUX** comme des tenanciers infâmes?

Que faudra-t-il donc penser si les religieux se retranchent dans l'attitude passive, s'ils viennent dire aux agents du fisc : « Nous sommes prêts à faire tous les sacrifices pour payer les impôts qui seront également réclamés à tous les citoyens français. Nous ne demandons **AUCUNE FAVEUR**, mais nous invoquons le *grand principe de l'égalité*, nous n'entendons pas être traités en parias, en esclaves ; nous n'irons donc pas de notre plein gré vous apporter des biens qui ne nous appartiennent même pas et consacrer notre mise hors du droit commun. Venez, si vous n'avez pas honte, venez nous saisir ; venez vendre nos pauvres mobiliers, exproprier les maisons où nous recueillons les malheureux, instruisons gratuitement les enfants, où nous prions avec eux. Vous savez bien que nous vous laisserons faire sans opposer la violence. Voilà notre seule, notre unique résistance !

Qu'ils aient ce courage et nous ne saurons trop les en remercier !

En agissant ainsi, **les Congrégations**, loin d'être des rebelles, deviendront les **défenseurs de la Constitution et du principe fondamental** de **l'égalité devant la loi et devant l'impôt** : leurs légtimes réclamations sont la **sauvegarde de tous les citoyens**.

Prenons-y garde !

Il n'y a que le premier pas qui coûte : si le législateur peut impunément réussir une fois à établir un impôt uniquement en considération des personnes et contre les personnes parce que celles-ci ont des doctrines ou un habit qui déplaisent à la majorité changeante, gare au lendemain ! l'impôt deviendra le moyen de satisfaire des passions ou des haines.

Après le tour des Congrégations viendra le tour de tous ceux qui gêneront, catholiques ou non. On leur demandera de gros impôts exceptionnels. N'attendons pas qu'il soit trop tard, et, **dans notre intérêt à tous**, cherchons à faire disparaître de notre législation des dispositions qui constituent **un danger social**.

Auguste Rivet,
Docteur en droit,
Avocat à la Cour d'appel de Lyon.

L'ATTITUDE PASSIVE

L'attitude des Congrégations religieuses françaises en face de l'application des lois d'accroissement et d'abonnement est la grande question du jour, question vitale au plus haut degré.

Nous n'avons pas besoin de dire que, quant à nous, toute notre admiration est pour les communautés qui résistent. Elles ont compris que là est le salut, non seulement pour elles, mais pour l'Eglise de France même.

Nous ne pouvons que plaindre les Congrégations qui se soumettent et qui, en cela encouragent la secte ennemie, inspiratrice des lois antichrétiennes, à poursuivre de plus belle sa marche en avant dans la voie de la destruction.

L'heure est solennelle.

C'est pourquoi, dans cette revue, nous devons enregistrer tous les documents relatifs à cet épisode sans précédent de la guerre déclarée à l'Eglise par la Franc-Maçonnerie. Nous enregistrons donc les actes de résistance et les tristes capitulations. Quand plus tard on parcourra cette collection, on verra mieux qui avait raison.

La Résistance.

Extrait d'un article de notre ami M. Amédée Desplagnes, dans la *Revue Catholique des Institutions et du Droit*, n° de septembre :

Depuis dix-huit ans, la secte maçonnique tenant le gouvernement prisonnier, ou d'accord avec lui (on peut choisir), a fait rendre une série de lois et de mesures qui ne concernent que fort indirectement la plupart des citoyens, ceux du moins vivant dans l'indifférence religieuse, mais qui visent et frappent exclusivement les catholiques, clergé et laïques. On a débuté en 1880 par la mise hors la loi des religieux, qu'on aurait empêchée sans nul doute en résistant par la force et les armes aux exécuteurs de ce brigandage, contre lesquels on était en cas de légitime défense.

On n'a plus cessé depuis lors de frapper exclusivement l'Eglise, par le vol des traitements ecclésiastiques, le divorce, les lois d'enseignement athée, les lois militaires, les décisions dites juridiques contre les collèges religieux, et cet ensemble de lois que la secte a dictées et que le Parlement a enregistrées. Les catholiques ont fait entendre chaque fois de timides réclamations et se sont toujours soumis. Ils n'ont pas même toujours voulu voir que ces lois étaient des lois d'exception, prises uniquement contre eux et ne frappant que l'Eglise. Aveuglement, amour de la paix et du repos à tout prix, lassitude, découragement, accusez ce que vous voudrez de cette trop docile acceptation du knout maçonnique ; il est certain que cette soumission a souvent étonné même nos ennemis. Je ne dirai certes pas qu'elle a augmenté leur estime pour des gens si faciles à fouetter.....

Voilà que cette année une occasion se présente dans des conditions les plus favorables. Une loi frappe les religieux, uniquement parce qu'ils sont religieux, cette loi n'atteint personne autre, mais du moment qu'on est religieux, elle frappe sans mesure et sans justice, exclusivement par haine et dans le but avoué de détruire les Congrégations. Cette loi inique et de spoliation, qui prétend mettre hors la loi tout le clergé régulier et toutes les religieuses, n'oblige pas, et si elle est exécutée, l'anéantissement des religieux est matériellement assuré dans un bref délai. C'est alors que les évêques se sont levés, sauf un, et ont déclaré que la résistance s'imposait. Les grandes autorités catholiques ont parlé après les évêques et ont fait les mêmes déclarations. Bien mieux : le Pape, à qui certains se sont obstinés à demander s'il fallait se soumettre ou non à la loi, a répondu à tous sans varier : « Faites librement ce que vous voudrez. » Le Pape laissant chacun libre de résister à une loi, cela seul suffit pour savoir ce qu'on doit faire.....

On peut dire que les religieux ont en mains, dans ce moment, l'avenir de la France catholique. S'ils défendent leur qualité de religieux, de catholiques, contre les attaque de la secte, les persécuteurs seront sur l'heure mis en fuite, et leur campagne contre l'Eglise est arrêtée du coup. Nous reprendrons forcément par ce simple élan, les positions conquises sur nous par suite de notre trop longue..... docilité. Si les religieux se soumettent et acceptent d'être officiellement des parias, l'Eglise de France peut dire adieu pour longtemps à sa liberté ; les Congrégations périront les premières, par le simple effet des lois, et, comme l'a dit M. Poincaré, il n'y aura plus de moines en France dans cinq ans. Quant au reste de l'Eglise, elle n'aura plus de raison de s'arrêter dans la voie de la soumission, au bout de laquelle est la suppression du clergé et de tout culte. Ce *bout* n'est pas loin. Peut-être à ce moment trouvera-t-on encore un évêque et quelques catholiques pour conseiller la soumission quand même. On en a trouvé en 1789 et en 1793.....

LETTRE DU COMITÉ DES RELIGIEUX

Décidés à la résistance

Paris, 3 octobre 1895.
Vigile de la fête de saint François d'Assise.

Révérends Pères,
Très chers Frères,
Révérendes Mères,
Très chères Sœurs,

Dans l'impossibilité où se trouve le comité de répondre directement à chacune des congrégations et communautés qui nous ont accordé leur confiance, qu'il nous soit permis de répondre à toutes collectivement.

1° Bien que nous nous soyons imposé la plus entière discrétion (malgré toutes les insinuations tentées pour nous en faire départir), nous pouvons, sans citer aucun nom, vous dire que, d'après nos calculs, soit par les lettres reçues, soit par les paroles officiellement apportées au comité, nous comptons, ayant adopté l'attitude passive :

Neuf supérieurs généraux de grandes congrégations d'hommes, autorisées, ayant ensemble environ 840 maisons en France, et comptant de 13 à 14.000 religieux.

Dix-sept supérieurs généraux de congrégations d'hommes, non autorisées, ayant ensemble 238 maisons, et plus de 40 monastères d'hommes, formant ensemble plusieurs milliers de religieux.

Quant aux congrégations et monastères de religieuses, le dossier est si considérable chez le Père secrétaire et chez le Père président, que nous n'avons pas eu le temps d'en faire un dépouillement convenable. Nous nous bornerons donc à vous rappeler que, dans trente-sept diocèses, les congrégations de femmes ont adopté, à l'*unanimité*, l'attitude passive ; dans huit diocèses, cette attitude a été adoptée à la *presque unanimité*, et, dans onze diocèses, la *moitié* des congrégations a également adopté l'attitude passive.

Dans vingt-quatre diocèses, les congrégations de femmes se sont réservées, ou le silence a été fait.

De sorte que, dans trois diocèses seulement, la soumission a été adoptée à l'*unanimité*, et dans un diocèse à la *presque unanimité*.

Nous devons faire remarquer que, dans les diocèses où l'attitude passive a été adoptée à l'*unanimité*, il y a les diocèses de Lyon, de Cambrai, etc., etc., où les communautés religieuses sont si nombreuses, ce qui suppose un personnel, pour les femmes, de beaucoup plus de 100.000 religieuses.

Nous avons la conviction d'être au-dessous de la vérité, parce que plusieurs renseignements nous échappent.

Il faut remarquer que les deux tiers des congrégations de femmes sont autorisées, et que ce sont les congrégations les plus nombreuses.

Constatons, enfin, que la généralité du clergé et des fidèles est ardente pour l'attitude passive, et se scandalise des tendances contraires, même dans les diocèses hésitants ou se soumettant.

2° Nous rappellerons que les communautés, à supériorités générales, doivent renvoyer toute demande à la maison-mère.

3° Les congrégations qui sont censées en retard pour le droit d'accroissement sont, *seules*, susceptibles de recevoir des avis de la part du fisc, à partir du 16 octobre courant et non avant.

4° Les autres n'ont *rien* à recevoir avant le premier trimestre de 1896.

5° Au moment opportun, que les unes et les autres veuillent bien se souvenir de la *note sur la loi d'abonnement*, envoyée précédemment : *Pas de protestations. Pas de déclarations. Ne répondre à aucun avertissement. Ne pas s'émouvoir des menaces. Rester dans les formes polies avec les agents du fisc. Ne prendre aucun engagement écrit. Ne rien signer. Ne rien payer. Se refuser à toute réponse. Eviter les avances.*

6° Les supérieurs des congrégations de femmes ont dû leur exposer les conséquences de leurs décisions à prendre. Ils le devaient dans leur paternelle sollicitude. Toutefois, conformément aux déclarations si souvent provoquées, et selon la volonté formellement exprimée du Saint-Siège, ils ont laissé à ces congrégations et communautés *la plus entière liberté*.

Le Secrétaire,
V. DE P. BAILLY,
des Augustins de l'Assomption.

Le Président,
FR. STANISLAS,
F. M. Capucin.

L'ACTE DU CARDINAL RICHARD

Adhésions à sa lettre

du 29 septembre (publiée dans notre dernier numéro).

Adhésion de l'Archevêque de Lyon :

Lyon, le 3 octobre 1895.

Seigneur Eminentissime,

Je viens de lire avec une grande consolation la lettre que Votre Eminence a adressée à M. le Président de la République. Tout y est dit avec le calme qu'inspire le droit, avec l'énergie de la vérité.

Oui, ce serait faire œuvre de Français que de cesser enfin cette guerre déloyale à la conscience catholique, dont nous souffrons depuis vingt ans.

Recueillir les forces vives de la nation au lieu de les émietter sans cesse ; utiliser pour l'éducation des enfants, pour les œuvres de miséricorde et de paix comme pour l'expansion de l'influence française au dehors, les Congrégations religieuses, au lieu de les poursuivre de mesures d'exception et d'une défiance que rien ne justifie, voilà ce que demanderait l'intérêt de la France. Et il nous est permis de dire que nous sommes ses amis véritables, nous qui gémissons de ces divisions intestines et de ces haines qui ne peuvent que l'affaiblir.

Puissent les membres du Gouvernement, brisant les liens qui enchaînent leurs bonnes volontés, rendre à Dieu ses droits, à l'Eglise sa liberté ! Ce sera, j'en ai la conviction profonde, en attirant les bénédictions du ciel, rendre à notre chère patrie si divisée, la force que seule procure l'union.

Ce vœu, Seigneur Eminentissime, est celui d'un cœur filial, heureux de redire à Votre Eminence ses sentiments de respectueux dévouement et de profonde vénération.

† PIERRE,
Archevêque de Lyon et de Vienne.

Adhésion de l'Évêque de Grenoble :

Grenoble, 3 octobre 1895.

Eminentissime Seigneur,

Nous remercions Votre Eminence d'avoir écrit au Chef de l'Etat pour lui exposer nos condoléances.

Autrefois, nous étions défendus, catholiques et Français, par l'autorité gouvernementale, qui nous assurait le bénéfice des lois, et nous ne songions pas à former un parti catholique pour faire respecter nos droits.

Aujourd'hui, les choses ont changé. Nous sommes attaqués par les Chambres, et le ministre des Cultes, chargé de nos intérêts, que fait-il ?

Que dirait-on si l'on voyait le ministre de la Guerre se faire l'ennemi de l'armée et le ministre de la Marine n'user de son pouvoir que pour ruiner le corps qu'il doit commander et protéger ? Chose étrange ! notre ministre est notre plus grand adversaire. Aussi, Eminentissime Seigneur, avez-vous senti qu'il fallait nous adresser au Président de la République, et par lui, au pays, pour trouver justice.

Par votre démarche, Eminence, vous avez fondé définitivement le *parti catholique*, dont nous voyons la tête en vous, le cardinal de Reims, l'archevêque de Lyon et l'archevêque de Cambrai.

Lorsque, désormais, la France catholique sera lésée dans ses droits, elle se tournera vers vous, Messeigneurs, pour vous prier de la défendre auprès du gouvernement, qui est lié à l'Eglise par un contrat sacré : *le Concordat*, dont nous réclamons l'exécution de part et d'autre ; mais dont la Franc-Maçonnerie, nous l'avons souvent prouvé, se joue avec un dédain égal à son mépris, de la justice et de l'honneur de la France.

C'est vrai, la France a ses faiblesses, qu'elle avoue. Mais, chez elle, le vol, jusqu'ici, a été flétri. Nous avons vécu dans ses armées : un soldat voleur est chassé et puni ignominieusement. Nous avons beaucoup navigué sur les bâtiments de l'Etat : un marin voleur est chose rare, et quand il se rencontre, il est la honte du bord, et repoussé par les chefs et les matelots.

Et voici que la Franc-Maçonnerie, voleuse et menteuse depuis son origine, avec Fauste Socin, en Pologne ; avec Cromwell, en Angleterre ; avec Adam Weishaupt, en Allemagne, veut introduire ses mœurs parmi nous, et attirer sur notre nation les flétrissures qui marquent au front, à notre époque, juifs et francs-maçons. Elle pousse à édicter des lois dont M. Théry, avocat illustre à Lille, a pu dire qu'elles ne sont « qu'un pur brigandage », langage approuvé par la signature de Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai.

Demain, aux yeux du monde civilisé, qui se demandera comment la France est tombée si bas, on verra les agents du gouvernement condamnés à exécuter des lois anticonstitutionnelles, reconnues et proclamées iniques par tous, pur brigandage. On pénétrera dans la demeure des religieux et des religieuses, pour saisir leurs biens et les vendre malgré eux.

Ce jour-là, ô France ! la Franc-Maçonnerie, unie aux juifs, aura jeté ton honneur au vent, et tu ne seras plus qu'un peuple de bandits vulgaires digne du plus profond mépris.

Ce langage est sévère. Si nous ne sommes pas dans la vérité, qu'on nous le prouve.

Eminentissime Seigneur, vous l'avez dit, et nous aimons à le redire : « La France est chrétienne et veut rester chrétienne. Les sectes maçonniques voudraient la déchristianiser en la soumettant à des lois contraires à ses véritables intérêts. Pour tout esprit clairvoyant, la loi du 16 avril se rattache à un ensemble de dispositions législatives, destinées à enchaîner la liberté religieuse. Nous avons vu ces dispositions se succéder dans le cours de ces dernières années, suivant un programme que l'on ne se donne pas la peine de dissimuler..... »

C'est la persécution religieuse ourdie par la Franc-Maçonnerie. Plus tard, on reconnaîtra le mal qu'elle nous a fait. La Pologne l'a reconnu et a fait déterrer Fauste Socin, inhumé

à Luclavic. Elle a bourré, avec ses ossements, un canon, qui les envoya au pays des infidèles. Cromwell eut de magnifiques funérailles; son cadavre fut embaumé et enterré dans le tombeau des rois d'Angleterre; mais il fut exhumé en 1660, au commencement du règne de Charles II, traîné sur la claie, pendu et enseveli au pied du gibet. La mort de Voltaire, perverti en Angleterre, par les maçons qui y prospéraient en 1726, fait frémir d'horreur. Il a voulu détruire le Christ et son Eglise, et le Christ règne et triomphe. Ainsi en a-t-il été de tous les persécuteurs. Eux et leurs familles se sont convertis ; sinon la main de Dieu les a frappés.

Nous avertissons nos persécuteurs modernes, et nous les invitons à réfléchir. Ils se perdent; ils perdent l'honneur de la France ; ils perdront des âmes ; mais ils disparaîtront, et le catholicisme restera : il est immortel. — *Notre soumission ne sauverait pas nos ennemis.*

Eminence, agréez mon respect.

† Amand-Joseph,
Evêque de Grenoble.

Adhésion de l'Évêque de Saint-Brieuc.

Saint-Brieuc, le 3 octobre 1895.

Eminence,

Je viens de lire, dans l'*Univers* et dans *La Croix*, la lettre que vous avez adressée, le 29 septembre dernier, à M. le Président de la République.

Qu'il me soit permis de vous remercier, pour mon humble part, d'un acte qui répond si bien à la pensée et aux préoccupations de l'épiscopat français.

Veuillez agréer, Eminence, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

† Pierre-Marie,
Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Adhésion de l'Évêque du Mans.

Le Mans, 6 octobre 1895.

Eminence,

Permettez-moi de vous offrir mes respectueux hommages à l'occasion de la lettre que vous avez récemment adressée à M. le Président de la République sur l'impôt d'abonnement.

Votre grave et noble parole sera-t-elle entendue ?

Je l'ignore; mais elle soulage, en dissipant une fois de plus les équivoques dont on s'applique à envelopper cette douloureuse question.

Il y a en ce moment, Eminence, pour les chrétiens et pour les esprits éclairés, un pénible et ironique contraste.

Presque partout, dans l'ancien et le nouveau monde, on voit des puissances schismatiques ou hostiles à l'Eglise s'intéresser à l'action des Sociétés religieuses, assurer leur liberté, tolérer ou favoriser leur développement, les exempter de certains impôts de droit commun ou amoindrir ces impôts en ce qui concerne leurs œuvres, cela en vue du bien public.

En France, où presque tous les établissements de charité et de bienfaisance sont dus, dès nos origines, aux évêques et aux monastères, après des siècles de services et des services sans nombre, on entreprend de faire subir à ces serviteurs de Dieu et de leur pays des lois d'exception, ruineuses, contraires à notre constitution, contraires au principe démocratique, contraires surtout à toute liberté.

C'est fort bien d'exalter en d'éloquents discours la liberté civile ; mais mieux vaut encore la respecter et l'affermir. Nous n'avons cure des belles paroles et les faits nous meurtrissent.

Comme vous le dites si bien, Eminence, l'impôt d'abonnement porte ce fâcheux caractère d'une loi d'exception et d'une loi confessionnelle. Il frappe ceux que chacun devrait soulager.

Peut-être plusieurs de ceux qui ont contribué à l'établir ne savent-ils pas suffisamment ce qu'est un organisme religieux, équilibré avec une telle précision, proportionnant si exactement le maximum des charges et le minimum des ressources, qu'un choc dans un tel fonctionnement doit devenir et sera pour beaucoup, l'impuissance radicale d'aller au delà. Il était donc urgent de le redire.

Il ne faudrait pas arriver jusqu'à l'expérience décisive. Quand on y sera venu, il sera trop tard, et il y aura déjà un préjudice irrémédiable porté aux intérêts des humbles et des malheureux, porté à la bienfaisance, aux libres choix et à la libre volonté d'une partie, la plus grande probablement, de nos concitoyens. Nos écoles, le pays les veut, puisqu'il les peuple et les entretient à ses frais ; nos asiles, nos orphelinats, nos refuges, le pays les veut, puisque partout nous sommes obligés, chaque jour, de refuser des admissions nécessaires, faute de ressources indispensables ou de locaux suffisants.

Ceci est au-dessus de la discussion, et voilà bien des libertés atteintes par d'inévitables ruines.

En demandant au chef de l'Etat, au nom de Dieu et au nom des pauvres, sa haute intervention en faveur de l'apaisement, de la justice et du bien, vous avez, Eminence, pris une initiative qui provoque notre vive reconnaissance. Daignez en agréer l'expression et l'assurance de mon très profond respect.

† Abel,
Evêque du Mans.

Adhésion de l'Évêque de Nancy.

Nancy, le 5 octobre 1895.

Eminence,

Je rentre à Nancy, après une longue absence, et je tiens à vous exprimer sans retard ma complète adhésion à la lettre que vous venez d'adresser à M. le Président de la République au sujet des Congrégations religieuses.

Je n'ai certes pas la prétention de redire ce que vous avez si bien dit. Je ne veux que vous offrir en mon nom, au nom des Congrégations religieuses, du clergé et des catholiques de mon diocèse, l'hommage de notre vive reconnaissance pour ce nouvel acte épiscopal, digne de la haute sagesse, de la fermeté apostolique et du zèle ardent de Votre Eminence,

Veuillez agréer, Eminence, l'expression des sentiments de profond respect de votre humble et dévoué serviteur en N.-S.

† Charles-François,
Evêque de Nancy et de Toul.

Le cardinal, courrier par courrier, a remercié Sa Grandeur de cette lettre d'adhésion, en rappelant que c'était Mgr l'évêque de Nancy qui, le premier, avait par sa lettre au président de la République, adressé au gouvernement une protestation au sujet de la loi d'abonnement.

Adhésion de l'Evêque de Limoges.

Limoges, le 7 octobre 1895.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Permettez à l'un de vos plus humbles Frères dans l'Episcopat d'adresser à votre Eminence ses plus vives et ses plus sincères félicitations pour la lettre si pleine de vérité, de sagesse, de modération, de justice et de patriotisme qu'Elle vient d'écrire à M. le Président de la République sur la loi du 16 avril, dite d'abonnement.

Je donne mon adhésion pleine et entière aux regrets exprimés et aux vœux énoncés par Votre Eminence.

Je puis ajouter que, dans mon diocèse, la conscience des catholiques est plus qu'émue des *mesures d'exception prises* en ces dernières années, contre les *Congrégations religieuses*. Elle en est affligée, pour ne pas dire indignée, et elle demande pour ces chères communautés si utiles et si dévouées au bien public, non point des privilèges, mais les libertés de droit commun et en particulier l'égalité devant l'impôt.

Daignez agréer, Illustrissime et Révérendissime Seigneur, l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

† Firmin.
Evêque de Limoges.

Adhésion de l'Evêque de Séez.

Séez, le 8 octobre 1895.

Eminence,

A la veille du jour où la France catholique doit être témoin de la plus révoltante iniquité commise au nom d'une loi en opposition formelle avec la Constitution qui la régit, vous élevez de nouveau la voix au nom de la justice, du droit, de la vérité, dont la défense vous a été confiée par l'autorité divine elle-même. Tous les cœurs vraiment catholiques et français sont avec vous, et vous acquérez ainsi un nouveau droit à leur reconnaissance.

Les insultes dont vous êtes l'objet, dans cette circonstance, de la part des loges franc-maçonniques juives, vous honorent et prouvent que vous avez frappé juste. Ces irréconciliables ennemis de Dieu, qui conduisent la France à l'abîme en lui ravissant tout à la fois sa fortune et son honneur, s'irritent contre quiconque démasque leurs sinistres projets ; ils profanent par leurs actes, à la face du monde, les grands noms de liberté, d'égalité et de fraternité : nous en sommes aujourd'hui même les témoins attristés. Au nom de l'égalité de tous les Français devant l'impôt, ils ne rougissent pas de condamner toute une classe de citoyens, et non les moins honorables, les moins dignes assurément, à verser au trésor une somme six fois plus élevée que celle qu'ils fournissent eux-mêmes. La fraternité, qui consiste à se dévouer pour ceux qui souffrent, à tendre une main secourable aux pauvres, aux déshérités de la fortune, aux vieillards condamnés à la misère et à l'abandon, aux orphelins sans appui qui n'ont pour se défendre que leur faiblesse elle-même, cette fraternité-là ils l'ont en horreur et c'est surtout contre ceux qui la mettent en pratique qu'ils exercent leur haine infernale. La loi d'abonnement le prouve surabondamment.

Puissent, Eminence, vos paroles si calmes, si convaincantes, si probantes, être entendues ; Puissent-elles enfin ouvrir les yeux de tant d'aveugles et les oreilles de tant de sourds plus ou moins volontaires, faire vibrer dans le cœur des Français cette fibre patriotique et chrétienne qui les a faits si grands dans le passé, et qui battait si puissamment dans la poitrine de nos pères. Loin d'eux tout calcul égoïste ou intéressé entre la mort ou le déshonneur, ils n'hésitaient jamais quand il s'agissait de leur foi ou de leur patrie. Que les fils se montrent donc dignes de leurs pères ! L'espérance alors renaîtra dans les cœurs apportant avec elle le relèvement, le salut, la vie.

Veuillez agréer, Eminence, etc.

† François-Marie.
Evêque de Séez.

Adhésion de l'Archevêque de Rouen.

C'est au diocèse de Rouen que quelques Congrégations qui ont cédé ont été données en exemple par une note du gouvernement. Sa Grandeur explique ce fait et marque qu'il n'y en a que quelques-unes :

Eminence,

Permettez-moi de m'associer aux sentiments que vous avez exprimés à M. le Président de la République, dans votre lettre du 29 septembre.

La paix religieuse était le vœu de tous les meilleurs esprits. Comment ne serait-elle pas troublée par une loi d'exception qui plonge dans la gêne et le découragement nos saintes communautés, organes de la charité française dans toutes les parties du monde ? Autrefois, on disait : « Il faut que les lois fassent trembler les méchants » ; qui donc voudrait aujourd'hui qu'elles fassent trembler les bons ?

Pour éclairer les religieuses de mon diocèse placées dans l'alternative de résister à la loi d'accroissement ou de s'y soumettre, je leur ai exposé les conséquences de l'un et l'autre parti. Selon les plus ardents, la résistance s'impose. Ils espèrent qu'elle arrêtera la série des lois qui déchristianisent la France, qu'elle arrêtera les assauts de jour en jour renouvelés contre les dernières libertés de la religion. Selon les moins ardents, protester contre l'injustice de l'impôt d'accroissement, réserver tous les droits méconnus par la loi du 16 avril, déclarer que leur paiement n'est pas libre, mais contraint, tout cela constitue un équivalent de résistance. S'ils répugnent au refus matériel de l'impôt, c'est parce que, à leurs yeux, cette forme de résistance précipitera la ruine des Congrégations au lieu de les sauver. Elle fournit à l'Etat l'occasion d'appliquer plusieurs lois ou décrets funestes avec lesquels il peut fermer les écoles libres, exclure les religieuses des établissements hospitaliers et retirer la personnalité civile aux Congrégations qui la possédaient jusqu'ici.

J'ai exposé ces vues aux religieuses, tantôt par moi-même, tantôt par les vénérables prêtres délégués à cet effet, et j'ai conclu, selon la pensée du Saint-Siège, que le dernier mot leur appartenait.

Ma confiance en elles est notoirement justifiée. Tout le diocèse de Rouen leur rend hommage. Leur fidélité et leur honneur, leur renoncement et leur courage sont au-dessus de tout éloge. Toutes aiment l'Eglise et leur pays jusqu'au mépris de leurs propres biens et de leur sécurité. Pour elles, comme pour tous les grands cœurs, le difficile, dans l'occasion présente, n'était pas de faire leur devoir, mais de savoir en quoi il consiste. Si **quelques-unes payent l'impôt d'accroissement**, c'est parce que cela leur apparaît sagesse, prévoyance et conscience. Par surcroît, elles se disent au fond du cœur que le pays de la loyauté ne voudra pas longtemps s'avilir en écrasant le droit des faibles. Elles se persuadent volontiers que le gouvernement compte et comptera des hommes assez droits, assez intègres pour justifier ce pressentiment.

Je prie Votre Eminence, Monseigneur, d'agréer le respect profond que je professe pour vos vertus pastorales.

† Marie-Romain,
Archevêque de Rouen.

Adhésion de l'Évêque de Meaux.

Eminence,

C'est avec une satisfaction de conscience que j'ai pris connaissance de la lettre si digne et si ferme adressée par vous à M. le Président de la République, et que je m'associe à la protestation et aux déclarations qu'elle contient.

Il était impossible de mieux dire combien sont odieuses, impopulaires, contraires au droit public, à la liberté et à l'égalité, toutes les lois édictées, toutes les mesures prises contre l'Eglise, son clergé, ses religieux et ses œuvres.

Aussi, quand Votre Eminence conclut qu'il est tout naturel que les Congrégations religieuses, dont les membres se sont toujours montrés bons et dévoués Français, n'acceptent pas la taxe contributive, exceptionnelle et indue, dont la loi dite d'abonnement les frappe, nous sommes entièrement avec Elle.

Pourquoi, en effet, rendraient-elles d'elles-mêmes à César les deniers qui ne sont pas à César, mais qu'elles doivent, comme vous le dites si bien, à la libéralité des fidèles, pour les œuvres d'éducation et de charité ? Mais je veux espérer, pour l'honneur de la France, que nous ne verrons pas l'administration employer les voies de rigueur contre des institutions qui ne réclament que l'égalité devant l'impôt.

Je prie Votre Eminence d'agréer, etc.

Adhésion de l'Evêque de Poitiers.

Poitiers, le 9 octobre 1895.
en la fête de saint Denis.

Eminence,

Le dernier numéro de la *Semaine religieuse* de Paris, publie votre lettre, en date du 29 septembre dernier, à M. le Président de la République.

Permettez-moi, Eminence, de vous dire, avec un affectueux et filial respect, combien, pour ma modeste part, je vous suis profondément

reconnaissant de la démarche importante que vous venez d'accomplir, combien je forme des vœux ardents pour son plein et entier succès. Le poids qui oppresse en ce moment les communautés religieuses de France est si lourd, hélas !

Depuis le 16 avril 1895, il n'est presque pas de semaine où je n'aie eu à entendre le récit des inquiétudes, des préoccupations que venaient me confier de pieuses filles, dont l'unique ambition ici-bas (tout le monde le sait) est de faire du bien, et qui s'avouaient douloureusement affectées à la pensée que bientôt, dans ce chevaleresque pays de France, toujours prêt à prendre les armes pour défendre l'opprimé, elles allaient se trouver poursuivies par un impôt dont, de l'avis des plus éminents jurisconsultes, elles sont injustement frappées.

On a peine à s'expliquer comment, au mépris du principe fondamental de la législation française en matière d'impôts, une loi fiscale d'exception a pu être portée contre une classe de citoyens dont le seul crime est d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et par suite de cet amour, d'avoir le courage de se condamner à une vie d'abnégation et toute de dévouement pour le prochain.

Aussi, veux-je espérer que votre lettre, Eminence, sera prise en très sérieuse considération et qu'elle amènera le revirement si désiré de tous. Puisse cette espérance n'être pas déçue ! Puisse justice être rendue à nos religieux et religieuses, à tant de citoyens qui jouissent, partout en France, de l'estime la plus méritée et qui, à l'étranger, en quelque endroit qu'ils se trouvent, sont l'objet de l'admiration de tous et font honorer notre cher pays ? Puissent les pouvoirs publics, enfin mieux éclairés, ne pas hésiter à rapporter les tristes lois d'exception des 29 décembre 1884 et 16 avril 1895 !

Daignez agréer, Eminence, etc.

† Henri,
Evêque de Poitiers.

Adhésion de l'Evêque de Nevers.

Nevers, le 11 octobre 1895.

Eminence,

Je regarde comme un devoir, dans les circonstances actuelles, de donner ma pleine adhésion à la lettre si nette et si fortement motivée que vous venez d'adresser à M. le Président de la République.

Il importe que, de plus en plus, la lumière soit faite sur les agissements des Sociétés maçonniques ; il faut que tout le monde le sache, elles travaillent activement à déchristianiser la France et les mesures antireligieuses prises au cours de ces dernières années sous leur inspiration, y compris la loi du 16 avril, dirigée contre l'enseignement congréganiste, n'ont pas d'autre but.

Il n'est pas moins nécessaire d'affirmer que si nous combattons ces entreprises des sectes, ce n'est pas par un parti pris d'opposition contre la forme actuelle du gouvernement que nous acceptons loyalement, heureux de suivre en cela, comme en tout le reste, les directions pontificales, mais parce que nous sommes tenus en conscience de défendre les droits de la Sainte Eglise et les intérêts sacrés des âmes. Dieu nous en est témoin, nous appelons de tous nos vœux et nous sommes disposé à procurer de tout notre pouvoir l'apaisement des esprits et l'union des cœurs dans la justice, la liberté et l'égalité de tous devant la loi ; notre patriotique ambition c'est de voir la France délivrée des périls que lui font courir les passions subversives si imprudemment déchaînées, retrouver par le respect et la pratique de la vérité religieuse une paix et une prospérité durables.

La lettre de Votre Eminence ne peut manquer d'attirer sur ces graves questions l'attention des esprits droits et honnêtes ; elle ouvrira les yeux à tous ceux qui ne sont pas des aveugles volontaires.

Puisse-t-elle également décider les pouvoirs publics à modifier les dispositions législatives dont nous avons le droit de nous plaindre, celle en particulier qui concerne nos Congrégations religieuses si méritantes et si mal récompensées des nombreux et incontestables services qu'elles rendent au pays.

Dans tous les cas, votre voix s'élevant avec l'autorité et le calme de la vérité, parmi tant d'autres discordantes qui les troublent à cette heure, sera pour elles une lumière et un encouragement. Après l'avoir entendue, elles se sentiront plus confiantes et plus fortes en face des épreuves qui les menacent. Aussi, est-ce de tout cœur qu'au nom de celles de mon diocèse je remercie Votre Eminence de la précieuse assistance qu'elle vient de leur donner.

Daigne, Votre Eminence, agréer, etc.

† Etienne,
Evêque de Nevers.

Adhésion de l'Evêque de Montauban.

Montauban, 14 octobre.

Eminentissime Seigneur,

Permettez-moi de venir, en union avec mes vénérés collègues de l'épiscopat, vous exprimer mon adhésion la plus complète à la lettre que vous avez adressée au président de la République.

La haute position que Votre Eminence occupe dans l'Eglise, la vénération universelle dont

elle est environnée donneront à sa parole un long et salutaire retentissement.

Tous ceux que n'aveuglent pas les passions antireligieuses seront frappés de ces graves considérations uniquement inspirées par un égal amour de l'Eglise et de la France, exprimées avec tant de dignité, de modération.

Ils comprendront qu'il est temps d'en finir à l'égard des catholiques avec toutes ces mesures odieuses qui, depuis vingt ans, se succèdent d'années en années, n'ont d'autre résultat que de jeter le trouble et la division dans un pays qui a tant besoin d'union et de paix.

Votre lettre, Eminence, sera en même temps une précieuse consolation, un puissant encouragement pour les chères Congrégations dont les membres sont toujours prêts à prendre leur juste part des charges publiques et ne demandent en échange d'une vie de sacrifice et de dévouement qu'une seule chose, qu'on ne méconnaisse pas leurs droits de citoyens, qu'on ne fasse pas peser sur eux des lois d'exception, des lois contraires à tous les principes d'égalité, de justice sur lesquels est fondée la Constitution qui nous régit.

Puisse votre voix, Eminence, être écoutée par ceux qui ont en mains le pouvoir de donner satisfaction aux légitimes revendications que vous avez fait entendre; dans tous les cas, vous avez accompli un grand devoir, acquis de nouveaux titres à notre reconnaissance et à notre vénération.

Daignez, etc.

† ADOLPHE,
Evêque de Montauban.

Adhésion de l'Archevêque de Cambrai.

Dunkerque, le 15 octobre 1895.

A Son Eminence le Cardinal
archevêque de Paris,

Monseigneur,

L'archevêque de Cambrai et les communautés de son diocèse, en union de pensées et de sentiments, donnent leur pleine adhésion aux protestations si fermes, si rationnelles, si justes que vous avez adressées à M. le Président de la République. Veuillez agréer l'expression unanime de leur profonde reconnaissance.

Quel sera le résultat de cette loyale et grave démarche? Nul ne saurait le prévoir; mais, quoi qu'il puisse advenir plus tard, toutes les communautés de religieuses qui appartiennent au diocèse de Cambrai sont décidées à faire ce qu'elles considèrent comme un devoir d'honneur, sinon de conscience.

Dès le 11 juillet, les Révérendes Mères Supérieures se sont réunies à Lille, afin de s'entendre, de se concerter et de régler l'attitude qu'elles auraient à prendre en face des événements qui se préparent. Après deux séances d'examen et de graves délibérations tenues sous la direction d'un groupe d'avocats et de jurisconsultes éminents, après avoir discuté minutieusement le pour et le contre, le oui et le non relatifs à la loi dite d'abonnement, agissant dans la plénitude de leur liberté, elles ont décidé à l'unanimité qu'elles s'en tiendraient à l'attitude absolument passive.

Elles ont pensé que, comme citoyennes françaises, payant tous les droits d'impôts comme tout le monde, elles ont droit à l'égalité civique devant les lois d'impôts; que, comme religieuses vouées à des œuvres d'une incontestable utilité, elles ont droit à la liberté que garantit le Concordat; que, comme femmes, menant en société quasi familiale un genre de vie des plus pacifiques et des plus honorables, elles ont droit à n'être point traitées comme des parias et mises hors la loi.

Ces considérations ont paru aux Révérendes Mères Supérieures assez fortes pour leur interdire toute participation directe à un acte qui se présente à elles sous les traits d'une exaction odieuse.

Elles prétendent n'être point des révoltées; mais elles prétendent aussi n'avoir, à aucun degré, l'obligation de livrer elles-mêmes ce qu'on leur réclame par un empiètement inique sur leurs droits les plus élémentaires.

Le fisc et la force s'arrangeront ensemble pour pressurer leurs associations inoffensives, jusqu'au jour où le bon sens national ramènera nos législateurs à la notion correcte de l'égalité pour tous, sans exception, devant l'impôt.

En attendant ce jour, nos chères communautés savent à quels risques elles s'exposent et quelles épreuves les menacent; mais elles sont prêtes à répéter fièrement le mot vraiment français : « Tout est perdu, fors l'honneur. » Elles savent que le fisc pourra vendre à l'encan leurs meubles et immeubles, mais elles savent aussi qu'il reste deux choses sur lesquelles elles comptent et que le fisc ne peut ni saisir ni aliéner : la Providence de Dieu dans le ciel et le dévouement des vrais chrétiens sur la terre; c'est pourquoi elles répètent avec confiance cet autre mot bien français : « *Fais ce que dois, advienne que pourra.* »

Puis, levant leurs regards vers l'image du Dieu crucifié par ses ennemis, elles redisent en esprit de foi la prophétie victorieuse qu'il a lui-même léguée à ses apôtres : « *In mundo pressuram habebitis. Confidite, ego vici mundum.* »

Veuillez, Monseigneur, etc.

† MARIE-ALPHONSE,
Archevêque de Cambrai.

Adhésion de l'Évêque de Viviers.

Viviers, le 15 octobre 1895.

Eminence,

Je donne une humble et pleine adhésion à la lettre que vous avez adressée à M. le président de la République. Je puis vous assurer que, dans mon religieux diocèse, toutes les âmes catholiques ont fait écho à votre parole si épiscopale et si française.

Il est triste, Eminence, il est profondément douloureux de voir notre pays momentanément asservi par les sectes maçonniques, mentir à son passé, en poursuivant avec rage la ruine d'une religion dont il a été, depuis son baptême à Reims, et à toutes les époques de son histoire, le protecteur, le défenseur et l'apôtre ; — mentir à son loyal caractère, en déguisant sous une hypocrite formule : « la suppression des privilèges, » la violation flagrante des immunités les plus respectables et les plus sacrées, puisqu'elles sont l'expression du droit ecclésiastique, et même du droit divin, en proscrivant au nom de l'égalité toute une catégorie de citoyens, et en dissimulant sous l'apparence d'un impôt légitime, une injuste et sacrilège spoliation ; — mentir à son cœur en mettant brutalement hors la loi ses fils les plus soumis, ses serviteurs les plus dévoués, les ouvriers les plus actifs de sa gloire et de sa prospérité ; — mentir à sa conscience, en leur faisant acheter, par des charges six fois supérieures à celles qui grèvent les autres citoyens, leur place au soleil de la patrie commune.

Il faut que la passion antireligieuse ait une singulière puissance d'aveuglement pour transformer en ennemis et traiter en parias des hommes liés par leur conscience au respect du pouvoir et qui font du patriotisme une vertu ; des hommes qui ont renoncé à la famille et à la propriété individuelle pour apporter un cœur plus libre, un dévouement plus entier au soulagement des pauvres, au soin des malades, à l'éducation des enfants, à l'œuvre éminemment sociale de l'immolation et de la prière, à la réhabilitation de tous les déchus de la grâce, de l'honneur et de la vertu.

Je veux espérer, Eminence, que votre voix si autorisée et si calme aura été entendue par le chef de l'Etat dans un esprit de bienveillance et de justice. En tout cas, elle aura appris à la France que nous ne sommes point des rebelles, mais des opprimés ; que, si la plupart de nos communautés religieuses n'ont pas apporté au fisc l'impôt inconstitutionnel qu'il leur réclame, ce n'est pas qu'elles refusent leur part de contribution aux charges de l'Etat, c'est qu'on leur demande plus que le fruit de leurs sueurs et qu'il leur répugne de livrer de leurs propres mains le patrimoine des pauvres et les biens sacrés de l'Eglise ; c'est qu'il leur paraît plus digne et plus conforme au devoir d'attendre courageusement la mort, que de la prévenir par un suicide volontaire.

Veuillez agréer, Eminence, l'hommage de mon bien respectueux dévouement.

† J.-M. Frédéric,
Evêque de Viviers.

Adhésion de l'Évêque de Carcassonne.

Eminence,

Le jour même où le télégraphe apporta dans notre Midi le texte de votre lettre à M. le Président de la République, je me fis un devoir d'en donner communication à mes prêtres réunis pour la retraite.

Je le transmis aux fidèles par l'intermédiaire de ma *Semaine religieuse*.

Partout on applaudit à votre haute intervention, partout on acclama votre langage tout à la fois si modéré, si ferme, si courageusement apostolique.

Les consciences catholiques se sentirent un moment soulagées.

Par cet empressement à prolonger l'écho de vos belles et bonnes paroles, n'avez-vous pas deviné mes sentiments ? Ils sont pleinement conformes aux vôtres. Tout autre formule d'adhésion semblerait superflue.

Je sens pourtant le besoin de me faire l'interprète des Congrégations de mon diocèse, et de vous remercier, en leur nom, de votre paternelle sollicitude. Sans nul doute, une entente générale entre toutes les familles religieuses de notre pays aurait eu pour résultat le salut commun. Formant toutes ensemble une pacifique armée, protégées par la Constitution qui nous régit, elles auraient obtenu légalement la modification de la loi d'exception inventée par la secte antichrétienne qui les conduit à la ruine.

Pourquoi faut-il que la division, en se glissant parmi elles, soit venue éclaircir leurs rangs, diminuant leurs forces et compromettant nos légitimes espérances.

Dans votre apostolique tristesse, vous plaidez éloquemment la cause des Congrégations auxquelles un sentiment de justice ne permet pas d'emprunter, pour les porter au fisc, les sommes ruineuses qui leur sont réclamées.

Vous faites appel en leur faveur aux principes du droit public, vous vous efforcez de les soustraire aux rigueurs de l'administration en déclarant avec loyauté qu'il n'entre dans leur attitude aucune pensée de révolte.

Puisse votre grande parole être entendue dans les Conseils de l'Etat !

Puisse le Président de la République, inspiré par ses intentions de bienveillance et de justice pour tous les membres de la patrie française,

obtenir du Parlement une réforme sage, équitable, de loi fiscale.

Puisse-t-il enfin, grâce à l'ascendant souverain de sa haute charge, amener cette pacification des esprits, cette concorde, cette union entre tous, dont la France éprouve si grand besoin !

Quoi qu'il arrive, Eminence, vous aurez bien mérité de l'Eglise et du pays.

Daignez agréer, etc.

† Félix-Arsène,
Évêque de Carcassonne.

Adhésion de l'Archevêque de Chambéry.

Chambéry, le 17 octobre 1895.

Eminentissime Seigneur,

Le 16 mars dernier, je regardais comme un devoir de m'associer à la démarche que venait de faire Votre Eminence auprès de M. le président de la République pour lui exposer les graves périls qui menaceraient les Congrégations religieuses et avec elles toutes leurs œuvres, si la loi dite d'abonnement était votée par les Chambres.

Aujourd'hui, que votre entretien d'alors avec le chef de l'Etat a été confié au public par votre lettre du 29 septembre, comment hésiterais-je à lui renouveler ma pleine et entière adhésion ?

Cette lettre, si mesurée dans la forme et si fortement motivée, n'est-elle pas un appel loyal à la concorde et à la justice du pays ? Elle ne réclame pour nos Congrégations ni privilège ni exemption d'aucune sorte, mais le droit de vivre dans les conditions de tous les autres citoyens, et la liberté d'embrasser tous les dévouements sans être, pour ce fait, mises hors la loi.

Est-il revendication plus légitime, en est-il dont le succès serait plus profitable non seulement à la religion, mais à l'Etat lui-même ? Car l'opinion finit toujours par se retourner contre ceux qui la bravent, et les excès du pouvoir n'ont qu'un temps. A l'une et à l'autre, Votre Eminence a fait entendre la parole qui convenait à un évêque et à un Français. Cette parole, patriotique et évangélique tout ensemble, si elle n'est pas immédiatement efficace, aura du moins un écho dans les consciences droites et y fera germer tôt ou tard des résolutions salutaires.

Daigne, Votre Eminence, agréer, etc.

† François,
Archevêque de Chambéry.

*
* *

Les *Semaines religieuses* de Rennes, Blois, Luçon, Saint-Flour, Le Puy, Moulins annoncent que NN. SS. les archevêques et évêques de ces diocèses ont, soit par lettre, soit en passant à Paris, exprimé au cardinal Richard leur pleine et entière adhésion pour sa lettre au président.

LETTRE DE Mgr PERRAUD

A l'exemple de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris, S. G. Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française, vient d'adresser au président de la République cet éloquent appel :

Paray-le-Monial, 11 octobre 1895.

Monsieur le président de la République,

La France a tressailli d'une patriotique allégresse quand elle a lu la noble et émouvante dépêche adressée par son Gouvernement au général Duchesne, pour le féliciter de la prise de Tananarive et remercier avec lui les troupes du corps expéditionnaire de Madagascar.

C'est une de ces circonstances trop rares, hélas !, parmi nous, où les dissentiments s'apaisent, où tous les cœurs se sentent battre à l'unisson, où des millions d'âmes ne forment plus qu'une seule âme.

La Providence permet que cette heureuse nouvelle nous arrive presque à la veille de l'application d'une loi qui a soulevé les objections les plus fortement motivées de la part d'hommes très compétents, très désintéressés, dont on ne saurait suspecter l'attachement aux institutions républicaines.

Ne serait-il pas bien désirable de ne pas troubler la joie si légitime causée au pays par le succès de nos armes à Madagascar, et pour cela, de surseoir à l'exécution de cette loi ? On donnerait ainsi le temps à nos législateurs d'en étudier de nouveau l'économie, les dispositions, les conséquences et la possibilité de la fondre dans une loi plus générale, qui, au lieu de viser une seule catégorie de citoyens, en raison de l'habit qu'ils portent et du genre de vie qu'ils ont librement adopté, réglerait les droits de succession d'une façon uniforme et en conformité parfaite avec le principe de l'égalité de tous devant l'impôt.

Il ne saurait entrer dans notre pensée, monsieur le président, de vous demander de sortir de la Constitution et d'abroger de votre propre autorité une loi régulièrement issue du vote des deux Chambres. Mais nous osons vous solliciter d'intervenir auprès du Parlement, pour obtenir de lui, par les voies constitutionnelles, un délai de quelques mois, provisoirement suspensif de la loi du 16 avril. On épargnerait ainsi au pays, qui a tant besoin d'apaisement et de concorde, le renouvellement possible de scènes douloureuses et de conflits dont les ennemis du bien public

et de la prospérité nationale peuvent être seuls à se réjouir.

Je n'oublierai jamais, monsieur le président, avec quel élan, avec quelle généreuse spontanéité, vous compatissiez, il y a huit mois, à un grand deuil de ma famille diocésaine. Vous inauguriez votre récente élection à la première magistrature de la République en vous faisant représenter aux funérailles des victimes de Montceau-les-Mines, et en secourant abondamment les veuves et les orphelins.

De quelle reconnaissance ne seraient pas pénétrés à votre égard tous les Français, vraiment amis de la liberté, si, grâce à vous, se fermait enfin l'ère qui a trop longtemps duré des dissensions religieuses ; si, tandis que nous nous apprêtons à remercier Dieu d'avoir couronné par la victoire la patience et la vaillance de nos soldats, nous avions le bonheur de voir s'embrasser fraternellement dans notre chère France la justice, qui est le fondement nécessaire de l'ordre, et la paix, qui est le fruit de la justice.

J'ai l'honneur de vous offrir, monsieur le président de la République, l'hommage profondément respectueux de mon humble dévouement.

† ADOLPHE-LOUIS,
Evêque d'Autun.

Adhésion de l'Evêque de Nîmes.

Nîmes, 15 octobre 1895.

Vénéré Seigneur,

Je ne puis résister au plaisir de vous féliciter après avoir lu la lettre si simple, si loyale, que vous venez d'écrire à M. le président de la République.

Nul doute qu'elle ne réponde aux sentiments du chef de l'Etat, tels qu'il les a fait paraître depuis son élévation au pouvoir.

Si vous ne pouvez déterminer le président de la République pour des raisons que vous indiquez, à prendre auprès des Chambres françaises l'initiative que nous souhaitons tous, du moins votre langage aura certainement ému les sénateurs et les députés.

Pendant le séjour qu'ils viennent de faire au sein des populations desquelles ils détiennent leur mandat, ils auront certainement constaté l'émotion causée dans la France entière par la loi du 16 avril ; peut-être alors consentiront-ils à la modifier, de manière à ce qu'elle n'atteigne plus une seule catégorie de personnes coupables de se dévouer au bien des pauvres et à l'éducation des enfants.

Jamais en France, dans les rangs des classes véritablement religieuses et absolument chrétiennes, on n'a refusé et l'on ne refusera de se soumettre à une loi juste et égale pour tous, cette loi portât-elle avec soi l'impôt le plus onéreux. Quel impôt plus onéreux que celui du sang !

Nos généraux, nos vaillants soldats de Madagascar viennent de le payer avec magnanimité, et nous nous réjouissons tous du résultat obtenu. Et c'est bien l'heure, comme vous le dites, vénéré Seigneur, de s'inspirer à l'égard d'un dévouement quotidien et allant souvent jusqu'au sacrifice de la vie, d'une condescendance qui rendra ce dévouement plus absolu à tous les intérêts de la France et de la République.

Agréez, etc.

† JEAN-ALFRED
Evêque de Nîmes.

UNE VOIX D'ALSACE-LORRAINE

Nous aimons en France, surtout nous autres catholiques, à entendre ce que pensent nos frères d'Alsace-Lorraine de notre situation. Ecoutons donc :

L'Elsaesser, un des grands organes catholiques d'Alsace, rédigé par deux prêtres de talent, MM. les abbés Ferber et Muller-Simonis, parlant de la lettre des cinq dit ce qui suit :

« La lettre des cinq dit qu'à l'heure même où nous sommes, des considérations semblables et non moins graves avaient déterminé l'épiscopat français à laisser exécuter la loi sur les Fabriques, et la lettre ajoute qu'il fallait plier devant une nécessité inéluctable. Eh bien ! oui jusqu'à présent, l'Église a, en France, constamment plié, mais chaque fois, elle ne s'est attirée que des nouvelles lois hostiles. Si l'exemple des cinq était suivi par les autres Congrégations, la loi sur l'accroissement serait bien vite suivie par celle sur les associations, qui est déjà en préparation. Cette loi ferait bien vite disparaître de France toutes les Congrégations, et même l'Église. Heureusement, la plupart des Congrégations résisteront, et le peuple se rendra exactement compte de la vraie situation.

« Tant que l'Église, les autorités ecclésiastiques et les Congrégations plieront, les ennemis de l'Église redoubleront leurs coups et feront ainsi croire au peuple que tout est pour le mieux. Par contre, la résistance des Congrégations réveillera ce même peuple, qui ne juge que d'après les faits. »

CEUX QUI CAPITULENT

Voici maintenant la lettre des cinq Congrégations qui se soumettent. Pour atténuer l'effet déplorable de leur capitulation, elles l'ont rédigée sous forme d'une lettre au Souverain Pontife :

Lettre adressée au Souverain Pontife par les Supérieurs généraux des congrégations de Saint-Lazare, de Saint-Sulpice, des Missions étrangères, des PP. du Saint-Esprit, des FF. des Écoles chrétiennes.

Très Saint-Père,

Les sous signés : Supérieur général de la Congrégation des prêtres de la Mission de Saint-Lazare et des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, Supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, Supérieur du séminaire de la Société des Missions Etrangères, Supérieur général de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, Supérieur général de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, croient remplir un devoir en soumettant à Votre Sainteté, avec l'expression de leur religieuse vénération et de leur filiale obéissance, les résolutions auxquelles ils se sont arrêtés à l'égard de la loi du 16 avril dernier sur la taxe d'abonnement, et les motifs qui les ont déterminés.

Dans cette nouvelle et redoutable épreuve imposée aux Congrégations religieuses de France, au milieu du trouble causé par cette crise douloureuse, en face des lourdes responsabilités qui pesaient sur eux devant l'Eglise et devant la France, c'est avant tout dans les directions pontificales que les soussignés ont cherché et ont trouvé les lumières et la force dont ils avaient besoin.

Votre Sainteté a déclaré à diverses reprises aux Congrégations religieuses, directement ou indirectement, par l'organe de l'Eminentissime et Révérendissime cardinal secrétaire d'Etat, qu'Elle a entendu et qu'Elle entend leur laisser entière liberté de prendre, vis-à-vis la loi du 16 avril 1895, l'attitude qu'elles estimeront convenir le mieux à la défense de leurs intérêts respectifs (Lettre du 24 août à S. G. Mgr l'archevêque de Lyon) ; que l'uniformité de conduite, conseillée en termes généraux et non imposée, doit s'entendre, comme il est naturel, dans un sens non absolu mais relatif, c'est-à-dire autant que cette uniformité est compatible avec la situation juridique dans laquelle se trouvent ces Congrégations, et avec les intérêts spéciaux qu'elles ont à sauvegarder, sur lesquelles choses il appartient à ces mêmes Congrégations de se prononcer (Lettre du 7 septembre à S. Em. le cardinal archevêque de Bordeaux) ; et que chaque Supérieur peut en sûreté de conscience prendre telle détermination qu'il jugera la plus convenable à l'intérêt de sa Congrégation (Lettre du 26 septembre 1895 à M. le Supérieur de la Congrégation de Saint-Lazare).

Ces réponses de Votre Sainteté, plusieurs fois répétées, nous ont assuré une liberté que plusieurs nous déniaient ou nous contestaient. Elles ont clairement établi que la détermination à prendre dans les circonstances difficiles que nous traversons n'était point une question de justice ou de conscience, mais de prudence. Elles nous tranquillisent en nous donnant à entendre que veiller à la conservation de nos intérêts et de nos œuvres, ce n'est nullement, et à aucun degré, ni déserter, ni compromettre les intérêts supérieurs de l'Eglise, mais plutôt les servir de notre mieux et comme il nous appartient de le faire dans l'accomplissement de notre mission.

C'est à la lumière de ces réponses du Saint-Siège et en respectant chez les autres la liberté que nous réclamons pour nous-mêmes, que nous avons mûrement examiné les résolutions que nous avions à prendre dans notre situation particulière au regard des lois de notre pays.

Les Congrégations reconnues se trouvent, en face de la loi du 16 avril 1895, dans cette alternative, ou de subir la loi, ou d'y résister.

La résistance, par le conflit qu'elle ferait naître avec les pouvoirs publics, expose les Congrégations à des périls dont la réalité et la gravité ne sont que trop évidentes. Ce n'est pas seulement d'amendes énormes qu'elles seraient frappées ; par le retrait de l'autorisation qu'une loi peut prononcer, par la dissolution et par l'expropriation qui en seraient la suite, c'est leur existence même qui est en jeu.

Du moment que la conscience n'impose pas un tel sacrifice, nous ne croyons ni pouvoir, ni devoir compromettre dans une aventure sans issue, les intérêts spéciaux confiés à nos Congrégations, et que Votre Sainteté recommande avant tout de sauvegarder, en allant, sans moyens de défense, au-devant des coups qui les atteindraient.

Ces intérêts spéciaux, ce n'est pas la conservation des biens temporels, quelque légitime que puisse être cette sollicitude, c'est avant tout et par-dessus tout la conservation de la vie religieuse de nos Congrégations et le maintien de leurs œuvres, dont ces biens sont la condition matérielle et l'instrument indispensable.

Ces œuvres séculaires représentent des intérêts spirituels de premier ordre, non seulement pour l'Eglise de France, mais aussi pour l'Eglise universelle : l'éducation du clergé,

la propagation de la foi parmi les infidèles, l'instruction chrétienne de l'enfance, le ministère de la charité catholique auprès des malades, des pauvres et des orphelins.

Les Congrégations qui ont reçu, de l'Église et de leurs saints Fondateurs, l'honneur et la responsabilité de cette mission, et qui ont la charge de tant d'âmes à conduire à Notre-Seigneur Jésus-Christ, considèrent que leur premier devoir est de veiller à la sauvegarde de ces intérêts sacrés. Il est trop évident que subir la loi du 16 avril, est aujourd'hui pour elles le seul moyen d'atteindre ce but suprême.

A l'heure même où nous sommes, des considérations semblables et non moins graves déterminent NN. SS. les évêques de France à laisser exécuter la loi sur les Fabriques qui n'est pas moins dommageable à l'Eglise que la loi d'abonnement.

Mais en pliant devant une nécessité inéluctable, les Supérieurs soussignés ont à cœur de déclarer à Votre Sainteté, que si les Congrégations subissent la taxe d'abonnement, elles n'acceptent pas pour définitive la législation fiscale dirigée contre elles. Les Congrégations ne réclament aucun privilège, elles ne refusent pas, elles n'ont jamais refusé d'acquitter les charges fiscales également supportées par tous les citoyens ; mais d'accord avec l'épiscopat tout entier, nous protesterons contre le régime d'exception créé par les lois de 1884 et de 1895, que les catholiques ne sont pas seuls à réprouver. Nous ne cesserons d'en demander par les voies constitutionnelles une revision équitable et, pour obtenir ce retour au droit commun, nous avons confiance dans l'esprit de justice de notre pays.

Le pays sait que les religieux confondent, dans le même dévouement et le même amour, l'Eglise à laquelle ils sont consacrés et la patrie dont ils sont les enfants ; il sait qu'au dedans et au dehors de ses frontières, la France trouve en eux des serviteurs désintéressés et passionnés de sa grandeur. Les distinctions honorifiques accordées par le chef de l'Etat à des membres des Congrégations attestent que ces services forcent la reconnaissance publique.

La loi de 1895, malgré ses injustifiables rigueurs, constitue par certaines de ses dispositions, comparativement aux lois antérieures, un tempérament encore bien insuffisant, dans lequel les Congrégations espèrent voir le gage de la réforme législative plus complète à laquelle elles ont droit.

Par son Encyclique mémorable du 16 février 1892, Votre Sainteté exhortait instamment, non pas seulement les catholiques, mais tous les Français honnêtes et sensés, à s'unir pour consacrer leurs forces à la pacification de la patrie, et pour combattre, par tous les moyens légaux et honnêtes, les abus de la législation.

La revision des lois injustes portées contre les Congrégations est une des conditions essentielles de cette pacification qui est le vœu de tous les bons citoyens. Les Congrégations ne se lasseront pas de poursuivre ce but par les moyens que Votre Sainteté leur a indiqués jusqu'à ce qu'elles aient obtenu le seul privilège qu'elles réclament, la liberté de travailler, sous l'égide du droit commun, à la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au salut des âmes, au triomphe de la religion et au bien de la patrie, qui en est inséparable.

Tels sont, Très Saint-Père, dans ces graves et douloureuses circonstances, les sentiments qui ont inspiré la conduite des Supérieurs soussignés. Ils ont eu avant tout le désir et ils ont la confiance de s'être conformés aux directions pontificales, et, prosternés humblement aux pieds de Votre Sainteté, ils sollicitent de sa bonté paternelle pour eux-mêmes, pour leurs Congrégations et pour leurs œuvres, la bénédiction apostolique.

A. Fiat, supérieur général de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité.

Captier, supérieur général de Saint-Sulpice.

Grisard, assistant général des Pères du Saint-Esprit.

Ambruster, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères.

Fr. Joseph, supérieur général de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

Paris, en la fête du Saint-Rosaire, 6 octobre 1895.

Consummatum est

Sous ce titre, nous lisons dans la *Libre Parole :*

Ribot obtient ce que Bismarck n'avait pas obtenu en 1870.

Le chancelier disait en rentrant chez lui : « Notre succès est incomplet, nous n'avons pas vaincu le clergé français. »

Ribot voit à ses pieds, non pas le clergé français dans son ensemble, mais cinq congrégations d'hommes qui passaient pour représenter dans sa perfection la vertu sacerdotale et religieuse.

Dans sa lutte impie contre l'Église, la Franc-Maçonnerie n'avait pas encore remporté pareil triomphe. Elle peut maintenant tout oser, la brèche est ouverte aux murailles du sanctuaire.

Je me trompe peut-être. Qui sait si les roseaux ne résisteront pas mieux que les chênes ? Il n'est pas rare de voir les forts tomber plus vite que les faibles.

Quoi qu'il en soit, c'est une défaite à laquelle je ne pouvais pas croire. Ribot, pourtant, l'avait annoncé du haut de la tribune. Savait-il d'avance

que ces Sociétés si renommées étaient mûres pour la capitulation ?

J'ai signalé l'ardeur singulière avec laquelle l'abbé Naudet a prêché l'acceptation du programme maçonnique. Il paraît que M. l'abbé n'était que l'organe des cinq congrégations prêtes à se soumettre.

Conçoit-on dans des prêtres éducateurs du clergé français pareil aveuglement ?

Ils savent que la législation fiscale est impie dans son but et sacrilège dans ses moyens.

Ils enseignent que les complices d'une mauvaise action en partagent la responsabilité.

Ils ont lu dans les encycliques que c'est un crime d'obéir à une loi préjudiciable aux intérêts religieux d'une société.

Et voilà que, placés en face d'une loi impie, sacrilège et anticonstitutionnelle, en face de la France menacée dans son christianisme, ces prêtres modèles du clergé et défenseurs obligés des droits et de la liberté de l'Église discutent, biaisent, empruntent les arguties des légistes, fatiguent Rome de leurs sollicitations afin d'obtenir du Pape l'ordre ou au moins la permission de baisser pavillon devant les sectaires.

Ils ont reçu une réponse terrible qui change absolument la situation des catholiques français. Jusqu'ici Léon XIII s'était opposé à toute lutte ouverte contre les pouvoirs publics ; il avait fait à la paix toutes les concessions possibles ; il avait porté jusqu'aux dernières limites la patience et l'esprit de conciliation.

On a reproché amèrement cette attitude à Sa Sainteté. On a répété à satiété : Ah ! si nous avions résisté plus tôt, les Francs-Maçons ne seraient pas nos maîtres. Quel malheur que Léon XIII ait été si bon ! Quelques-uns disaient si complaisant.

Une nouvelle lutte s'engage. Le premier mouvement de tous est de relever le gant. On s'enflamme, on veut enfin arracher l'Église aux despotes qui l'oppriment. L'enthousiasme est général. C'est une nouvelle croisade.

Puis, les sages réfléchissent. On écrit à Rome. On demande : Faut-il résister ? Est-ce que nous ne pourrions pas nous soumettre encore une fois sans engager les principes essentiels ?

Que répond Léon XIII ? Vous êtes libres ; étudiez la question et faites ce que vous jugerez le meilleur.

Comment, disent les sages avec inquiétude, le Souverain Pontife ne commande pas de payer ! — Non. — Mais il le permet au moins !

Et les voilà partis en guerre pour essayer de prouver qu'il est mieux de se soumettre que de résister, et que ceux qui paieront suivront la vraie pensée du Pape et lui seront agréables.

Peine perdue, la légende est finie et l'histoire commence. On sait maintenant quelle est la source vraie de toutes ces défaillances qui scandalisent les Catholiques et étonnent même les libres penseurs. On sait que si les membres du clergé français voulaient s'entendre et affronter le danger, ils pourraient lutter tout aussi bien que les Allemands et les Belges.

« Le Pape nous laisse libres » répètent certains religieux ! Oui, vous êtes libres, par conséquent responsables de vos déterminations. Vous ne pourrez plus jouer le rôle intéressant et facile de soldats frémissants, qui brûlent de se dévouer, et dont le courage est enchaîné par les ordres d'un chef trop prudent.

Le Pape refuse d'ordonner la soumission et il permet la résistance ; c'est un pas en avant.

S'il ne jugeait pas la résistance utile et même nécessaire, s'il connaissait un autre moyen de sauver le catholicisme en France, pourrait-il dire aux religieux : Je vous laisse libres de résister ? Non, car c'est un moyen extrême, très dangereux, auquel on ne peut recourir qu'en cas de nécessité.

Malgré cette liberté de combattre, cinq grandes congrégations viennent de capituler devant l'ennemi.

Elles ont fait part au public de leur soumission, par une lettre au Souverain Pontife. Ce faire part, triste comme une lettre de décès, ne donne pas une haute idée de ses auteurs. Les motifs allégués sont ceux qui traînent dans les journaux depuis deux mois. Pas un ne tient debout. C'est au-dessous de la capitulation de Bazaine, mais dans le même genre.

Ces congrégations se réservent pour des circonstances meilleures, et sacrifient l'avenir pour un instant de repos. Elles mettent leurs œuvres en avant comme Bazaine mettait l'intérêt de la France, et elles nous disent avec une simplicité stupéfiante : Cette détermination n'est pas pour nous une question de conscience, mais une question de prudence.

Plus de prudence que de conscience, voilà le mot de la situation. La prudence humaine imposant silence à la conscience chrétienne et la remplaçant.

Comprenez - vous maintenant pourquoi les Francs-Maçons et les Juifs dictent des lois au clergé français si estimable pourtant, et parfaitement capable de se défendre s'il avait d'autres chefs ?

Et ces bons religieux pleurent leur honneur compromis, nous dit le tendre abbé Naudet.

S'ils sont décidés à marcher dans la voie où ils viennent de s'engager, ils ont raison de pleurer. En supposant même un retour à des idées meilleures, ils devraient pleurer encore, car il est des fautes dont le souvenir ne s'efface jamais.

EDMOND TURQUET.

La Campagne de la « Croix ».

Pendant que le *Monde*, qui avait d'abord prêché vivement la résistance, faisait tout à coup volte-face et poussait avec non moins d'ardeur à la soumission, la *Croix* restait inébranlable ; cette courageuse attitude a valu aux RR. PP. de l'Assomption les plus violentes injures de la *Lanterne*, mais d'autre part la précieuse lettre de félicitation que voici, de S. G. Mgr Gouthe-Soulard :

ARCHEVÊCHÉ D'AIX, ARLES ET EMBRUN

Aix, le 15 octobre 1895.

Mon très Révérend Père,

Je vous félicite de nouveau de votre imperturbable vaillance à défendre le droit, la justice et l'honneur de la France, qui ne fut jamais une voleuse.

Personne n'est autorisé à vous dire qu'il est temps que vous cessiez d'exercer pression sur nos communautés pour les amener à l'attitude passive.

Si vous exercez pression, c'est celle de la raison, du bon sens, de l'équité. Vos articles, que je lis chaque jour, sont fortement motivés, tant pis pour les sourds qui ne veulent pas entendre !

Dès le début, vous n'avez eu, vous, qu'un chemin : Celui de la ligne droite, c'est le seul bon. Le bon Dieu n'a jamais biaisé.

Bien à vous, mon cher Père, avec entier dévouement et abondantes bénédictions.

† XAVIER,
Archevêque d'Aix.

Les Eudistes et le cardinal Parocchi

On sait que les RR. PP. Eudistes, qui ont de nombreuses maisons et qui sont au nombre des congrégations reconnues, se sont néanmoins prononcés pour la résistance. Leur supérieur général, le R. P. Le Doré a publié même, dans la *Croix*, un long mémoire exposant toutes les raisons qui militent en faveur de l'attitude passive.

Or, dans la revue *le Saint-Cœur de Marie*, nº du 15 octobre, nous lisons une très belle lettre adressée au R. P. Le Doré par le cardinal Parocchi, qui, en même temps que cardinal-vicaire de Léon XIII, est protecteur de la congrégation des Eudistes.

Voici cette lettre ; elle est concluante et indique nettement quelle est la pensée de Rome au sujet de l'attitude que toutes les congrégations auraient dû prendre :

Rome, le 17 septembre 1895.

Mon bien cher Père,

La petite, mais vaillante congrégation des Eudistes, dont je suis fier d'être le protecteur, vient de me donner une nouvelle preuve de l'excellent esprit qui l'anime.

Vous ne vous faites sans doute aucune illusion sur le sort qui vous attend en suite de la résistance passive que vous allez opposer. Mais pour défendre les droits et l'honneur de l'Eglise, vous êtes prêts à tout. Dieu est plus fort que tout.

C'est par la persécution et le martyre qu'on arrive à la gloire dans le ciel, et même au triomphe sur cette terre.

Agréez, mon bien cher Père, ma bénédiction spéciale pour vous et pour tous vos fils, qui sont aussi les miens.

Tout vôtre en Jésus-Christ,

† L.-M.,
Cardinal protecteur.

Maintenant, attendons les événements, et, tout en applaudissant et soutenant les religieux qui font courageusement face aux persécuteurs, organisons-nous pour prendre l'offensive contre la Franc-Maçonnerie, auteur de tout le mal.

Là est le salut. *Et delenda est Carthago...*

Le complot franc-maçonnique et le droit d'accroissement, par un patriote, GABRIEL FRANÇAIS. S. Em. le cardinal archevêque de Paris, dans sa lettre récente (29 septembre 1895) au président de la République, dit : « Partout, on est las de la persécution religieuse que les sectes maçonniques dirigent contre l'Eglise depuis vingt ans... La France est chrétienne et veut rester chrétienne, les sectes maçonniques voudraient la déchristianiser en la soumettant à des lois contraires à ses véritables intérêts. *Pour tout esprit clairvoyant, la loi du 16 avril* (dite d'abonnement), *se rattache à un ensemble de dispositions législatives destinées à enchaîner la liberté religieuse. Nous avons vu ces dispositions se succéder dans le cours des dernières années suivant un programme que l'on ne se donne plus la peine de dissimuler.* »

Le complot franc-maçonnique ne fait que démontrer, par des preuves documentées, la vérité de ces paroles du cardinal archevêque. On y donne aussi la liste de nos députés de la Chambre en signalant ceux qui ont voté contre les religieux.

En somme, excellente brochure de combat qu'il faut répandre le plus possible pour préparer dès maintenant le terrain électoral. En vente à la Maison de la Bonne Presse, 8, rue François Ier, à Paris. Prix : 25 centimes.

La Neuvaine Eucharistique

Nous avons reçu en communication les bonnes feuilles de la brochure que Miss Vaughan fait paraître sous ce titre (1). C'est la neuvaine que la pieuse convertie de Jeanne d'Arc a faite au couvent, en actions de grâces de sa première communion, du 25 août au 2 septembre. Chaque jour est consacré à la méditation devant le Tabernacle, et cette méditation se termine par un acte de contrition, un acte d'amour et une aumône.

Les conseillers ecclésiastiques de la nouvelle Jeanne ont été bien inspirés en lui conseillant de publier ces pages, qui sont des plus édifiantes. Voilà un petit livre qui est appelé à faire beaucoup de bien ; il ne peut qu'exciter les fidèles à la piété et aux bonnes œuvres.

Nos lecteurs en jugeront par les méditations des 3e, 4e et 5e jours, que nous reproduisons ici, avec l'autorisation de l'auteur.

RÉPARATION
DE
l'Egoïsme des Cœurs durs.

Dans le Tabernacle, bien-aimé Jésus, vous demeurez invisible ; mais afin d'être parmi nous sous une forme visible, vous avez voulu vivre aussi dans le pauvre.

« Ce que vous aurez fait au moindre des miens, avez-vous dit, c'est à moi-même que vous l'aurez fait. » (Math., XXV, 40).

Ainsi, ce malheureux, abandonné de tous, qui se meurt de misère sur un grabat, cet indigent sans travail et malade, ô bon Jésus, c'est vous.

Vous nous avez donné l'Eucharistie, pour que notre humanité consommât son union avec votre Divinité, et vous revivez dans le pauvre, pour éprouver notre amour..... Celui qui vous aime soulagera vos souffrances.....

Et vous voilà donc, ô mon Dieu : maître de toutes choses, vous manquez de tout ; vous qui avez allumé le soleil et qui faites pousser le blé, vous avez faim ; vous qui perforez le rocher d'où jaillit la source d'eau vive, vous l'auteur des rivières et des fleuves, vous avez soif ; vous qu habillez la nature entière des parures les plus riches, vous êtes sans vêtement ; vous qui avez pour palais l'immensité de l'univers, vous êtes l'exilé, pourchassé par le malheur, et vous ne savez où trouver un asile ; vous qui êtes la vie des mondes, l'énergie vivifiante des astres, la santé des étoiles, vous gémissez dans la douleur, vous agonisez dans la maladie ; vous qui êtes la vertu par excellence, l'innocence même, l'ennemi du péché, vous le roi de gloire, vous acceptez les souffrances de la prison, les fers de la captivité, et, plus lamentable encore, les tortures morales de l'ignominie !

Et les cœurs durs ne vous reconnaissent point dans ces tribulations ! L'égoïsme passe à côté de vous, ô Jésus, sans vous secourir, sans penser à alléger vos peines. Les mauvais riches ne vous abandonnent même pas les miettes de leur table.

« J'ai eu faim, leur direz-vous au jour de la justice, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais proscrit, et vous ne m'avez pas recueilli ; j'étais nu, et vous ne m'avez pas vêtu ; j'étais malade, j'étais en prison, et vous ne m'avez pas visité. »

* * *

Heureux, ô mon Dieu, ceux qui croient votre parole et l'observent ! heureux ceux qui savent vous reconnaître dans cette autre vie cachée !

Car vous êtes toutes les misères, et tous les misérables sont de nouveaux Christs souffrants.

Vous êtes, Seigneur Jésus, le pauvre mineur qui, payé d'un maigre salaire, privé de la lumière du jour, fouille les entrailles de la terre pour en extraire la houille, s'exposant aux terribles explosions du grisou.

Vous êtes cet enfant du peuple qu'on rapporte blessé à l'humble logis : maçon tombé d'un échafaudage, ou couvreur, du haut d'un toit ; chauffeur, dont la machine a éclaté ; soldat du devoir, accouru pour l'extinction d'un incendie et retiré à demi-mort sous l'écrasement des poutres enflammées.

Vous êtes cette famille de travailleurs victimes, forçats de l'usine ou de l'atelier, cette famille où l'époux et l'épouse, séparés par les exigences du gagne-pain, rentrent le soir dans la chambre humide, harassés de fatigue, n'ayant jamais assez de quoi nourrir leurs cinq ou six petits enfants ; vous êtes ce père, qui, dans l'ardente fournaise de la verrerie, s'épuise à souffler le cristal, et cette mère, qui, à la fabrique d'allumettes, dépérit, de mort lente et affreuse, au contact du phosphore manipulé ; vous êtes ces pauvres petits êtres en haillons, à qui père et mère, toujours dans les silencieuses larmes, s'exténuant et se privant, ne peuvent donner que pain noir, mauvaise soupe faite à la hâte et pommes de terre à demi-moisies.

Vous êtes ce vieillard, aux cheveux blancs et aux mains tremblantes, délaissé ou ayant perdu successivement tous les siens, qui vit solitaire,

(1) *La Neuvaine Eucharistique pour réparer*, par Miss Diana Vaughan (Jeanne-Marie-Raphaëlle) ; in-18 de 144 pages. Prix : 0 fr. 60 ; et franco, 0 fr. 70. A. Pierret, éditeur, 37, rue Étienne-Marcel, à Paris. — On peut également, pour avoir l'ouvrage, s'adresser aux bureaux de la *Revue Mensuelle*.

sans appui, de l'intermittente pitié de quelques voisins, sentant chaque jour diminuer ses forces, accablé par les infirmités qui s'aggravent, n'ayant plus sur terre aucune espérance.

Vous êtes cette plébéienne orpheline, recluse de l'étroite mansarde, sans frère, sans époux, sans autres amis que les quelques fleurs achetées au jour de la fête de la Sainte, sa patronne, et dont elle a orné sa minuscule fenêtre ; cette ouvrière de Hood, qui travaille, travaille, travaille, jour et nuit assise, les paupières lourdes et rougies, faisant sans cesse courir le fil et l'aiguille, de ses doigts amaigris et roidis par la fatigue ; elle coud sans trêve, pauvre, affamée, en guenilles, sous le rude aquilon de décembre comme au souffle énervant du brûlant été ; elle coud, dès le matin, tandis que retentit au loin le chant du coq et jusqu'à ce que les étoiles brillent dans le ciel, et la tâche quotidienne, il s'en faut bien, hélas ! n'est pas encore accomplie ; elle coud, pendant que les autres se reposent, jusqu'à ce que le vertige la prenne, jusqu'à ce que ses yeux s'obscurcissent, jusqu'à ce qu'elle tombe anéantie sur sa couture, et dans le songe de sa lassitude, l'épuisant travail la poursuit encore, et le linge qu'elle cousait lui semble être son linceul ; elle se réveille, et c'est toujours pour coudre, et la larme qui soulagerait son cœur s'arrête dans sa source amère, car elle ralentirait son travail ; dans sa mansarde où n'a jamais flambé le feu, assise sur sa chaise cassée, une croûte de pain sur une table, une couche de paille sur le plancher nu, elle travaille, travaille, travaille, jusqu'à ce que son cœur tourne et que son cerveau se glace, en cette pensée de désespoir : — Comment, hélas ! le pain est-il si cher, quand la chair et le sang des créatures humaines sont à si vil prix ?

« Ce que vous aurez fait au moindre des miens, a dit Jésus, c'est à moi-même que vous l'aurez fait. »

*
* *

Les pauvres, nouveaux Christs souffrants, voilà ce que je dois, fidèle à Jésus, graver profondément dans mon esprit.

Oui, mon Dieu, je vous vois en ces humbles résignés, en ces petits, en ces faibles, en ces martyrs d'une société sans foi, au cœur sec et dur. Et, du fond du Tabernacle vers lequel s'élancent les transports de mon adoration, vous me le répétez : « Le pauvre honteux, le vrai pauvre, c'est Moi. »

Misère ignorée, nouvelle vie cachée de Jésus.

Réparons l'égoïsme des cœurs durs ; allons à Jésus qui gémit en silence ; découvrons sa retraite ; soulageons ses peines.

Suivons la pauvre femme qui, au Mont-de-Piété, vient d'apporter, pour l'engagement, un propret paquet de hardes, derniers lambeaux de son trousseau, et qui se l'est vu refuser ; montons, après elle, l'obscur escalier de la maison où elle pénètre, dans le triste faubourg. Là-haut, au fond d'un couloir sombre, dans une chambre à l'air vicié, où des bambins chétifs s'étiolent et pâlissent, nous trouverons, cloué sur un lit de douleur, le chef de la misérable famille.

Secourons ces malheureux ; c'est Jésus que nous assistons. Donnons notre bourse ; c'est Jésus qui reçoit une faible part de ce que sa Providence nous avait attribué dans les biens de ce monde. Nourrissons ces affamés ; c'est Jésus qui reprend des forces par cette nourriture, Lui qui se fait d'autre part notre nourriture par la sainte Eucharistie. Asseyons-nous au chevet du pauvre malade, consolons-le, essuyons la froide sueur de son visage ; c'est de Jésus que nous essuyons la face, comme autrefois Véronique sur le douloureux chemin du Calvaire.

Faisons le bien, en nous tenant en garde contre les faux Christs. Sauf d'infiniment rares exceptions, le mendiant qui tend la main a pour métier l'exploitation de sa prétendue misère.

Ce n'est pas au coin des rues, ce n'est pas sur la foi d'hypocrites requêtes, que les Sœurs de Charité, si bien douées de l'intelligence du pauvre, découvrent les malheureux.

« Ayez l'intelligence du pauvre et de l'indigent », dit le Psalmiste. Le faux pauvre, qui demande, vole le pain de la charité due au vrai pauvre, à Jésus de nouveau souffrant.

*
* *

Acte de Contrition.

Seigneur, qui avez pitié des pécheurs, ayez pitié de moi ; car je suis grandement coupable... Je ne vous ai point assez recherché sous les haillons du pauvre, quand je pouvais le faire.... J'ai assimilé ainsi mon âme à celle des maudits, à qui vous direz : « Retirez-vous de moi, allez au feu éternel... » Dans votre bonté, vous m'avez donné plus que le nécessaire, et je ne vous ai pas restitué tout mon superflu, en vous secourant dans la personne des malheureux, en aussi grand nombre qu'il m'eût été possible...

J'ai commis le crime de l'ingratitude... Vous étiez peut-être tout près de moi, et je n'ai pas tenté de vous trouver... Coupable oui, très coupable j'ai été ; vous, Seigneur, vous n'avez pas compté les gouttes de votre précieux sang à verser pour mon salut... Vous vous êtes immolé sur le

Golgotha, en expiation de mes péchés ; chaque douleur de votre longue et cruelle agonie, vous l'avez voulu subir pour que j'aie la foi, pour que je profite de vos mérites, pour que j'obtienne le ciel qui m'était fermé sans votre immolation.

O mon Dieu, que vous êtes bon, et que je suis mauvaise !... Pardon, pardon !... Que d'imperfections je me découvre, chaque fois que je m'examine !... Et à quoi la foi me sert-elle, si je n'observe pas tous vos commandements, si je garde une parcelle de mon superflu, si même je ne m'impose pas des privations pour vous secourir dans votre nouvelle vie cachée ?...

O Jésus, pardonnez-moi ! ne me rejetez pas parmi les maudits ! considérez ma ferme volonté d'être désormais toute à vous, non seulement en adoration, mais aussi en charité, en bonnes œuvres, en vous aimant dans tous vos pauvres que je pourrai secourir.....

Vous m'avez donné un guide sûr, un de vos plus saints prêtres pour conseiller et pour directeur. Tant que je ne pourrai pas vous rechercher dans les refuges de la misère humaine, je vous ferai restitution, ô mon Dieu, par les mains de ce guide éclairé et charitable que votre prévoyante sagesse m'a choisi.....

Oui, mon Dieu, reprenez votre bien ; mais effacez encore mes péchés, et sauvez-moi !

*
* *

Acte d'Amour.

Entendez-moi, bon Jésus, qui êtes ici présent ; ne fermez pas votre oreille à ma voix aimante et suppliante... Inspirez-moi le bon usage des biens temporels que vous m'avez accordés. Faites que tout ce dont je peux disposer soit employé au soulagement des misères humaines et qu'ainsi les vrais pauvres, qui sont Vous-même, soient secourus...

O Jésus infiniment aimable, vous m'attendrissez par la merveilleuse façon dont vous avez relevé la condition de pauvre... Dire aux hommes, toujours trop enclins à l'égoïsme : « Le pauvre, c'est Moi », oh ! il n'y a que Dieu pour avoir eu cette pensée là... Et vous avez promis de rendre au centuple ce qui est donné par la charité !... Mais, ô mon Dieu, je ne veux pas venir en aide aux malheureux par espoir de nouveaux biens terrestres. Je veux être charitable par amour pour vous ; car je vous aime de toutes les forces de mon âme.

Je vous adore dans votre gloire et je vous aime avec passion dans vos souffrances... Votre croix, Jésus, c'est l'arbre d'amour que vous avez planté dans mon cœur ; maintenant, aucune force humaine ni diabolique ne l'en déracinera... Hélas ! je le sais, le sage lui-même pèche sept fois par jour, et combien vous attristerai-je encore !... Malgré mon bon ange gardien, qui me soutient dans la lutte contre le démon, que de fois encore je faiblirai, hélas ! et ne serai point digne de vous... Mais je puis même perdre votre grâce par le péché ; jusque dans mon indignité, ô Jésus, mes délices et ma vie, je vous aimerai toujours !...

*
* *

Aumône.

Jésus ! Marie ! Joseph ! trinité de la Sainte Famille ! dirigez mon aumône d'aujourd'hui vers une famille malheureuse... Puisons aujourd'hui sans compter dans notre disponible... Que l'ami de conscience que Dieu m'a donné soit bien inspiré par Lui ; que ses pas aillent vers les plus nécessiteux, vers les plus souffrants ; et que ma main gauche ignore même ce que ma main droite a remis.

RÉPARATION
DES
Péchés d'Impureté

Mon Dieu, voici mon âme toute tremblante devant vous ; je veux, aujourd'hui, vous offrir mon amour, plus ardent que jamais, en réparation des péchés qui se commettent contre vos sixième et neuvième commandements.

Commandements admirables !... Vous nous avez créés, et vous nous avez régénérés par l'eau sainte du baptême. Ce corps, fait à votre image, purifié de la tache originelle, nous devons le respecter.... Enfreindre vos justes et douces lois, Seigneur, en suivant de mauvais instincts, en écoutant l'odieuse voix des démons de luxure, c'est se ravaler au niveau des bêtes, c'est déchoir au-dessous même des plus grossiers animaux... Crime dégradant, infamante honte...

*
* *

« Mon Bien-Aimé est descendu dans son jardin, au parterre des plantes aromatiques, pour se nourrir et y cueillir des lys. » (Cantique, VI, 2.)

Les lys, Jésus, voilà vos fleurs préférées.... Sublime mystère de l'Incarnation ! Oh ! combien il est bon à méditer !...

Dieu s'incarne, lys suprême, en Marie, lys pur entre les plus purs de l'humanité.... *Mater purissima, mater castissima, mater inviolata, mater inte-*

merata!... Et Dieu, au jardin terrestre, veut vivre au milieu des lys!...

Lys exquis, son père adoptif, l'aimable et chaste Joseph, miroir parfait de pureté et d'innocence!... Lys superbe, son précurseur, l'ange du désert, le prophète vierge sanctifié dès le sein de sa mère, le hardi dénonciateur public de l'impureté d'Hérode, le glorieux Jean-Baptiste, martyr de la pureté!... Tendre et suave lys enfin, son disciple prédilectionné, qu'Il fait reposer sur sa poitrine sacrée, pendant la dernière cène, Jean, le plus aimé des apôtres, celui à qui Il confie Marie, sa mère chérie, à l'heure tragique du dernier soupir sur la croix!...

*
* *

O Jésus, cueillez, cueillez des lys, aujourd'hui, dans les cloîtres austères, jardins cachés de la pureté humaine; embaumez-vous de la virginité de vos mystiques épouses, sœurs des Chérubins et des Séraphins.

Par la chasteté, réparons la dégradation des luxurieux... Par la virginité, scellons la divine alliance avec votre âme, ô Jésus....

Les insensés! en se livrant au vice, ils se donnent à tous les démons.... Ce corps de chrétien, le voici païen, aussitôt que l'impureté le profane; le voici assiégé, possédé par les diables les plus méchants et les plus vils....

C'est le démon de la cupidité qui se saisit du coupable; car il faut, pour le débauché, de l'or, encore de l'or, toujours de l'or à semer dans ses orgies.

Le démon de l'hypocrisie et le démon du mensonge viennent aussi s'emparer de l'impur; le vice honteux a besoin de se dissimuler, et l'hypocrite trompeur, mentant aux hommes, essaie bientôt de mentir à Dieu!...

Il sent sur lui, le misérable, votre regard qui voit tout. Votre divine pureté, ô Jésus, pleure à l'aspect du péché maudit, et vos larmes troublent le vicieux; mais il ne s'appartient plus, dès qu'il a brisé le frein de ses passions. Il ferme les yeux, en plongeant plus au fond de l'abîme; les ténèbres s'obscurcissent de plus en plus autour de son âme; le voilà tout à fait au pouvoir de Satan.

Cupide et menteur, il recherche les sensualités de la table et de la mollesse pour mieux nourrir son vice; par sa raison désormais sans flambeau, il s'obstine à vouloir se démontrer que vous ne voyez pas son crime, que vous n'existez pas, ô mon Dieu! ou que son crime est le légitime épanchement de sa nature. Et tandis que son esprit avili s'enfle d'orgueil, son cœur se dessèche: l'impureté ne donne même pas un semblant de bonheur; elle tenaille le coupable par la jalousie et l'envie; toujours mécontent de son sort, il s'aigrit et s'envenime. Maintenant il a perdu la foi, et son âme est la proie de tous les démons qui président aux péchés capitaux.

*
* *

Voilà pourquoi, ô Jésus, vous pleurez, dès la première chute de l'homme sur la pente de l'impureté, cette chute fût-elle une simple pensée... Ah! c'est que, sur cette pente, le moindre faux pas peut être une catastrophe.

Voilà pourquoi la réparation des péchés commis contre vos sixième et neuvième commandements doit se faire par l'offrande des cœurs purs, brûlant d'amour pour vous.

Et voilà aussi pourquoi je tremble, mon doux Seigneur, en votre présence.... Quelle présomption, quelle audace de ma part, d'oser vous offrir ce cœur indigne, ce cœur sur lequel Satan a exercé son empire!... Si mes yeux versaient en larmes toutes les gouttes amères de l'Océan, mon âme pourrait-elle par là être lavée de la diabolique souillure?... Hélas! ô mon bon Maître, il me semble que je ne me consolerai jamais d'avoir été l'aveugle servante de votre plus haineux ennemi.... Et cependant, c'est vous qui m'avez appelée; c'est vous qui m'appelez encore; c'est vous qui me rendez le calme, quand la désespérance s'appesantit sur moi.... Mais le lys du diable est-il un lys?... Jésus, Jésus, me cueillerez-vous?

*
* *

Elles soupirent, vos virginales épouses, et leurs soupirs montent au ciel.... Oh! vous souriez d'amour, en contemplant ces puretés réparatrices... Voilà, époux céleste, les cœurs dignes de vous...

Qu'elles sont heureuses et qu'elles sont grandes dans leur pieuse virginité!... Lys du jardin terrestre, elles s'élèvent vers votre radieux soleil de bonté; elles ne craignent pas votre œil de justice; elle savent que leur divin époux a la royauté éternelle, la souveraine domination de l'univers, et la sainte fierté de vous avoir été consacrées leur est permise.

Elles ne sont point envahies par les affres du doute; leur virginité est le triomphe de la foi!

Elles foulent aux pieds les décevantes joies du monde; leur virginité est le triomphe de l'espérance!

Insatiables de tendresse, elles échangent leur cœur avec celui du Dieu bien-aimé, seul infiniment aimant et fidèle; par le mystère de l'amour divin,

elles sont chacune la plus aimée et la plus aimante de toutes les épouses ; elles ont en partage le sublime idéal de l'amour, l'amour épuré et glorifié par l'adoration de l'Etre aimé, l'amour sans mesure et vaste comme l'immensité des cieux ; leur virginité est le triomphe de l'amour !

*
* *

Oh ! puisse l'amour des vierges du Seigneur réparer les crimes du vice ! puissent ces pures flammes dissiper les asphyxiantes et salissantes fumées de la luxure !

Tirez de l'abîme les esclaves du péché honteux, ô Jésus !... Donnez-leur le secours de votre grâce, afin que, levant un moment les yeux vers les splendeurs d'En-Haut, ils prennent le courage de briser leurs chaînes.

Car vous êtes si bon, ô mon Dieu, que vous accueillez quiconque se repent ; vous purifiez même la Samaritaine pécheresse. Auprès de Jean, le disciple prédilectionné, vous placez Madeleine à l'ombre de votre croix expiatrice ; à Madeleine en pleurs et purement aimante, votre amour ouvre toutes grandes les portes du ciel, comme à la virginité.

*
* *

Acte de Contrition.

Me voici bien confuse, ô mon Souverain Maître. Quelle indignité est la mienne !... Je m'accuse et j'ai mérité tout châtiment... Je me déteste, vous ayant si souvent attristé... Je me fais horreur, quand je repasse en ma mémoire mes péchés... Oh ! quel amer dégoût j'ai de moi-même !... Non, je n'ai pas mené une vie vraiment pure : j'ai été immodeste, j'ai eu des mauvaises pensées, je n'ai pas veillé à me préserver du mal, j'ai compromis mon salut... Ma culpabilité m'accable ; mes péchés se dressent et témoignent contre moi... Et j'offensais Dieu, qui est mon père et le meilleur des pères !... Noire ingratitude !...

Mais ai-je bien de mes fautes un suffisant repentir ?... Mon Dieu, donnez-moi la vraie contrition ; transpercez mon cœur des regrets les plus vifs... Prenez ma vie, ô Jésus, mais purifiez mon âme. Seigneur, pardonnez, effacez, versez sur moi les torrents de votre grâce, recevez-moi dans votre miséricorde, et que je meure, ô mon Dieu ! que je meure avant que de vous offenser encore, ô divin Maître bien-aimé !...

*
* *

Acte d'Amour.

Jésus, Jésus, que votre amour est grand ! Il est de toute éternité, car, de toute éternité, votre sagesse avait projeté la Création et votre amour avait projeté la Rédemption... Et vous êtes mort pour racheter tous les hommes, pour sauver chacun de nous... Ainsi, ô Jésus, dès le commencement des siècles, vous m'aimez !...

Oh ! les malheureux, ceux qui ne comprennent pas les sublimités de la religion chrétienne !... Oh ! les cœurs vides, ceux qui ne sont pas remplis de l'amour de Jésus !... Oh ! les illusionnés, ceux qui aiment un autre que Jésus !...

O Jésus, mon amour, vous êtes éternel !... Les autres époux vieillissent ; ils sont nés de l'homme ; mais quelle est la beauté des époux de la terre ?... Beauté intellectuelle, beauté morale, beauté physique, même les plus belles, tout cela, roses épanouies l'espace d'un jour, éclatantes l'espace d'une heure. « L'homme a fleuri le matin, dit le Psalmiste ; le soir, on l'a vu tomber et sécher. »

Votre beauté à vous, ô Jésus, époux du ciel, époux incomparable, votre beauté surpasse celle de tous les enfants des hommes... Quel savant à votre science ? Quel noble cœur humain aurait pour la créature une tendresse allant jusqu'à l'Eucharistie ?... Adam fut beau, avant le péché ; car Dieu ne peut faire que le beau, le plus beau, et Adam était son ouvrage. Mais Adam, chef-d'œuvre de beauté, sorti des mains de Dieu le Père, avait été pétri de boue, substance vile ; et vous, ô Jésus, Homme-Dieu engendré par Dieu le Saint-Esprit sans aucune coopération humaine, Homme-Vierge formé de l'immaculé sang de la Vierge Marie, c'est-à-dire de la substance terrestre la plus précieuse et la plus pure, vous, ô Jésus, beauté divine, chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, vous êtes la perfection de la beauté, vous êtes l'idéal de toutes les beautés réunies ; et encore, si beau que vous fûtes en votre vie humaine, combien êtes-vous encore plus beau maintenant, au royaume de la gloire, car vous n'avez pas d'âge et vos charmes sont sans cesse renaissants, puisque votre âge, c'est l'éternité !...

Et votre beauté est la sainteté même, beauté ravissante par l'absence de tout péché ! car vous êtes le Saint des Saints, car en vous toutes les vertus assemblées sont portées à un si haut degré que seules les âmes des anges et des bienheureux peuvent en voir l'éclat et en contempler l'infinie hauteur !... Et vous êtes ainsi le plus puissant, le plus fidèle et le plus saint des époux !...

Et vous daignez aimer votre créature, ô Jésus ?... Ah ! quel amour vous est dû, en retour du vôtre !... Ce qui est désespérant pour la créature qui vous aime, c'est de ne pas pouvoir vous aimer assez...

Mais non, je ne dois avoir aucun désespoir, même si j'envisage ma bassesse ; je ne dois avoir

aucune inquiétude, puisque vous m'aimez, et je dois m'abandonner toute à mon amour... Je soupirerai, je soupire après le jour où, laissant ici-bas sa misérable dépouille, mon âme s'envolera vers vous, ô mon bien-aimé, si vous me maintenez votre grâce — oh ! je veux en être digne ! — jusqu'à mon heure suprême... Oui, Jésus, roi des rois, qui daignez jeter un regard sur la dernière des esclaves, vous dites à la pauvre créature : « Garde ta virginité, aime-moi », et vous lui laissez entrevoir la possibilité de célestes fiançailles... Oh ! c'est trop, c'est trop, Jésus !... Et, en attendant ce jour de bénédiction, vous vous donnez à moi dans l'Eucharistie !...

Jésus, je vous adore !... Jésus, je meurs d'amour pour vous !... Jésus, votre nom si doux sera sans cesse sur mes lèvres et dans mon cœur !...

Eucharistie auguste et pure, Saintes Espèces qui représentez la divine pureté de Jésus par vos apparences de substance virginale, par votre pureté de blanche hostie, je me prosterne devant le Tabernacle où vous cachez Celui que j'aime par-dessus tout...

Jésus, Jésus, encore et toujours !... Jésus, ma joie, mon espoir, ma force !... Jésus, ma lumière !... Jésus, mon cœur et mon âme !... Jésus ! Jésus ! Jésus !...

***

Aumône.

Réparons les péchés d'impureté par une aumône aussi abondante que nos moyens nous le permettent.

Considérons que le luxurieux, dans son orgie, gaspille pour le diable les biens temporels qu'il tient de Dieu. Représentons-nous la coupable dépense d'un de ces malheureux ; et, si nous le pouvons, en réparation de son crime, consacrons une somme d'argent à une œuvre de charité, par les mains du ministre de Notre-Seigneur et bon Maître Jésus.

REPARATION
DE
la Persécution.

S'ils sont coupables, ô mon Dieu, les malheureux qui ne savent pas et ne veulent pas réfréner les mauvais instincts d'une nature déchue, combien sont coupables aussi, et plus encore, les insensés qui se font une joie de vous persécuter dans l'enseignement de votre sainte doctrine, dans vos prêtres, dans vos religieux et vos religieuses, et jusque dans la divine image de votre Croix, bois de la vie éternelle, arbre de la rédemption !... Les uns cèdent par la plus indigne des faiblesses ; les autres se font, avec un âpre plaisir impie, les instruments volontaires des rages de Satan...

Oh ! l'affreux temps que celui où nous vivons !... Avoir la foi, une foi vive, ardente, c'est grand bonheur pour soi-même ; mais c'est aussi lumière projetant ses rayons sur toutes les iniquités des méchants... Alors, le cœur se brise de douleur à l'aspect des offenses dont on vous accable, bon Jésus, doux Agneau céleste, aimable Maître tendrement chéri !...

Satan entre en eux et les excite contre vous... Mépris et même haine à Dieu ; voilà où le monde en est arrivé ! Je prie dans ce sanctuaire, je suis aux pieds de votre Tabernacle, je vous offre mon cœur en cette maison bénie ; et, tandis que votre amante est là prosternée, à deux genoux, en votre réelle présence, des hommes vont et viennent au dehors, dans la rue ; ils passent devant votre église, devant votre demeure, devant Vous, sans se découvrir !... Le moindre caporal a droit au salut des soldats, même au salut de ceux sur lesquels il n'exerce pas un commandement direct, de ceux qui sont étrangers à son régiment et qu'il rencontre par hasard... Dieu, notre Sauveur, notre éternel Père, notre roi suprême, on passe devant Lui avec dédain, on ne le salue plus !... Ce manque de respect est effrayant, pour si peu qu'on veuille y réfléchir... Quel lamentable signe des temps présents et des temps qui s'ouvrent devant nous ! Dans ce salut refusé à Dieu, quel sinistre résumé des persécutions diaboliques, admises comme faits accomplis et définitifs par tant et tant de chrétiens mous, indolents, oublieux de leurs devoirs, et, sans le savoir, possédés par les démons de l'indifférence !...

***

On ne se découvre plus en passant devant les églises, tels par mépris, tels autres parce qu'ils rougissent de Dieu... Dieu est persécuté ; les hommes en ont honte et le renient, comme fit Pierre: le coq est là, mais il se tait... Ah! Seigneur, faites donc un miracle pour ouvrir les yeux de ces malheureux ! qu'un cri surnaturel leur rappelle que le persécuté est vraiment Dieu !...

Dieu est persécuté dans l'enseignement de sa doctrine... Par les mains des sectaires, Satan a fait arracher les crucifix des écoles officielles ; l'Etat athée ne veut pas que cette sainte image rappelle aux petits enfants des pauvres que Jésus-Christ a souffert la plus horrible mort pour nous ouvrir à tous le ciel... Pauvres petits enfants, c'est Jésus qu'on persécute en eux !... Leurs prières sont si pures, si efficaces !... Défense par Satan

aux enfants de prier !... Défense par Satan de leur donner l'instruction religieuse !... Défense par Satan de laisser les prêtres, même les évêques, pénétrer dans l'école primaire communale pour enseigner le catéchisme aux pauvres petits !...

« Laissez venir à moi les petits enfants », a dit Jésus. « Eloignez de Jésus les petits enfants ! » hurle le Maudit... Et l'Etat obéit à cette horrible voix, hurlante et sifflante...

Ah ! mon Dieu, les méchants ne veulent plus de votre doctrine... Ils la bannissent du programme des examens. Que l'homme connaisse le mouvements des planètes, soit; mais qu'il ignore que c'est vous qui les faites mouvoir !... Vos religieux, les persécuteurs leur défendent l'enseignement public, et si des écoles libres s'ouvrent, que de tracasseries !... Satan commande la laïcisation complète de l'enseignement supérieur ; son infernale volonté reçoit aussitôt satisfaction... Plus d'Universités libres !...

Et le pays où la notion de Dieu se perd de jour en jour par de tels crimes de l'Etat, Satan le donne en exemple aux autres gouvernements .. « Ruinez, ruinez comme en France l'enseignement catholique ! » ordonne-t-il ; et la secte luciférienne fait circuler partout son mot d'ordre...

Et voici, Jésus, que les vôtres vous abandonnent, comme au jardin de Gethsémani ; ils ont crainte des hordes de Satan ; ils s'habituent à la défaite, et ils fuient... La persécution se poursuit contre vous, et ils courbent leurs fronts de résignés et de lâches !... Votre Eglise, ils l'évitent ou ne la saluent plus... Ils renient le Christ ; leur oreille se ferme et ne perçoit plus les gémissements de Jésus honni, persécuté, séquestré... Ah ! chante, coq de fer du vieux clocher, et chante d'un cri si fort que ces sourds entendent !...

***

Votre croix, ô Jésus, les méchants l'ont arrachée de la porte des cimetières; ils n'ont pas respecté l'asile des morts !... Et maintenant, dans leur frénésie d'impiété, ils brûlent les cadavres !... Votre Eglise prescrit l'inhumation. Satan demande la crémation païenne ; il l'introduit peu à peu dans les grandes villes, en attendant qu'une loi en fasse la règle générale ; la crémation, règne du feu, les morts livrés aux flammes, hommage à Satan par le feu !...

Les pompes funèbres, administrées par des édiles sans foi ; voilà encore un article du programme diabolique... Une loi aussi pour favoriser les enterrements sans prêtres, épouvantable scandale qui fait frémir !... Oh ! qu'elle est incommensurable et atroce, la haine de Satan pour l'humanité !...

Et, dans cette furieuse haine qui s'acharne contre les morts, dans cette haine de l'homme poussée à un tel excès, c'est vous, Jésus, toujours vous que Satan exècre. Quand l'enfer s'alluma, avec toutes ses fureurs et ses rages, Lucifer, déchu par l'orgueil, apprit, selon une pieuse légende, que Dieu se ferait homme ; il eut la révélation de l'Incarnation du Verbe : alors, à l'orgueil s'unit la haine dans l'âme de Lucifer devenu Satan, haïssant à jamais Jésus...

***

Le monstre met tout en œuvre pour nuire à l'homme... S'il s'attaque jusqu'à sa sépulture, s'il éprouve une joie sauvage à enfoncer ses griffes dans sa dépouille inerte, bien cruels sont ses sévices sur l'homme vivant... Il veut que la créature de Dieu souffre, qu'elle se démoralise, et, en même temps, il emploie toutes les manœuvres de son esprit rusé et pervers pour perdre les âmes, pour les ravir aux récompenses éternelles...

Il hait le pauvre, qui est Jésus de nouveau vivant ; c'est dans cet esprit de haine qu'il a fait exclure le clergé des bureaux de bienfaisance, et qu'il demande sans cesse et obtient graduellement la laïcisation des hôpitaux... Qu'on chasse la bonne et sainte religieuse du chevet du pauvre malade ! qu'on retire aux souffrants le soulagement apporté avec tant de tact par les vierges du Seigneur ! que l'aumônier ne soit plus appelé auprès des moribonds ! Guerre aux corps et guerre aux âmes !...

Satan, qui dresse toujours des pièges, guette la période où les jeunes gens sont sous les drapeaux de la patrie. Voilà de bons enfants éloignés de leur village, transportés à la caserne ; c'est pendant ce temps que des mauvaises fréquentations pourront faire perdre la foi à beaucoup. Si, du moins, le prêtre pouvait venir là, il en retiendrait quelques-uns sur le bord de l'abîme... « Suppression des aumôniers militaires ! » a commandé Satan... Que la guerre éclate, que le sang humain inonde les champs de bataille, le monstre sera dans la joie ; mais ce qui accroît plus que tout son infernale allégresse, c'est la soudaineté de la mort qui, l'aumônier n'étant plus là, emporte par milliers, dans les éclats de l'homicide mitraille, les pauvres âmes des soldats tués en état de péché !.. Guerre aux corps et guerre aux âmes.

Guerre aux âmes surtout !.. Déjà la prière a subi l'atteinte de l'interdiction ; l'État a supprimé les prières publiques, qui appelaient les lumières du ciel sur les élus de la nation et sur les gouver-

nants... Dieu est délaissé. « Périsse cette nation dans l'anarchie gouvernementale, dans les hontes parlementaires ! » s'est écrié le Maudit...

Le sacerdoce, il tente tout pour l'avilir. S'il réussit à faire déchoir un ministre du Seigneur, s'il pousse un prêtre dans la perdition, s'il l'entraîne à la violation de ses vœux, si d'un pur il fait un indigne, alors il faut à Satan la ruine complète du coupable, et les unions sacrilèges des déserteurs du sanctuaire seront favorisées par l'État athée !...

Le sacerdoce, il veut, à n'importe quel prix, en tarir la source. Par haine des enfants du peuple, suppression des bourses des séminaires. Et cela ne suffit pas à sa rage. Le monstre hurle encore : « Les curés, sac au dos !... » O mon Dieu, vos purs lévites sont arrachés à vos autels !... A la caserne, les séminaristes ! à la caserne, d'où la religion a été proscrite ! à la caserne, où Satan veut faire sombrer les jeunes vocations !... Oh ! cela est odieux !...

Que de larmes, ô Jésus, vous versez, en voyant des hommes que vous aimez, pour le salut desquels vous avez souffert le supplice, devenir méchants, enfants du diable, et accabler votre sainte Église de tant de persécutions !...

*
* *

« Guerre à l'Église ! guerre aux prêtres ! guerre aux religieux et aux religieuses ! » tel est le cri de Satan qui ne se lasse pas dans l'assouvissement de sa haine.

Et les persécutions succèdent aux persécutions.

Le ministère des évêques est en butte à des entraves continuelles. Les gouvernants impies mettent la main sur les menses épiscopales et dilapident. Les plus vénérables prélats sont traînés aux tribunaux. Le budget des cultes, incomplète rente compensatoire des biens volés au clergé pendant les plus mauvais jours, subit chaque année des réductions progressives, au mépris d'anciens engagements d'honneur. Mille difficultés sont élevées contre les libéralités faites par les fidèles aux établissements religieux. Satan ordonne de réduire à la famine les pasteurs du troupeau de Jésus : suspension des traitements de chanoines, de curés, de vicaires ; immixtion de fonctionnaires incrédules ou hérétiques dans le règlement des ressources des paroisses...

Quant aux moines, quant aux religieuses, la guerre à mort que leur font les méchants se signale par des coups de plus en plus précipités. Il ne suffit plus de leur avoir retiré officiellement l'éducation des enfants ; il ne suffit plus d'avoir banni des hospices la blanche cornette des douces sœurs des anges... Les religieux ont été expulsés de leurs propres maisons ; à toutes les communautés religieuses, les scélérates lois votées par les sectaires imposent le revenu fictif de leurs biens, et cet impôt est triple, quadruple, quintuple de celui exigé des autres citoyens... Accroissement, abonnement, mots inventés par l'infernale haine...

O mon Dieu, quand ces persécutions finiront-elles ? quand Satan sera-t-il réenchaîné dans l'enfer ?

*
* *

Et le monstre est insatiable de victimes. Il a juré l'extermination de l'Eglise, et, pour y préparer les peuples, il les démoralise à outrance.

Le sacrement de mariage est méprisé et piétiné ; ce que Dieu avait uni est rompu par le divorce. L'impiété coule à pleins bords : les lois de l'Eglise sont conspuées, tournées en dérision ; le pieux fidèle qui observe publiquement l'abstinence prescrite, est raillé, couvert de sarcasmes par les profanateurs du vendredi. Au jour anniversaire de votre mort, ô Jésus, des sacrilèges égorgent et crucifient l'animal le plus immonde !... Voilà, Jésus, à quels outrages en est arrivé ce siècle ! Les méchants vous insultent jusque dans votre martyre ! Par le plus grossier spectacle, et se réunissant pour ce crime dans une salle publique, ils se délectent en se représentant les poignantes douleurs de votre agonie...

Toute licence est laissée aux méchants par l'Etat athée, et l'Etat lui-même affiche le mépris qu'il a pour Dieu. Votre nom adoré, Seigneur, n'est plus jamais sur les lèvres des gouvernants dans les cérémonies officielles. Tout honneur public vous est refusé ; interdiction, même aux soldats de pénétrer en corps et en costume dans vos églises... Puisque vous êtes présent au Tabernacle, l'Etat prétend en faire votre prison ; il vous séquestre en votre sanctuaire : interdiction des processions, qui étaient une source de bénédictions célestes pour les villes et les campagnes ; interdiction au prêtre de porter aux mourants le saint-viatique, autrement qu'en cachette !... La rue est interdite au Créateur de l'univers !...

Quelle patience, ô mon Dieu, est la vôtre !... Les persécuteurs officiels vous bravent avec une audace toujours croissante : votre demeure où ils vous séquestrent, ils osent la déclarer leur propriété ; déjà, ils se sont emparés du clocher de l'église, en contraignant vos ministres à en remettre une clef à leur représentant, et, par une satanique moquerie, aux carillons de votre airain

sacré, ils fêtent leurs anniversaires d'impiété et de carnage... Les saints prêtres qui prêchent votre parole ont été interrompus, injuriés dans votre sanctuaire envahi par des énergumènes; et dans la petite chapelle de l'usine, envahie par les gendarmes sur l'ordre d'un ministre franc-maçon, le sang a été versé, une ouvrière parmi celles qui vous prient a été assassinée !...

Et toutes ces infamies font partie du plan infernal; tous ces crimes se tiennent, sont prémédités, et toujours de nouveaux attentats sont en préparation... Et, pour faire accepter au peuple la suppression finale de l'Église elle-même, afin que les derniers excès ne provoquent plus l'horreur, on corrompt le peuple et on l'habitue, dès à présent, au diabolisme... Les somnambules jouent leur rôle, les unes n'exerçant, il est vrai, qu'un grotesque charlatanisme; mais les autres, et nombreuses, directement inspirées par l'enfer... Satan a mis à la mode ses spirites et ses tables tournantes... Et, mal suprême, l'État encourage, favorise le meurtre des âmes par la mauvaise presse...

Les mauvais journaux, oh! voilà bien le plus néfaste instrument du démon; c'est par eux qu'ont été rendues possibles toutes les persécutions présentes, et ils couvent déjà, dans l'empoisonnement des consciences, toutes les persécutions de l'avenir !...

***

Réparons de toutes nos forces la persécution dont souffrent Jésus et son Église; réparons-la par notre humilité, par notre amour; que notre dévouement grandisse en proportion des injures subies...

Mon Dieu, convertissez les méchants; mettez fin aux épreuves de vos prêtres, de vos religieux et de vos religieuses... Je m'offre en holocauste, Seigneur, et n'appesantissez pas votre bras sur les coupables. Ma vie, prenez ma vie, pour la conversion des persécuteurs !

***

Acte de Contrition.

Et moi, Seigneur Jésus, je vous ai persécuté dans mon aveuglement... En vain, pour me consoler, mon directeur, les conseillers que vous m'avez donnés, mes amies, me disent que je n'étais pas responsable, que j'étais depuis ma naissance dans les plus épaisses ténèbres, et que c'est par une complète aberration, dont la faute appartient à l'éducation reçue, que je vous attribuais la méchanceté de votre infernal ennemi... On m'a répété même, pour m'alléger le poids de ma formidable erreur, que je m'étais fait une conception exacte des perfections divines et que je me trompais uniquement dans la direction de mes hommages, abusée moi-même par les plus audacieux prestiges de l'imposteur suprême, Satan, père du mensonge...

Mais mon erreur fondamentale n'est pas une excuse à mes yeux... J'aurais dû, ô mon Dieu, mieux chercher à vous connaître; j'aurais dû, aimable Christ, adresser à votre puissante Mère les appels qui m'avaient été conseillés par tant d'amis chrétiens, connus et inconnus. L'heure de la lumière aurait été hâtée pour moi, sans doute, si je ne m'étais pas obstinée à ne vouloir croire que ce qui m'avait été enseigné dans mon enfance...

Je suis donc une grande coupable, et je le confesse humblement... Vous m'avez pardonnée; mais c'est parce que votre miséricorde est infinie. J'ai mérité, je mérite encore les plus terribles châtiments de votre équitable justice... Seigneur, hélas! trois fois hélas! comme Saül, je vous ai persécuté; j'ai été au nombre de vos ennemis... Dans votre pardon, dont je suis indigne, je vous bénirai toujours; mais toujours aussi, pour m'humilier, pour me mettre en garde contre l'orgueil d'une conversion, œuvre de vous seul, ô mon Dieu, œuvre de votre paternelle bonté, toujours j'aurai présents en mon souvenir mes persécutions, mes crimes...

Et ne m'épargnez pas les épreuves; l'amertume de mes déchirants regrets s'adoucira dans l'expiation; la souffrance me relèvera, et, loin de m'abattre, me donnera les forces nécessaires pour répondre à votre grâce, dans ma ferme résolution de réparer mon coupable passé par un dévouement sans bornes à votre sainte Église et une soumission absolue à toutes ses lois.

***

Acte d'Amour.

Cœur sacré de Jésus, cœur transpercé par les mille glaives de la persécution, cœur du Divin Fils de Marie, je vous aime dans vos douleurs !

O Jésus, roi de mon cœur, souverain maître de mon âme, les méchants ont couronné d'épines votre adorable tête, et, ivres de rage, avec l'acharnement des Juifs qui vous flagellèrent chez Pilate, ils vous abreuvent d'outrages, aujourd'hui plus cruellement que jamais; mais, à chacun de leurs coups, je sens redoubler mon amour pour vous...

Jésus, Jésus, faites-moi partager vos souffrances... Souffrir en aimant, souffrir pour Jésus que l'on aime, et mourir en souffrant pour Jésus, c'est la splendeur de l'amour!...

*
* *

Aumône.

Pénétrons-nous bien de cette pensée : c'est grâce à la mauvaise presse que les persécutions s'exercent en ce siècle ; s'il n'y avait plus de mauvais journaux encourageant et excitant les persécuteurs, si toute la presse était bonne, si les journalistes catholiques étaient seuls lus, les méchants seraient forcés de désarmer sous la pression de l'opinion publique indignée, la persécution serait terminée d'un seul coup, et Jésus régnerait.

Consacrons donc à la bonne presse ce dont nous pouvons disposer aujourd'hui. Remettons à notre cher directeur notre bourse, afin qu'il y puise de quoi payer les frais d'abonnement à un journal catholique, à son choix, et pour qui il jugera cette lecture profitable.

Diana Vaughan
(*Jeanne-M.-R.*)

ŒUVRE DU CHANT RELIGIEUX

Délicieuse nouveauté !

Cantique paroissial noté en musique moderne, impression très soignée sur beau papier avec des caractères neufs. Joli volume in-18 de 500 pages, contenant 230 cantiques. L'exemplaire, reliure, toile imitation chagrin, 2 francs, la douzaine, 20 francs. L'exemplaire, basane, tranche dorée, 2 fr. 50, la douzaine, 24 francs.

Le cantique paroissial, paroles seules, cartonné, 0 fr. 75, la douzaine 8 francs.

Ce bel ouvrage fera les délices des communautés, des pensions, des musiciens et musiciennes, des paroisses et des villes.

Conforme à l'édition en plein-chant, on pourra dans les paroisses ordinaires se servir des deux éditions en même temps, et musiciens, musiciennes seront d'accord avec le clergé et les chantres, se servant de l'édition en plein-chant.

Nota. — Cinq gammes d'harmonie placées au commencement du livre fournissent l'accompagnement d'harmonium de tous les airs.

Enfin, les airs sont disposés de façon à être joués sans tourner la page.

Vous le voyez, tout a été prévu pour rendre ce livre utile.

Le cantique paroissial plein-chant, 2 francs, noté. S'adresser au Fr. Achille, à Saint-Sauveur-Lendelin (Manche).

Voici le sommaire du n° 20 de la revue *Franc-Maçonnerie démasquée.*

De l'exactitude en matières maçonniques. — Paroles pontificales et épiscopales. — Les vœux et les votes du Convent de 1895. — Parodies sacrilèges des francs-maçons. — La Franc-Maçonnerie et les malheureux. — La loge mixte *le Droit humain*. — Le F∴ Lucipia à la fête solsticiale de la loge *la Rose Ecossaise*. — Union anti-maçonnique de France. — Adresse de son Comité Central à Léon XIII ; réponse du cardinal Rampolla. — Mémoires d'une Ex-Palladiste (compte-rendu du 4e fascicule). — Fête patronale de l'Union anti-maçonnique à Rome. — Bibliographie : *Le Juif dans la Franc-Maçonnerie*, par A. de la Rive ; *la Franc-Maçonnerie ennemie de la France*, par Louis Martin.

SERAIT-CE L'ANTECHRIST ?

Un de nos abonnés de l'Amérique du Nord nous envoie l'article qu'on va lire, extrait du *Journal de Fraserville*, province de Québec (Canada), n° du 6 septembre, sur l'apparition d'un homme étrange au Mexique. Le titre ci-dessus est celui même du journal canadien ; bien entendu, nous laissons à notre confrère toute la responsabilité de son récit :

Il y a quelques jours, nous signalions l'apparition au Mexique d'un homme étrange et extraordinaire, et nous donnions les quelques détails que nous apportait le télégraphe sur sa personnalité mystérieuse. Francis Schlader (1) accomplit des faits surnaturels dans le Mexique central. Il dit être envoyé de Dieu, le Messie promis, et il tâche de prouver sa mission par des faits extraordinaires.

Comme on peut s'en convaincre, Schlader a quelque ressemblance (2) avec les tableaux qui représentent la Sainte Face. Les traits, l'impression de la figure sont d'une beauté et d'une douceur angéliques. Cela ne prouve évidemment rien, mais ses faits et gestes, si l'on doit croire ce qu'on nous écrit du Mexique, ont une ressemblance frappante avec ce que fit le Rédempteur du monde, il y a 1895 ans.

Il rend la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, fait marcher droit les boiteux et soulage les douleurs.

Comme le Christ, Schlader (nom vulgaire, Es) est raillé, honni, traité comme imposteur, menteur, trompeur, dupeur, lunatique, etc.; son affabilité, ses actions magnanimes lui gagnent tous les cœurs, et ceux qui l'abaissaient la veille l'exaltent le lendemain.

Des centaines de personnes suivent et écoutent le soi-disant nouveau Messie qui accomplit parmi elles des guérisons qui surpassent l'imagination. Il guérit et soulage indistinctement tout le monde, grands et petits, riches et pauvres, et, pour ces guérisons, il n'accepte pas de récompense, pas un sou. Dernière remarque, Schlader ne mange pas, il observe un jeûne continuel, ininterrompu.

Tels sont les détails qu'on nous donne sur ce fameux personnage. Surgit la question : Schlader est-il ou n'est-il pas l'Antechrist? Nous nous déclarons incompétent à résoudre la question. Mais, en nous en référant à l'Apocalypse de saint Jean, nous trouverons des traits tellement frappants dans la prophétie et le Mexicain, qu'on est presque tenté de croire que

(1) Le journal canadien donne sa photographie ; mais nous croyons inutile de reproduire ce portrait, qui n'a rien de bien remarquable.

(2) Comme beaucoup d'hommes barbus, — plus ou moins. (Note de notre correspondant.)

c'est lui l'Antechrist, en chair et en os, lui qui doit faire périr Hénoch et Elie.

Et comme l'Antechrist doit venir un jour désoler la terre, rien n'indique que ce ne sera pas de notre temps. Au contraire, tout semble préparé pour la mission de la *Bête* ou de l'*homme de péché*, comme dit l'Ecriture.

Les sociétés secrètes forment l'armée de l'Antechrist, armée dispersée sur tous les points du globe, jusqu'en Chine, armée dont les diverses fractions n'ont pas encore pu s'entendre pour une attaque décisive, à cause des intérêts opposés que la Providence suscite pour les tenir en échec jusqu'au jour marqué dans ses décrets ; mais il ne faut pas se dissimuler que, de plus en plus, les sociétés secrètes tendent à l'unité, depuis la maçonnerie bourgeoise et naïve, jusqu'aux sectaires cachés dans les cabinets européens et aux chefs de l'internationale.

Le jour où cette unité sera pleinement réalisée, les temps seront mûrs pour l'Antechrist.

N'est-il pas vrai que déjà il est difficile de réussir dans le commerce, et dans la politique surtout, sans porter le caractère de la Bête ?

Enumérons maintenant quelques-uns des signes qui semblent annoncer le règne prochain de l'Antechrist, et ajoutons-y quelques prophéties certainement dignes de foi.

L'Eglise de Satan comprend les sociétés secrètes avec la franc-maçonnerie en tête. Or, ce n'est plus un secret pour personne, que ce sont les sociétés secrètes qui gouvernent aujourd'hui le monde ; et les sociétés secrètes ont toujours à leur tête Satan.

Donc, celui qui fait jouer tous les ressorts de la franc-maçonnerie est déjà le maître du monde ; il n'a plus qu'à se montrer au grand jour pour remplir son rôle de grand prêtre ou pontife-roi de l'église de Satan.

Et quel devra-t-il être ?

Est-ce Schlader ?

Ce sont quelques Juifs réunis en conciliabule permanent qui sont les arbitres des événements contemporains ; et comme ils doivent avoir un chef, ce doit être la main de ce chef suprême de toutes les loges répandues sur la surface de la terre qui mène en laisse tous les gouvernements esclaves de la maçonnerie ! Or, on peut dire qu'ils le sont tous, à part celui de l'Equateur !

Si l'on s'en rapporte à la sainte Ecriture et aux saints écrivains, nous voyons que l'Antechrist ne sera pas un démon, mais un homme.

Il viendra accompagné de la puissance de Satan avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs, nous dit une étude de la *Semaine Religieuse*, étude à laquelle nous empruntons nos textes.

Saint Augustin, en plusieurs endroits de ses ouvrages, soutient que les démons et les magiciens, par leur moyen, peuvent faire de vrais miracles ; que les méchants peuvent en faire quelquefois aussi bien que les bons. Parlant des miracles de l'Antechrist, saint Augustin dit encore qu'ils seront appelés trompeurs ou mensongers, non pas parce que ce sont des miracles simulés, mais parce qu'ils induiront en erreur ceux qui ne sauront pas que le démon a aussi le pouvoir de faire des prodiges, surtout dans ce temps où Dieu lui aura donné une plus grande puissance qu'il n'en a jamais eue.

Le Fils de Dieu nous apprend que, dans les derniers temps, il s'élèvera des faiseurs de prodiges qui essayeront d'induire en erreur, même les élus (Matt., xxiv, 24). Et saint Paul ne laisse-t-il pas entendre que l'on peut transporter les montagnes sans avoir la charité ? (1 Cor., xiii, 2.)

L'Antechrist enseignera que Jésus-Christ n'était pas le Fils de Dieu, mais que lui-même est le Messie promis.

Il soumettra tout l'univers à son empire. Il fera que tous les hommes reçoivent le caractère de la Bête à la main droite ou au front.

Et ce caractère de la Bête, ce sont les divers signes maçonniques.

Ajoutons maintenant quelques remarques sur les prophéties regardées comme dignes de respect et laissons ensuite le lecteur à ses propres inspirations.

La première prophétie est attribuée à saint Malachie, mort en 1148 (1). D'après ce saint, il ne devait plus venir que dix papes avant la fin. Or, le deuxième successeur de Léon XIII, est ce dixième pape et son règne se nomme *Religio Depopulata*. La seconde, basée sur l'Apocalypse a été faite par le B. Barthélemy Holzhauser, lui qui a défini le temps où devait être proclamé le dogme de l'Immaculée Conception, et le temps où devait avoir lieu le concile du Vatican. Or, il dit que l'Antechrist naîtra en 1855.

Et comme il s'accorde avec tous les théologiens sur l'âge qu'il aura à sa mort (55 ans 1/2), il s'en suit que cette persécution devra commencer en 1907, c'est-à-dire d'ici à *douze ans*. *Qui habet aures audiendi, audiat.*

Coïncidence remarquablement significative, Schlader est né en 1855.

Quand on voit tout ce qui se passe à notre époque, on est frappé de cet enchaînement merveilleux de tendances, de prodiges et de faits concourant tous à la même fin. Il y a moins d'un demi-siècle, ce que l'on connaissait de l'Antechrist semblait naturellement impossible. Et aujourd'hui ? Bientôt le globe sera ceinturé de lignes de chemin de fer, le télégraphe et le téléphone seront partout installés et tous les

(1) Le journaliste fait sans doute erreur. Ne restent-ils pas à venir : *Fides intrepida, Pastor angelicus, Pastor et nauta, Flos florum, de medietate lunæ, de labore solis et de gloria Olivæ ?*

peuples de l'univers pourront être commandés, heure par heure, par un seul potentat. Toutes ces merveilleuses inventions qui semblent s'être donné rendez-vous pour la même époque ne sont pas sorties de cerveaux mieux équilibrés que ceux de nos ancêtres. Il doit y avoir là l'œuvre du Tout-Puissant.

Puis cette concentration prodigieuse de tous les capitaux entre les mains des enfants d'Israël? Qu'on en calcule toutes les conséquences pour un avenir prochain !

« Jugez maintenant comment l'Antechrist sera reçu des populations affolées, peut-être, à la suite des effrayants massacres d'une guerre universelle, qui ne peut manquer d'éclater à son heure ! Qui donc ne se fera pas un honneur de porter à son front (sur sa coiffure ?) les couleurs ou les insignes de ce chef suprême de la Maçonnerie universelle (le signe de la Bête) ; surtout quand la négligence de se conformer à cette exigence exposera à être dénoncé comme suspect..... et qu'une semblable dénonciation conduira infailliblement aux supplices les plus raffinés, à moins d'une abjuration formelle ?

« C'est alors, comme l'annonce l'Apocalypse, qu'il sera impossible de sortir de sa demeure, *d'acheter ou de vendre* ou de faire quelque autre négoce que ce soit, sans être muni de ce signe *au front ou à la main droite* (les signes maçonniques) » (Apoc., XIII, 16, 17.)

Est-ce assez pour donner à réfléchir à quiconque désire n'être pas surpris ?

C'est à croire.

Si Dieu veut que nous traversions la terrible époque de *l'homme de péché*, préparons-nous-y. La gloire sera grande pour ceux qui vaincront la Bête et ce sera pour l'éternité.

Devons-nous croire que la fin des temps devra suivre de bien près la mort de l'Antechrist ?

Tous les commentateurs de la sainte Ecriture admettent que les Juifs, désabusés par la chute soudaine et foudroyante de celui qu'ils avaient pris pour le Messie, se convertiront enfin et que c'est alors que la foi sera prêchée par tout l'univers, que tous les peuples viendront à Jésus-Christ, et qu'alors se vérifiera la parole de l'Ecriture : *Unum ovile et unus Pastor* (Joan., x, 16.)

Or, malgré la facilité des communications, il faudra un temps un peu long pour obtenir ce magnifique résultat. Et, avant la fin, il faudra une nouvelle apostasie générale, puisque Notre-Seigneur dit lui-même en saint Luc (XVIII, 8) : « Mais, lorsque le Fils de l'Homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre ? » Tout cela, évidemment, exige la durée d'au moins quelques siècles.

« Mais, dira-t-on, la prophétie de saint Malachie ? » Eh bien, il peut se faire que ce prophète n'ait voulu parler que d'une période de la durée de l'Eglise, et qu'il se soit arrêté à ce grand triomphe à nul autre pareil.

LES FRANCS-MAÇONS DÉMASQUÉS

On lit dans la *Semaine Religieuse d'Evreux*, numéro du 26 octobre 1895 :

LES FRANCS-MAÇONS DÉMASQUÉS. — Il y a, sur le compte des francs-maçons, des histoires et des légendes fort variées.

1° Il y a d'abord la légende des francs-maçons réunis en société de bienfaisance.

Pendant longtemps, les bons apôtres se donnaient, sans rire, pour les bienfaiteurs de l'humanité souffrante.

C'est une vieille légende usée qui fait hausser les épaules, et quand un gros bonnet de la secte, dans une grande assemblée, pontifie encore comme jadis et prononce les grands mots ronflants, les frères et amis eux-mêmes se sentent gênés, et ils sont tentés de l'arrêter en lui soufflant à l'oreille : « De grâce, mon pauvre vieux, ne parlez plus de ces vieilles balançoires, ça ne prend plus, mais pas du tout, nous n'y gagnons qu'une chose, c'est de passer pour des farceurs et des comédiens. »

2° Il y a encore la légende des francs-maçons bons vivants, qui se réunissent pour faire la noce.

Qu'ils fassent la noce et qu'ils aiment les joyeux festins, personne n'ira contre ; mais si on veut nous faire croire qu'ils n'ont d'autre idée que de boire et de s'amuser, nous répondons que cette deuxième légende est aussi usée que la première.

3° Enfin, il y a le portrait véritable des francs-maçons qui a été fait cent fois par des prêtres catholiques, munis de documents indiscutables, armés des révélations authentiques de francs-maçons célèbres.

La franc-maçonnerie est une secte abominable, une secte impie et haineuse, tranchons le mot : une secte satanique.

« Pas possible ! me répondra quelque loustic, ah ! si vous connaissiez Biroteau et Papounet, vous verriez qu'ils ne sont pas si malins, allez ! » Ne rions pas. Il est évident qu'il y a devant la scène de vrais gogos qui ne savent rien ; mais il y a, derrière le rideau, de criminels apostolats qui tiennent les ficelles et mènent à la baguette, au doigt et à l'œil, les pauvres gogos.

Il faut avouer, du reste, qu'à première vue, il paraît difficile aux gogos les plus endurcis, après toutes les menaces solennelles de l'Eglise, de croire encore aux balivernes de jadis.

Si, malgré tout, il reste encore de ces naïfs incorrigibles, nous leur signalons un moyen facile de s'éclairer, et de s'éclairer à coup sûr.

Qu'ils aillent dans n'importe quelle librairie sérieuse, et qu'ils demandent la brochure mensuelle, publiée par miss Diana Vaughan, sous le titre de « Mémoires d'une ex-palladiste ».

Ils ne pourront pas récuser miss Vaughan. Car elle avait hier encore un des grades les plus élevés de la franc-maçonnerie universelle.

Hier encore elle recevait les éloges des plus grands pontifes de la secte, pour son zèle et son intelligence.

TRENTE-CINQ ANNÉES
DU
GRAND ORIENT DE FRANCE
(1860-1894)

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

Nous rappelons ce que nous avons dit dans le numéro où nous avons commencé la publication de ces listes de chefs d'ateliers. Il ne s'agit pas ici de démasquer des palladistes, et nous ne nous préoccupons pas non plus de savoir si telle ou telle loge possède ou non une annexe androgyne. Nous reproduisons l'extrait fidèle des annuaires officiels du Grand Orient de France. Nous plaçons cette divulgation *uniquement et exclusivement sur le terrain politique :* étant donné que c'est dans les ateliers maçonniques qu'ont été élaborées toutes les lois impies, toutes les mesures de persécution contre l'Eglise, les Vénérables, les Très-Sages, les Grands-Maîtres ont tous leur part de responsabilité dans l'œuvre mauvaise, irréligieuse, néfaste, qui a été accomplie par les Chambres; ce sont donc purement et simplement des politiciens plus ou moins ignorés que nous présentons au public.

Avis. — Nous ne donnons l'indication des jours de réunion ou tenues que pour les loges existant encore actuellement. Quant aux loges tombées en sommeil, cette indication ne nous semble plus avoir aucun intérêt.

PREMIÈRE PARTIE

LES LOGES
ET LEURS VÉNÉRABLES
(*Suite*)

ALGERIE
Alger
BÉLISAIRE

Loge fondée le 1er mars 1832.

Vénérables : — (1860) Romana, docteur-médecin du service sanitaire du port d'Alger et du Lazaret, 17, rue de l'Etat-Major; Rose-Croix. — (1861) Rougé, chef de bureau de 1re classe à la préfecture d'Alger, 3, rue Sainte; Chevalier Kadosch. — (1862) le même, ✲. — (1863) le même, ancien chef de bureau de 1re classe à la préfecture d'Alger. — (1864-1868) le même. — (1869) Bertholon, César, propriétaire, ancien représentant du peuple, conseiller municipal, 18, rue Tanger; Maître. — (1870) le même. — (1871) Tachet, Isidore, négociant, 2, rue Juba; Rose-Croix. — (1872) Clémenson, professeur au Lycée, 22, rue de la Marine; Maître. — (1873) Garreau de Loubresse, arbitre de commerce, 9, rue Bugeaud; Chevalier Kadosch. — (1874) le même, inspecteur général, pour l'Algérie, de la Compagnie d'assurances sur la vie *La Continentale de New-York.* — (1875) Tachet, Isidore, négociant, juge au tribunal de commerce, 2, rue Juba; Rose-Croix. — (1876-1878) le même. — (1879) Honel, Salomon, avocat à la cour d'appel, 12, rue de la Lyre; Maître. (1880 et 1881) le même. — (1882-1884) le même, bâtonnier de l'Ordre des avocats. — (1885) Tachet, Isidore, ✲, négociant, président du tribunal de commerce, 2, rue Juba; Rose-Croix. — (1886 et 1887) le même. — (1888) le même, ✪, décoré du mérite agricole, administrateur de la Banque d'Algérie, 12, boulevard de la République. — (1889) le même, propriétaire. — (1890) Honel, comme ci-dessus, rue Colbert. — (1891) Tingry Charles-Antoine-Célestin, contrôleur des mines, 19, rue Darwin, Mustapha; Maître. — (1892) Legerot, Gustave-Etienne, docteur en médecine, professeur de physiologie, 1, rue Lamoricière; Maître. — (1893) le même. — (1894) Febvay, Edouard, vérificateur des Douanes, 48, rampe Vallée; Maître.

Temple : — 2, impasse de Navarin (1872-1874). — 6, impasse de Navarin (1875-1885). — 6, rue Navarin (1886 et 1887). — 3, rue Joinville (1888-1893). — 22, rampe Magenta (1894).

Tenues actuelles : — Tous les mercredis.

Aïn-Témouchent

LA REVANCHE

Loge fondée le 15 mars 1890.

Vénérables : — (1892) Mermet, André, père, propriétaire, rentier, à Misserghin, département d'Oran ; Rose-Croix. — (1893) Mermet, Félix, fils, propriétaire, viticulteur, à Misserghin, département d'Oran ; Maître. — (1894) le même.

Temple : — Rue des Jardins (1892-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e samedis du mois.

Batna

OASIS

Loge fondée le 28 mars 1853.

Vénérables : — (1860) Beltram, propriétaire, minotier ; Maître. — (1861) Martin, officier comptable ; Maître. — (1862) aucun nom dans l'Annuaire. — (1863) Batigne, pharmacien ; Maître. — — (1864) aucun nom dans l'Annuaire. — (1865) Marchand, ✲, chef d'escadron, commandant de place ; Rose-Croix. — (1866) Reynier, quincaillier ; Maître. — (1867) le même. — 1868) Marin, receveur municipal ; Maître. — (1869 et 1870) le même. — (1871) Sylvain, négociant ; Rose-Croix. — (1872 et 1873) aucun nom de Vénérable dans l'Annuaire ; mais cette adresse pour la correspondance : Accati, agent-voyer à Batna. — (1874) Tombée en sommeil.

Bône

HIPPONE

Loge fondée le 13 juillet 1832.

Vénérables : — (1860) Pichon, ✲, capitaine directeur du Haras impérial de l'Alélik ; Maître. — (1861) Richard, négociant ; Rose-Croix. — (1862) Dubourg, propriétaire et négociant ; Maître. — (1863) Hiriart, ✲, lieutenant au 3e régiment des tirailleurs, chef du bureau arabe ; Maître. — (1864) le même. — (1865) Pichon, ✲, capitaine de cavalerie en retraite ; Rose-Croix. — (1866-1868) le même. — (1869) Marais, négociant, 1, place Eugénie ; Maître. — (1870) le même. — (1871) le même, 1, place de Strasbourg. — (1872) Guiraud, courtier maritime ; Maître. — (1873 et 1874) le même. — (1875) Pinaud, Jean-Gustave-Alfred, huissier ; Maître. — (1876 et 1877) le même. — (1878) Fournier, employé de commerce ; Maître. — (1879) le même. — (1880) Pinaud, comme ci-dessus. — (1881-1887) le même. — (1888) Flamm, Jean, receveur municipal, président de la Société de secours mutuel *la Prévoyante*, 21, rue du Quatre-Sptembre ; Maître. — (1889) le même. — (1890) Pinaud Jean-Gustave-Alfred, comme ci-dessus. — (1891) le même, 21, rue du Quatre-Septembre à Bône. — (1892-1894) le même.

Temple : — Rue Trézel (1875-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e lundis du mois.

Bougie

LES FRÈRES NUMIDES

Loge fondée le 14 octobre 1879.

Vénérables : — (1881) Parès, commandant en retraite, propriétaire, à Oued Marsa, par Bougie ; Rose-Croix. — (1882) le même. — (1883) le même, ✲. — (1884) le même, rue du Cadi. (1885) Tombée en sommeil.

Temple. — Rue de l'Eglise, maison Gafand (1881) — Escaliers de l'Eglise, maison Gafand (1882). — Ru des Cinq-Fontaines (1883 et 1884).

Constantine

UNION ET PROGRÈS

Loge fondée le 20 août 1845, sous le titre *Saint-Vincent de Paul.*

Vénérables : — (1860) Revest, entrepreneur, rue du Nord ; Rose-Croix. — (1861) Périer, pr priétaire, agréé près le tribunal de commerce, 5 rue Danrémont ; Rose-Croix. — (1862) le mêm — (1863) le même ; Chevalier Kadosch. — (186 Rolland, avocat ; Chevalier Kadosch. — (186 Bermont, ✲, capitaine trésorier au 3e spahi Rose-Croix. Pour la correspondance : Bourcie préposé aux lits militaires. — (1866) Bourcier, pr posé au service des lits militaires ; Rose-Croix. (1867-1869) le même. — (1870) Rascouaille, sou chef de bureau de 1re classe à la préfecture ; Ro. Croix. — (1871) Périer, comme ci-dessus, courti de commerce. — (1872) le même. — (18 Brunache, propriétaire, membre du Conseil gé ral ; Maître. — (1874 et 1875) aucun nom da l'Annuaire. — (1876) Massaloup, ✲, docteur médecine, médecin-major de 1re classe aux Hô taux militaires ; Rose-Croix. — (1877) le mêm — (1878) Pérals, Joseph, négociant, ancien con d'Espagne, conseiller municipal ; Rose-Croix. (1879) le même, rue Nationale. — (1880 et 18 le même. — (1882) Lebeau, Edouard-André, c de comptabilité aux chemins de fer Algériens, rue Nationale ; Maître. — En 1883, la Loge abandoi son titre de *Saint-Vincent de Faul* et prend c d'*Union et Progrès*, sous lequel elle existe en aujourd'hui. — (1883) Lebeau, Edouard-An comme ci dessus, chef de comptabilité aux mins de fer Algériens, conseiller municipal, 19,

Nationale ; Maître. — (1884) le même, comptable à l'Est-Algérien. — (1885) Perals el Garrigos, Joseph-Jean-M., négociant, 73, rue Nationale ; Rose-Croix. — (1886) le même. — (1887) Beaumont, Jean, ex-imprimeur-libraire, instituteur en retraite, faubourg Saint-Antoine ; Maître. — (1888) le même, rentier. — (1889 et 1890) Lebeau, Edouard-André, comme ci-dessus, chef de comptabilité aux chemins de fer de l'Est-Algérien, 21, rue Nationale. — (1891) Manin, Pierre-Louis-Jean-Claude, médecin vétérinaire, maison Truc, près la Halle aux grains ; Maître. — (1892) Beaumont, Jean, comme ci-dessus, faubourg Saint-Jean. — (1893) Vars, Charles-Frédéric, professeur de philosophie au Lycée, 14, rue Sauzai ; Maître. — (1894) le même.

Temple : — Place des Galettes (1872-1881). — 51, rue Vieux (1882-1887). — 92, rue Nationale, maison Müller (1888-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e mercredis du mois.

Douera

LES FRÈRES DU SAHEL

Loge fondée le 20 mai 1849.

Vénérables : — (1860) Clément, directeur de l'hôpital civil et de l'asile départemental des vieillards incurables ; Maître. — (1861) Balisson de Rougemont, ingénieur des ponts et chaussées ; Maître. Pour la correspondance : Fabri, médecin en chef de l'hôpital civil. — (1862 et 1863) le même. — (1864) Tombée en sommeil.

Mascara

L'ÉTOILE

Loge fondée le 3 avril 1865.

Vénérables : — (1865) Guibaud, officier comptable ; Rose-Croix. — (1866) le même, officier d'administration, comptable du service des subsistances militaires. — (1867) Vieillard, ✻, capitaine trésorier au 2e spahis ; Maître. — (1868 et 1869) le même. — (1870) Billuart, préposé au service des lits militaires, adjoint au maire ; Rose-Croix. — (1871) Mercier, quincaillier ; Maître. — (1872-1877) le même. — (1878) Lespinatz, Frédéric, capitaine d'artillerie ; Chevalier Kadosch. — (1879 et 1880) Mercier, Charles, comme ci-dessus. — (1881-1884) le même ; Rose-Croix. — (1885) Uhlman, Marie-Louis-Edouard, docteur en médecine, conseiller général ; maître. — (1886-1888) le même. — (1889) Helle, Nicolas, propriétaire ; Maître. — (1890) le même, ex-agent-voyer. — (1891) Massa, Henri-Charles, avocat défenseur ; Maître. — (1892-1893) le même. — (1894) le même, rue Dublineau.

Temple : — Promenade de l'Argoub (1883). - Au Tivoli (1884-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e vendredis du mois.

Milianah

L'UNION DU CHELIFF

Loge fondée le 18 octobre 1879.

Vénérables : — (1880) Lespinats, Frédéric, ✻, capitaine d'artillerie ; Chevalier Kadosch. — (1881) Tombée en sommeil.

Temple : — Rue d'Alger (1880).

Mostaganem

LES TRINOSOPHES AFRICAINS

Loge fondée le 10 novembre 1843.

Vénérables : — (1860) Bétous, entrepreneur de menuiserie ; Rose-Croix. — (1861-1865) le même. — (1866) Alquié, ✻, docteur-médecin ; Maître. — (1867) le même. — (1868) La Monta, ✻, docteur-médecin ; Maître. — (1869 et 1870) le même. — (1871) Lautrec, marchand-tailleur ; Rose-Croix. — (1872) le même, place du Sig. — (1873) Assorin, négociant ; Maître. — (1874) Terrade, propriétaire ; Maître. — (1875) Mermet, André, propriétaire-rentier, officier du Nicham Iftikar ; Rose-Croix. — (1876-1884) le même. — (1885) Priou, Louis-Emile, interprète judiciaire près le tribunal de Mostaganem, conseiller général ; Maître. — (1886) le même. — (1887) le même, ✿. — (1888) Didiot, Joseph, propriétaire, conseiller municipal, à Rivoli, par Mostaganem ; Maître. — (1889) Priou Louis-Emile, comme ci-dessus. — (1890 et 1891) le même, Rose-Croix. — (1892) Rousseau, Edouard, propriétaire ; Maître. — (1893) le même, maire de Pélissier, rue de l'Alma, à Mostaganem. — (1894) Thireau, Louis-Aimé-Fortuné, ✿, notaire, conseiller général ; Rose-Croix.

Temple : — Rue de l'Alma (1875-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e lundis du mois.

Oran

L'ÉTOILE DE L'AVENIR

Loge fondée le 22 août 1867.

Vénérables : — (1868) Boyron, docteur-médecin ; Rose-Croix. — (1869) Vernier, ingénieur civil ; Maître. — (1870) Champenois, entrepreneur de travaux publics ; Maître. — (1871) Boulenger, caissier de la Société Générale Algérienne ; Maître. — (1872) le même. — (1873) Vernier,

comme ci-dessus, 1 *bis*, rue Sainte-Marie. — (1874) le même. — (1875 et 1876) le même, architecte. — (1877) Tombée en sommeil.

Temple : — Promenade de l'Étang (1869 et 1870). — 10, rue des Jardins 1871-1877).

L'UNION AFRICAINE

Loge fondée le 12 décembre 1834.

VÉNÉRABLES : — (1860) Deloupy, négociant; Chevalier Kadosch. Pour la correspondance : MM. de l'Union française, 30, rue d'Austerlitz. — (1861-1863) le même. — (1864) Renault, négociant; Rose-Croix. — (1865-1867) le même. — (1868) le même, membre du Conseil général, adjoint au maire. — (1869) le même. — (1870) le même, ✻, maire d'Oran. — (1871) Vieillard, capitaine-trésorier au 2e régiment de spahis; Rose-Croix. — (1872) Jasseron, docteur en médecine, place Kléber; Maître. — (1873) Bartibas, maître bottier, au 2e régiment de zouaves; Chevalier Kadosch. — (1874 et 1875) Renault, ✻, négociant et propriétaire, 7, rue de Larrey; Chevalier Kadosch. — (1876) Meuriot, entrepreneur de travaux publics, adjoint au maire; Chevalier Kadosch. — (1877) le même, boulevard Malakoff. — (1878) Sandras, Gustave, docteur en médecine, rue des Jardins; Rose-Croix. — (1879) Mathieu, Floréal, pharmacien, maire d'Oran, place Kléber; Rose-Croix. — (1880 et 1881) le même. — (1882-1884) le même, Chevalier Kadosch. — (1885) Engler, Vincent, agent général de la Compagnie du chemin de fer franco-algérien; Maître. — (1886) Mathieu, Floréal, comme ci-dessus. — (1887) Bouty, Joseph-Alphonse, garde principal du service des Mines, rue du Vieux-Château; Chevalier Kadosch. — — (1888) le même. — (1889) Mermod, Eugène-Albert, horloger-bijoutier; Rose-Croix. — (1890) le même, boulevard Séguin. — (1891) Jalras, Etienne, employé de commerce; Maître. — (1892) le même, rentier, 1, rue de Mostaganem. — (1893) le même, — (1894) Bogros, Michel, avocat; Maître.

Temple : — 30, rue d'Austerlitz (1860-1887). — 5, rue d'Austerlitz (1888-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e vendredis du mois.

Philippeville

LES ENFANTS DE MARS

Loge fondée le 29 janvier 1842.

VÉNÉRABLES : — (1860) Menestrier, Vital, entrepreneur de travaux publics; Rose-Croix. — (1861) Deloupy, négociant; Rose-Croix. — (1862 et 1863) le même. — (1864) Faure, négociant; Maître. — (1865) le même. — (1866) le même, 15, rue Impériale. — (1867) Kayser, docteur-médecin, 1, rue d'Austerlitz; Maître. — (1868-1870) le même. — (1871) Lhote, Alphonse, architecte, 19, rue du 61e de ligne; Maître. — (1872 et 1873) le même. — (1874) le même, Rose-Croix. — (1875) le même, premier adjoint au Conseil municipal. — (1876-1880) le même. — (1881) le même, architecte des bâtiments civils, 19, rue du 61e de ligne. — (1882) Dépré, François, maréchal-expert, vétérinaire, 64 *bis*, rue Nationale; Rose-Croix. — (1883) Llado, Jean, négociant, 4 *bis*, rue des Numides; Maître. — (1884) Dépré, François, propriétaire, comme ci-dessus. — (1885) Schneider, Pierre, employé de commerce, 4, rue du 62e de ligne; Maître. — (1886) le même. — (1887) le même, 11, rue d'Austerlitz. — (1888) Pierson, Jules, médaille d'honneur de 1re classe, rentier, 5, rue Galbois; Maître. — (1889) Pelletier, Auguste, ✻, vétérinaire militaire en retraite; Maître. — (1890) le même. — (1891) Tombée en sommeil.

Temple : — Rue du Sphinx (1872-1874). — 70, rue Valée (1875-1878). — Rue des Numides (1879-1881). — Rue de l'Arsenal (1882-1887). — Angle des rues de France et de l'Arsenal (1888). — Rue de France (1889).

Saint-Denis-du-Sig

LA LIBRE PENSÉE

Loge fondée le 1er mai 1881.

VÉNÉRABLES : — (1882) Deloupy, André, propriétaire; Chevalier Kadosch. — (1883) Roche, Charles, propriétaire; Rose-Croix. — (1884-1888) le même. — (1889) Cordier, Louis-Henri-Eugène, chef du service des irrigations du Sig; Rose-Croix. — (1890) le même. — (1891) le même, à Saint-Denis-du-Sig. — (1892 et 1893) le même. — (1894) le même; Chevalier Kadosch.

Temple : — Boulevard Sliman (1882-1888). — Rue Victor-Hugo (1889). — Rue de la Gare (1890). — Rue Victor-Hugo (1891-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e mardis du mois, à 8 heures du soir.

Sétif

LES FRÈRES DE BOUSSELLAM

Loge fondée le 19 juin 1852.

VÉNÉRABLES : — (1860) Damas, horloger; Rose-Croix. — (1861) de Maugras, ✻, médecin en chef de l'hôpital; Maître. — (1862) Pelletier, architecte des bâtiments civils; Maître. — (1863) le même, architecte de l'État. — (1864) Marty, ✻, capitaine commandant au 3e chasseurs; Rose-Croix. — (1865) Tombée en sommeil.

Sidi-Bel-Abbès

LES MAÇONS RÉUNIS

Loge fondée le 20 mai 1857.

Vénérables : — (1860) Claverie, maître tailleur au 2e régiment étranger ; Maître. — (1861) le même. — (1862-1866) tombée en sommeil. — (1867) Drevet, géomètre ; Maître. — 1868) Roubière, propriétaire, adjoint au maire ; Maître. — (1869) le même. — (1870) Tombée en sommeil. — Réveillée le 20 mai 1877. — (1883) Claverie, ex-maître tailleur à la Légion étrangère ; Maître. Pour la correspondance : Bonnet, docteur en médecine. — (1884) Bernard, Auguste, entrepreneur de travaux publics ; Maître. — (1885-1887) le même. (1888) le même, rue de Metz, Rose-Croix. — (1889-1891) le même. — (1892) Bonnet, Geraud, docteur en médecine ; Maître. — (1893) le même. — (1894) e même ✠.

Temple : — Rue Saint-Augustin, maison Roche (1883-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e mercredis du mois.

Ténez

LA FRATERNITÉ CARTÉNIENNE

Loge fondée le 14 juillet 1848.

Vénérables : — (1870) Pommereau, propriétaire, membre du Conseil général du département d'Alger ; Maître. — (1871) Brun, receveur des Douanes ; Maître. — (1872) Casenave, adjudant à l'Atelier des travaux publics, n° 2 ; Rose-Croix. — (1873) Fouque, employé ; Maître. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Nérat de Lesguisé, officier comptable en retraite ; Maître. — (1876 et 1877) le même. — (1878) Tombée en sommeil.

Temple : — Boulevard de l'Est (1875-1878).

Tizi-Ouzou

LA FAMILLE KABYLE

Loge fondée en 1881.

Vénérables : — (1881) Léoni, Pascal, ✲, propriétaire, adjoint au maire ; Maître. — (1882) Chappuis, Jacques-Antoine, avocat défenseur ; Chevalier Kadosch. — (1883) Moreau, Alfred ; Maître. — (1884) Tombée en sommeil.

Temple : — Plateau de la Pépinière, maison Léoni (1881-1884).

Tlemcen

L'UNION DE TLEMCEN

Loge fondée le 10 mars 1860.

Vénérables : — (1860) Bernard, lieutenant-commandant la place de Tlemcen ; Maître. — (1861) le même, lieutenant-colonel, ✲. — (1862) Laurens, géomètre de 1re classe du service topographique ; Maître. Pour la correspondance : Cabaud. — (1863) Cabaud, docteur-médecin ; Maître. — (1864) Le Proust des Ageux, imprimeur-libraire, rédacteur en chef du *Courrier de Tlemcen* ; Maître. — (1865-1867) le même. — (1868) Joignot, ✲, directeur des carrières de marbre, à l'Isser, département d'Oran ; Maître. — (1869 et 1870) le même. — (1871) Le Proust des Ageux, comme ci-dessus. — (1872) le même, membre du Conseil général et du Conseil municipal. — (1873) Lespinats, capitaine d'artillerie ; Rose-Croix. — (1874 et 1875) le même. — (1876) Gérard, propriétaire, adjoint au maire, conseiller général ; Maître. — (1877) Le Proust des Ageux, journaliste, conseiller municipal et conseillier général ; Maître. — (1878) le même, directeur-gérant du *Courrier de Tlemcen*. — (1879) Cabaud, Charles, premier commis à la Conservation des Hypothèques ; Maître. — (1880) Massa, conseiller municipal ; Maître. — (1881) Cabaud, Charles, premier commis à la Conservation des Hypothèques ; Maître. — (1882 et 1883) le même. — (1884) Rongier, Joseph, conducteur des ponts et chaussées ; Maître. — (1885) Rulié, Ed.-Jérôme, docteur en médecine ; Maître. — (1886 et 1887) le même, rue Ximénès. — (1888) Cabaud, Charles-Antoine, huissier ; Maître. — (1889-1891) le même. — (1892) le même, propriétaire. — (1893) le même ; Rose-Croix. — (1894) le même.

Temple : — Rue des Almohades (1875-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e mercredis du mois.

Statistique des 35 années :

L'Algérie a compté, en tout, dix-neuf loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; dix fonctionnent actuellement.

COLONIES

ASIE

COCHINCHINE

Saïgon

LE RÉVEIL DE L'ORIENT

Loge fondée le 22 décembre 1868.

VÉNÉRABLES : — (1869) Emler, sous-commissaire de la marine impériale ; Maître. — (1870) Charvein, sous-commissaire de la marine impériale ; Maître. — (1871) Guien, capitaine d'infanterie de marine ; Rose-Croix. — (1872) le même, capitaine-major au 2e régiment d'infanterie de marine. — (1873) Doublet, aide-commissaire de la marine ; Maître. — (1874) le même. — (1875) Foulhoux, Alfred, architecte, sous-directeur du service des Travaux publics, section des bâtiments civils ; Maître. — (1876) le même. — (1877) Bézian, Edouard, négociant ; Maître. — (1878-1880) le même. — (1881) Foulhoux, Alfred, comme ci-dessus, chef du service des bâtiments civils. — (1882 et 1883) le même. — (1884) Bonnet, Jean, interprète principal du gouvernement à la direction de l'intérieur ; Maître. — (1885) le même, ✲. — (1886) Foulhoux, Alfred-Marie, ✲, comme ci-dessus. — (1887) Monceaux, Victor-Eugène, docteur en médecine, rue Charnes et boulevard Bonnard ; Maître. — (1888-1890) le même. — (1891) Foulhoux, Alfred-Marie, ✲, comme ci-dessus. — (1892) le même. — (1893) Monceaux, Victor-Eugène, comme ci-dessus, conseiller colonial. — (1894) le même.

Temple : — Rue Nationale (1872 et 1873). — 19, rue d'Espagne (1874-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e mercredis du mois.

Statistique des 35 années :

La Cochinchine a compté, en tout, une seule loge appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; elle fonctionne actuellement.

TONKIN

Haïphong

L'ÉTOILE DU TONKIN

Loge fondée le 21 juillet 1892.

VÉNÉRABLES : — (1893) Robin, Jean, capitaine au long cours ; Chevalier Kadosch. — (1894) le même.

Temple : — Boulevard de France (1893). — Rue Francis-Garnier (1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e mercredis du mois.

Hanoï

LA FRATERNITÉ TONKINOISE

Loge fondée le 8 décembre 1886.

VÉNÉRABLES : — (1887) Kœnig, Eugène, négociant ; Rose-Croix. — (1888 et 1889) le même. — (1890) Fellonneau, François, propriétaire, agent des correspondances fluviales ; Maître. — (1891) le même, ✲. — (1892) le même. — (1893) Bernhard, Daniel, négociant ; Maître. — (1894) le même.

Temple : — Rue des Pavillons-Noirs (1888-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e vendredis du mois.

Statistique des 35 années :

Le Tonkin a compté, en tout, deux loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; toutes les deux fonctionnent actuellement.

AFRIQUE

LA RÉUNION

Saint-Denis

L'AMITIÉ

Loge fondée le 10 août 1816.

VÉNÉRABLES : — (1860) Le Siner, docteur-médecin, directeur de l'hôpital civil, adjoint au maire ; Prince du Royal-Secret. — (1861-1863) le même. — (1864) De la Serve, propriétaire à Saint-André ; Rose-Croix. — (1865) Mazaé-Azéma, docteur-médecin ; Rose-Croix. — (1866-1870) le même. — (1871) Le Siner, comme ci-dessus ; maire. — (1872) Delval, professeur au Lycée ; Rose-Croix. — (1873) Le Siner, comme ci-dessus, ✲, officier d'Académie, médecin du Lycée, maire. — (1874-1876) le même. — (1877) Mazaé-Azéma, ✲, officier d'Académie, docteur en médecine ; Chevalier Kadosch. — (1878) le même. — (1879) Magé, négociant ; Maître. — (1880) Cologon, Alexandre, ingénieur-mécanicien, adjoint au maire, rue de la Boucherie ; Chevalier Kadosch. — (1881) le même. — (1882) Mestres, Auguste, chef de la comptabilité du chemin de fer et du port de la Réunion ; Chevalier Kadosch. — (1883-1886) le même. — (1887) Delval, Onésime-Joseph, professeur du Lycée en retraite ; Chevalier Kadosch. — (1888) Bonnamour, Louis-Auguste, commerçant ; Maître. — (1889) le même. — (1890) Robinet de Laserve, Albert, receveur des Postes ; Maître. — (1891 et 1892) le même. — (1893) Derieul de Roland, Jean-Baptiste-Prosper-Alfred, courtier maritime, conseiller général ; Chevalier Kadosch. — (1894) le même.

Temple : — 97, rue du Barrachois (1872-1887). — 113, rue du Barrachois (1888 et 1889). — 97, rue du Barrachois (1890-1894).

Tenues actuelles : — Tous les mercredis.

L'ESPÉRANCE

Loge fondée le 30 septembre 1865.

VÉNÉRABLES : — (1866) Le Siner, docteur-médecin; Prince du Royal-Secret. — (1867) le même, adjoint au maire, conseiller général. — (1868) Tombée en sommeil.

Saint-Pierre

LA BIENFAISANCE

Loge fondée le 27 octobre 1862.

VÉNÉRABLES : — (1863) Reilhac, propriétaire ; Rose-Croix. — (1864) Frappier, maire ; Rose-Croix — (1865) Orré, Félix, propriétaire ; Rose-Croix. — (1866 et 1867) le même. — (1868) Cudenet, arpenteur-juré ; Rose-Croix. — (1869 et 1870) le même. — (1871) Just-Hoarreau, propriétaire ; Rose-Croix. — (1872) le même, propriétaire-cultivateur. — (1873) le même. — (1874) Cudenet, comme ci-dessus. — (1875) le même, ingénieur de la commune de Saint-Pierre. — (1876) le même. — (1877) Cudenet, François, professeur ; Maître. — (1878 et 1879) le même. — (1880) Tombée en sommeil.

Temple : — Rue des Moulins (1876-1880).

Statistique des 35 années :

L'Ile de la Réunion a compté, en tout, trois loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; une seule fonctionne actuellement.

SÉNÉGAL

Saint-Louis

L'UNION SÉNÉGALAISE.

Loge fondée le 3 mai 1874.

VÉNÉRABLES : — (1875) Emler, sous-commissaire de la Marine de 1re classe ; Rose-Croix. — (1876) Burot, docteur en médecine de la Marine ; Maître. — (1877) le même. — 1878-1880) aucun nom dans l'Annuaire. — (1881) Beynis, Victor, négociant ; Maître. — (1882) le même. — (1883) le même ; Rose-Croix. — (1884) Allys Victor, négociant, Maître. — (1885) Pronnier, Victor-Paul, négociant ; Maître. — (1886) le même, 1, rue de l'Hôpital. — (1887) Crespin, Jean-Jacques, avocat, conseil commissionné ; Rose-Croix. — (1888) le même. — (1889) le même, conseil commissionné près la Cour d'appel du Sénégal et les tribunaux de Saint-Louis. — (1890) le même. — (1891) aucun nom dans l'Annuaire. — (1892) Duval, Victor-Louis-Maximilien, directeur de l'école laïque de Saint-Louis ; Maître. — (1893) Tombée en sommeil, d'après l'Annuaire. Plus exactement, il y a eu transformation de la Loge, par un réveil, l'année suivante, sous un autre titre (Voir la nouvelle Loge, ci-après).

Temple : — 2, rue du Palmier, (1875-1878). — Rue de la Mosquée (1881-1884). — Rue Boufflers (1885 1888). Rue Lauzun — (1889 et 1890). — Rue Boufflers (1891-1893).

L'AVENIR DU SÉNÉGAL.

Loge fondée le 20 juin 1893.

VÉNÉRABLES : — (1894) Bonnefoi, André-Victor, garde d'artillerie de la Marine ; Chevalier-Kadosch. Pour la correspondance : Garrigues, instituteur à Saint-Louis.

Statistique des 35 années :

Le Sénégal a compté, en tout, deux loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; une seule fonctionne actuellement.

AMÉRIQUE

GUADELOUPE

Basse-Terre

LES ÉLUS D'OCCIDENT

Loge fondée le 11 mai 1862.

VÉNÉRABLES : — (1863) Degrange, homme de lettres ; Rose-Croix. — (1864) le même. — (1865) Simor Saint-Just, négociant ; Maître. — (1866 et 1867) le même. — (1868) Rousseau, propriétaire, négociant ; Rose-Croix. — (1869) Laporte, chef de la comptabilité du Trésor public ; Maître. — (1870 et 1871) le même. — (1872 et 1873) Silvie, entrepreneur ; Maître. — (1874) Hermantin, garde auxiliaire du génie ; Maître. — (1875) le même, garde auxiliaire du génie en retraite. — (1876) Lavau, négociant ; Maître. — (1877 et 1878) Michel, sous-chef de bureau à la Direction de l'Intérieur ; Maître. — (1879-1881) Lavau, Victor-Henri, comme ci-dessus. — (1882 et 1883) Hermantin, agent-voyer ; Maître. — (1883) le même. — (1884) aucun nom dans l'Annuaire. — (1885) Villoing, Charles-Martin, chef de l'imprimerie du Gouvernement ; Maître. — (1886) Belmont Amand-Léon, greffier en chef du tribunal de 1re instance ; Chevalier d'Orient. — (1887-1889) le même, conseiller municipal. — (1890) le même ; Rose-Croix. — (1891) Migerel, Marie-Jean-Baptiste-Gabriel, négociant ; Maître. — (1892-1894) Calaïde-Hatile, Camille-Germain, commis des postes ; Maître.

Temple : — 5, rue de Bologne (1875-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er vendredi et le 3e samedi du mois.

La Pointe-à-Pitre

LES DISCIPLES D'HIRAM

Loge fondée le 14 février 1836.

VÉNÉRABLES : — (1860) Magloire, Mondésir, greffier en chef du tribunal civil de première instance ; Rose-Croix. — (1861 et 1862) le même. — (1863) Alcindor, négociant et propriétaire ; Maître. — (1864) Magloire, Mondésir, comme ci-dessus. — (1865 et 1866) Blancan, négociant ; Rose-Croix. — (1867) Lemac, propriétaire, négociant ; Rose-Croix. — (1868) le même. — (1869) Magloire, Mondésir, comme ci-dessus, membre du conseil général de la Guadeloupe. — (1870-1872) le même. — (1873) Raddenais, propriétaire ; Rose-Croix. — (1874) le même. — (1875) Zénon, entrepreneur de bâtiments ; Rose-Croix. — (1876) Boricaud, Ismard-Narcisse, commerçant, propriétaire ; Rose-Croix. — (1877-1887) le même. — (1888) le même, conseiller général, maire de la commune des Abymes. Pour la correspondance : Nicolas, conseiller général à la Pointe-à-Pitre. — (1889) le même. — (1890) Nicolas, Célestin, ✲, propriétaire ; Chevalier Kadosch. — (1891 et 1892) le même. — (1893) le même, ferblantier, propriétaire. — (1894) Aurel, Borromée-Charles, commis-greffier du tribunal de première instance, conseiller municipal ; Chevalier Kadosch.

Temple : — Habitation la Poterie (1880-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er dimanche du mois, à 2 heures de relevée, et le 3e samedi, à 7 heures du soir.

LA PAIX

Loge fondée le 4 avril 1784.

VÉNÉRABLES : — (1860) Dupont, négociant, membre du conseil municipal, de la Chambre de commerce, 17, grande rue d'Arbaud ; Trente-Troisième. — (1861 et 1862) le même. — (1863) Delacroix, négociant ; Chevalier Kadosch. — (1864) Ducasse, capitaine de port ; Chevalier Kadosch. — (1865) Dupont, négociant ; Trente-Troisième, comme ci-dessus. — (1866) Roubeau, négociant, adjoint au maire, vice-président de la Chambre de commerce, administrateur de la Banque ; Maître. — (1867 et 1868) le même ; Rose-Croix. — (1869) le même, vice-président de la Chambre du conseil général, président de la Chambre de commerce, premier adjoint au maire, administrateur de la Banque. — (1870) le même, président de la chambre du conseil général. — (1871) le même, membre du conseil privé de la Guadeloupe. — (1872) le même. — (1873) Richaud, directeur du Crédit foncier colonial de la Guadeloupe : Maître. — (1874 et 1875) le même. — (1876) Ferret, ✲, négociant ; Rose-Croix. — (1877 et 1878) le même. — (1879) Calen, Hippolyte, négociant ; Maître. — (1880) Ferret, Emile, comme ci-dessus. — (1881) Ferret, Napoléon, ✲, négociant ; Rose-Croix. — (1882 et 1883) le même. — (1884) le même, ancien négociant. — (1885) Beau, Georges, commerçant ; Rose-Croix. — (1886) le même. — (1887) Planel-Arnoux, Jules-Auguste-Albert, principal clerc d'avoué, rue de la Liberté ; Rose-Croix. — (1888) Robin, Charles-Magne, directeur de l'Agence du Crédit foncier colonial ; Chevalier Kadosch. — (1889) le même. — (1890) Deumié, Régis, directeur de l'usine à glace artificielle, conseiller général ; Chevalier Kadosch. — (1891 et 1892) le même. — (1893) le même, membre de la Chambre d'agriculture, conseiller municipal. — (1894) le même.

Temple : — Paxilla, Morne des Francs-Maçons (1868-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er lundi et le 3e dimanche du mois.

Statistique des 35 années :

La Guadeloupe a compté, en tout, trois loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France : les trois fonctionnent actuellement.

MARTINIQUE

Saint-Pierre

LA RÉUNION DES ARTS

Loge fondée le 20 septembre 1819.

VÉNÉRABLES : — (1866) Coipel, négociant ; Rose-Croix. — (1867) Pichevin, percepteur des contributions de 1re classe, receveur municipal ; Maître. — (1868-1870) le même. — (1871) Saint-Yves, jeune, propriétaire ; Maître. — (1872 et 1873) le même. — (1874) Tombée en sommeil.

Tenues : — 1er et 3e mardi du mois.

Statistique des 35 années :

La Martinique a compté, en tout, une seule loge appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; cette loge ne fonctionne plus actuellement.

TERRE-NEUVE

Saint-Pierre et Miquelon

L'AMÉNITÉ

Loge fondée le 20 juin 1867.

VÉNÉRABLES : — (1868) Hamel, négociant ; Maître. — (1869 et 1870) le même. — (1871) Paturel, capitaine au long cours ; Maître. — (1872) Mac-Laughlin,

négociant; Maître. — (1873 et 1874) Paturel, comme ci-dessus. — (1875) Tombée en sommeil.

Temple : — 38, rue de l'Hôpital (1873-1875).

Statistique des 35 années :

Terre-Neuve a compté, en tout, une seule loge appartenant à l'obédience du Grand Orient de France; elle ne fonctionne plus actuellement.

OCÉANIE

NOUVELLE-CALÉDONIE

Nouméa

L'UNION CALÉDONIENNE

Loge fondée le 26 septembre 1868.

VÉNÉRABLES : — (1870) Simon, Ch., trésorier-payeur de la colonie; Maître. — (1871) Doué, pharmacien de 1re classe de la marine; Maître. — (1872) Vernier, conducteur de 1re classe des Ponts et Chaussées; Maître. — (1873) Gerdolle, receveur de l'enregistrement des domaines et du timbre; Maître. — (1874) le même. — (1875-1878) aucun nom dans l'Annuaire. — (1879) Puech, négociant; Maître. — (1880) Robin, Ernest, sous-chef de bureau de 1re classe; Maître. — (1881) le même, chef de bureau à la direction de l'Intendance. — (1882 et 1883) le même. — (1884) Tauveron, Jean-Baptiste, négociant; Maître. — (1885) le même. — (1886) Bascans, J.-F.-Maximin-Henri, ✻, propriétaire, capitaine d'infanterie de marine en retraite; Maître. — (1887 et 1888) Surleau, Frédéric, instituteur, directeur de l'école communale; Maître. — (1889) Dupuy, Gaston-Louis-Denis-Joseph, commis-rédacteur de l'administration pénitentiaire; Rose-Croix. — (1890 et 1891) le même, commis-rédacteur de 1re classe de l'administration pénitentiaire. — (1892) Angles, Albert-Marie-Pascal, chef de bureau, sous-directeur de l'administration pénitentiaire; Rose-Croix. — (1893 et 1894) Courché Théodore-François, agent d'affaires et arbitre de commerce, conseiller municipal; Rose-Croix.

Temple : — A. Nouméa.

Tenues actuelles : — Le samedi du mois le plus proche de la pleine lune.

Statistique des 35 années :

La Nouvelle-Calédonie a compté, en tout, une seule loge appartenant à l'obédience du Grand Orient de France; cette loge fonctionne actuellement.

TAITI

Papéïté

L'OCÉANIE FRANÇAISE

Loge fondée le 25 mars 1842.

VÉNÉRABLES : — (1860) Darling, Adam-John, interprète du gouvernement; Rose-Croix. — (1861-1863) le même. — (1864) Thouroude, capitaine, chef du génie de Taïti ; Maître. — (1865) le même. — (1866) Bonnet, chirurgien de la marine impériale; Maître. — (1867) le même, docteur-médecin. — (1868) Guillasse, ✻, docteur-médecin, chirurgien de marine 1re classe ; Maître. — (1869) Tombée en sommeil.

Statistique des 35 années :

L'île de Taïti a compté, en tout, une seule loge appartenant à l'obédience du Grand Orient de France; cette loge ne fonctionne plus actuellement.

ÉTRANGER (1)

EUROPE

ANGLETERRE

Swansea (Comté de Galles)

TAWE N° 1

Loge fondée en 1894. — Le Grand Orient de France, pour protester contre l'exclusion dont ses membres sont l'objet, quand ses membres voyagent en Angleterre, a tenu à fonder dans ce pays une Loge dépendant directement de lui.

VÉNÉRABLES : — (1894) Beynon, Lemellin-M., Kensington Terrace ; Maître.

L'Annuaire n'indique pas le local de cette loge ni les jours de ses tenues.

ESPGANE

Barcelone

LA SAGESSE

Loge fondée le 14 décembre 1848, reconstituée le 26 mai 1870.

VÉNÉRABLES : — (1871) Cougnenc, entrepreneur, 6, Gracia-Riera de S. Miguel ; Rose-Croix. — (1872) Marty, Jean, négociant, 22, rambla Santa Monica ; Rose-Croix. — (1873-1877) Albigès, Paul, marchand tailleur, 14, rambla Puerta Santa Madrona ; Maître. — (1878) Pla, Eudoro négociant, 4, calle Nueva de San Francisco ; Rose-Croix. — (1879-1881) Laporte, Joseph-Antoine, boucher, place du Marché ; Rose-Croix. — (1882), Bau Jose, Martinez, dentiste, 19, rue des Escudillers ; Maître. — (1883-1885), le même ; Rose-Croix. — (1886) Laporte, Joseph-Antoine, comme ci-dessus, calle San Antonio ; Chevalier Kadosch. — (1887) aucun

(1) Sous la rubrique *Etranger*, nous faisons figurer uniquement bien entendu, les Loges fondées par le Grand Orient de France et reconnaissant exclusivement sa juridiction. en ce qui concerne la direction des grades symboliques.

nom dans l'Annuaire. — (1888) Massip, Joseph, représentant de commerce, 41, rue de la Porte-Neuve ; Rose-Croix. — (1889) Thomas, Dominique, coupeur d'habits, 33, rue des Escudillers ; Rose-Croix. — (1890-1891) Partagas y Palay, Jean, courtier en grains, 27, calle de Moncada ; Rose-Croix. — (1892) Massip, Joseph, comme ci-dessus. — (1893) Tombée en sommeil.

Temple : — 17, Calle Ferlandina (1871 et 1872). — 1, Calle Bajada de la Canonja (1873-1875). — 11, Calle Mina (1876 et 1877). — 2, Calle Sera (1878-1882). — 30, Calle de Basea (1883-1888). — 3, Santo Domingo del Call (1889 et 1890). — 30, Calle Basca 1891 et 1892).

Gijon

LOS AMIGOS DE LA NATURALEZA Y HUMANIDAD

Loge fondée dans les Asturies, le 20 juin 1852 ; reconstituée le 25 octobre 1871.

VÉNÉRABLES : — (1872) Bronner, François, chef tailleur sur verre; Maître. — (1873) aucun nom de Vénérable dans l'Annuaire ; mais cette adresse pour la correspondance : Francisco Criner, fabrica de cristales. — (1874) Francisco Criner, directeur de la fabrique de bougies et de savons, à Roces, par Gijon ; Maître. — (1875-1878) le même. — (1879) Tombée en sommeil.

Carthagène

HIJOS DE HIRAM

Loge fondée le 17 novembre 1869.

VÉNÉRABLES : — (1870) Miguel Trigo de Bustamente, pasteur protestant, 5, puerta de Murcia; Maître. — (1871 et 1872). — Bilange, négociant, 32, calle San-Diego ; Maître. — (1873) Tombée en sommeil.

Statistique des 35 années :

L'Espagne a compté, en tout, trois loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; aucune ne fonctionne actuellement.

GRÈCE

Corfou *(Iles Ioniennes)*

LE PHÉNIX

Loge fondée le 23 juin 1843.

VÉNÉRABLES : — (1860) Zancarol, Jacques, docteur en médecine ; Chevalier Kadosch. Pour la correspondance : Spiridion Drasina. — (1861) le même. — (1862) aucun nom dans l'Annuaire. — (1863) Ajovlassiti, docteur-médecin ; Chevalier Kadosch. — (1864-1868) le même. — (1869) Padovan, Jean, docteur-médecin ; Maître. — (1870-1873) le même. — (1874) Demetrius, D. Papanicolas, docteur en médecine ; Maître. — (1875) Castamonitis, Antoine, avocat ; Maître. — (1876 et 1877) le même, docteur en droit. — (1878) Padovan, Jean, comme ci-dessus. — (1879) Athanase Paramathiotis, avocat, député au Parlement hellénique ; Maître. — (1880) Castamonitis, Antoine, comme ci-dessus. — (1881) Castogouros, Nicolas, docteur en droit ; Maître. Pour la correspondance : Apostolopulos, employé des postes. — (1882) le même. — (1883) Zavizianos, Georges, pharmacien et professeur de sciences naturelles ; Maître. — (1884-1894) le même ; Rose-Croix.

Temple : — 1819, rue Aristote (1876-1894).

Tenues actuelles : — Tous les mercredis.

Janina (Épire)

LOGE PROMÉTHÉE

VÉNÉRABLES : — (1894) Cotoulou, Jean, avocat ; Maître. Pour la correspondance : Dr Lévy, à Janina.

Temple : — 15, quartier Saint-Nicolas (1894).

Tenues actuelles : — Deux mardis par mois.

Zante (Iles Ioniennes)

L'ÉTOILE

Loge fondée le 19 septembre 1859.

VÉNÉRABLES : — (1860) A. Cottuvali, négociant; Rose-Croix. — (1861) Denis la Guidara, négociant ; Maître. — (1862) Tombée en sommeil.

Statistique des 35 années :

La Grèce a compté, en tout, trois loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; deux fonctionnent actuellement.

ITALIE

Gênes

IL TRIONFO LIGURE

Loge fondée le 11 juin 1856.

VÉNÉRABLES : — (1860) Cepollina, François, capitaine-marin, 118, via Orefici, Gênes ; Prince du Royal-Secret. — (1861 et 1862) le même. — (1863) Tombée en sommeil.

Livourne

GLI AMICI VERI DEI VIRTUOSI

Loge fondée le 5 novembre 1860.

VÉNÉRABLES : — (1861) Fortunato Piperno ; Maître. — (1862) Israël Costa, maître de langues ;

Rose-Croix. — (1863) le même. — (1864-1866) Gabriel de Paz, chancelier de l'Université israélite; Chevalier Kadosch. — (1867) Alvarenga, Angiolo, négociant; Chevalier Kadosch. — (1868) Bianco, ingénieur civil; Chevalier Kadosch. — (1869) Broglio, négociant; Rose-Croix. — (1870) Mangini, avocat; Rose-Croix. — (1871) Tognocchi, professeur, 104, via del Corso reale; Maître. — (1872 et 1873) aucun nom dans l'Annuaire. — (1874-1877) Alessandro Broglio, négociant, via Borra; Rose-Croix. — (1878) De Medina, Jacques, négociant en corail, 4, via dello Studio; Rose-Croix. — (1879-1881) Alessandro Broglio, comme ci-dessus; Chevalier Kadosch. — (1882) Tombée en sommeil.

Temple : — 14, via della Pace (1862-1873). — 3, scale delle Farine (1874 et 1875). — Via del Forticciolo (1876-1878). — 1, via della Venezia (1879-1881).

Statistique des 35 années :

L'Italie a compté, en tout, deux loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; aucune ne fonctionne actuellement.

—

HONGRIE

Pesth

HUMBOLDT

Loge fondée le 1er mars 1870.

Vénérables : — (1870) Pawer de Kapolna, Etienne, rédacteur en chef du *Kalonac-Kozlony*; Trente-Troisième. — (1871) Joannovics, Georges, sous-secrétaire d'Etat au ministère royal hongrois des Cultes et de l'Instruction publique, 52, Konigsgasse; Trente-Troisième. — (1872) Tombée en sommeil.

MATHIAS CORVINUS

Loge fondée le 7 avril 1870.

Vénérables : — (1870 et 1871) Turr, Etienne, général de division; Trente-Troisième. Pour la correspondance : Joannovics, Georges, 52, Konigsgasse, Pesth. — (1872) Tombée en sommeil.

ZUR ARBEIT

Loge fondée le 19 mai 1871.

Vénérables : — (1871) de Nemeth, Emerique, secrétaire au ministère royal hongrois du commerce; Maître. — (1872) Tombée en sommeil.

Arad

FRATERNITAS

Loge fondée le 26 mars 1870.

Vénérables : — (1870 et 1871) Eisenstadler, Ignace, négociant à Témesvar, Hongrie; Rose-Croix. — (1872) Tombée en sommeil.

Bude

ARPAD

Loge fondée le 1er mai 1870.

Vénérables : — (1870) Vegh, Jean, avocat, directeur de la Banque, 204, Therrngasse; Maître. — (1871) Tombée en sommeil.

Kassa

HALADAS (LE PROGRÈS)

Loge fondée le 20 mars 1870.

Vénérables : — (1870 et 1871) Comte Csaki, Théodore, député au Parlement; Trente-Troisième. — (1872) Tombée en sommeil.

Pravicza

KOSMOS

Loge fondée le 15 mars 1871.

Vénérables : — (1871) Maderspach, Louis, ingénieur en chef; Maître. — (1872) Tombée en sommeil.

Remesvar

HUNYADI

Loge fondée le 26 mars 1870.

Vénérables : — (1870 et 1871) de Niamesny, Michel, avocat; Maître. — (1872) Tombée en sommeil.

Statistique des 35 années :

La Hongrie a compté, en tout, huit loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France; aucune ne fonctionne actuellement.

(A suivre.)

LA NOUVELLE BROCHURE

du T. R. P. Le Doré.

Le nouveau travail du R. P. Le Doré, *l'Attitude passive* en présence de la loi d'abonnement, constitue un véritable volume, et c'est assurément ce qui a été écrit de plus concluant, de plus complet sur la question. Quand la lecture en est commencée, on ne s'en détache plus.

Ces pages sont d'ailleurs aussi calmes que fortes, théologiques, pleines de déférence pour les vraies lois et de soumission à la politique pontificale.

Le prix a été fixé à 0 fr. 75 *franco*, afin qu'on puisse en faire facilement la diffusion.

On trouve cet ouvrage à la Maison de la Bonne Presse, 8, rue François Ier, à Paris.

LE MOUVEMENT
ANTI-MAÇONNIQUE

Le mouvement anti-maçonnique se dessine très bien ; la défensive va devenir l'offensive. Chacun comprend que le moment est venu de lutter avec énergie contre la secte infâme qui a juré de détruire l'Eglise de Jésus-Christ. En France, mieux qu'ailleurs sans doute, on sent que la guerre qui s'engage sera décisive ; car l'ennemi, pour appliquer plus sûrement les lois scélérates d'accroissement et d'abonnement, vient de placer au pouvoir un ministère tout à fait selon le cœur des FF.·. Lemmi et Crispi.

En notre qualité de revue indépendante, qui n'est inféodée à aucune fédération particulière, mais qui appuie indistinctement tous les actes pour le triomphe de la sainte cause de la religion, dès l'instant qu'ils émanent d'un groupe anti-maçonnique, nous insérerons toutes les communications que les divers comités voudront bien nous adresser et nous publierons tous les renseignements qui nous paraîtront de nature à intéresser nos lecteurs.

Union Anti-Maçonnique de France.

Nous comptons d'excellents amis au Conseil Central Exécutif de cette fédération qui a été constituée le 10 septembre, et nous applaudissons sans réserve à tous ses premiers actes, avec le ferme espoir qu'ils se multiplieront. Nous avons publié ses Règlements généraux. Nous rappelons que les adhésions doivent être adressées à M. Gabriel Soulacroix, 7, rue d'Aboukir, Paris.

—

Dans sa séance du 17 septembre, le Conseil Central Exécutif a voté et signé l'adresse suivante à S. S. le Pape Léon XIII :

« Très Saint-Père,

« Les membres du Conseil Central Exécutif de l'*Union Anti-Maçonnique de France*, fondée le 10 septembre 1895, protestant énergiquement contre les manifestations impies organisées par les chefs de la secte maçonnique à l'occasion du 25e anniversaire de l'attentat sacrilège du 20 septembre 1870, déposent aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de leur absolu dévouement et sollicitent la suprême faveur de la Bénédiction Apostolique. »

Voici la traduction de la réponse dont le Conseil a été honoré par S. Em. le Cardinal Rampolla :

« Messieurs,

« En ces jours d'amertume pour le Saint-Père, il lui a été très consolant de voir que ses fils dévoués prenaient part à sa douleur et ne cessaient pas d'implorer Dieu avec plus de ferveur pour le bien de l'Église et de son Chef visible. C'est pourquoi Sa Sainteté a accueilli avec bienveillance l'adresse de l'*Union Anti-Maçonnique de France*. Elle m'a confié le soin de vous remercier et vous a accordé de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

« Avec tous mes sentiments d'estime, je me dis, Messieurs, votre très affectionné serviteur.

« M. Card. Rampolla.

« Rome, le 30 septembre 1895. »

—

Le Conseil Central Exécutif de l'Union Anti-Maçonnique de France s'est placé sous la présidence de S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris.

C'est ce comité qui a spécialement la mission de recueillir en France les adhésions pour le Congrès Anti-Maçonnique International, dont on va lire plus loin le programme officiel.

C'est à ce comité que les souscriptions françaises applicables audit Congrès doivent être adressées.

—

Nos lecteurs apprécieront la valeur du vote émis par ce comité en faveur du récent ouvrage de notre ami Louis Martin.

Voici le document officiel qui nous a été communiqué :

« Dans sa séance du 24 septembre 1895, le Conseil Central Exécutif de l'Union Anti-Maçonnique de France, sur le rapport de deux de ses membres, a décidé que le volume de M. Louis Martin, intitulé *La Franc-Maçonnerie ennemie de la France*, serait recommandé à MM. les conférenciers comme pouvant leur fournir d'utiles indications sur l'état de la question maçonnique et le rôle néfaste joué par la secte depuis un siècle. »

(*Sceau du Comité.*)

Congrès Anti-Maçonnique International

Nous trouvons dans *Le Peuple Français*, nº du 7 novembre, le programme officiel du Congrès. On sait que le journal de M. l'abbé Garnier est l'organe attitré de la fédération catholique constituée sous le titre de « l'Union Nationale ».

« Le Comité Central de l'Union Nationale a reçu

du Conseil Directif général de l'Union Anti-Maçonnique Universelle communication officielle du programme du premier Congrès.

« Le voici *in-extenso :*

PREMIÈRE PARTIE.

Règles générales.

CHAPITRE PREMIER.

But et Caractère.

Article 1er. — Par l'initiative et les soins du Conseil Directif général de l'Union Anti-Maçonnique dont le siège est à Rome, un Congrès International Anti-Maçonnique est convoqué à une époque et dans un lieu à fixer.

Art. 2. — Le but du Congrès est de faire connaître à tous l'immensité du mal moral et matériel causé par la secte à l'Eglise et à la société, et de chercher un remède dans une organisation internationale permanente contre la Maçonnerie.

Art. 3. — Le Congrès est essentiellement catholique. Comme tel il doit être inspiré par des sentiments de charité et d'amour envers nos frères égarés ; mais il admettra à ses travaux seulement ceux qui professent l'obéissance la plus absolue à l'égard de l'Eglise et de son Chef visible, le Souverain Pontife.

Art. 4 — Le Congrès est sous la protection spéciale de la Très Sainte Vierge sous le titre de Secours des Chrétiens et Refuge des pécheurs, de Saint Michel Archange Prince des milices célestes, et de Saint Augustin, évêque d'Hippone et docteur de l'Eglise, qui après avoir suivi la doctrine des Manichéens dont la Franc-Maçonnerie a fait revivre les erreurs, se convertit à la foi catholique et fut l'un de ses plus ardents défenseurs.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Art. 5. — L'organisation générale du Congrès est confiée au Comité Central Exécutif dont les membres résident à Rome.

Dans chaque nation, on formera un Comité National pour recueillir les adhésions et les propositions pour le Congrès, et dans le but d'envoyer au même Congrès le plus grand nombre possible de personnes compétentes dans l'étude des dogmes et des œuvres maçonniques.

Les Comités Nationaux pourront former un ou plusieurs Sous-Comités régionaux pour les aider.

Art. 6. — Les Sous-Comités régionaux correspondront directement avec le Comité National respectif, et ce dernier avec le Comité Central Exécutif.

A cet effet, un secrétariat est constitué auprès du Comité Central Exécutif, avec lequel on peut correspondre dans toutes les langues adoptées pour le service télégraphique international.

Art. 7. — Les membres du Congrès se divisent en membres d'honneur, actifs et adhérents.

Les *membres d'honneur* sont nommés par le Comité Exécutif sur la proposition des Comités Nationaux, parmi ceux qui sont les premiers par leur autorité dans le champ de l'action catholique.

Les *membres actifs* sont ceux qui interviendront au Congrès et prendront part à ses travaux, soit de leur propre mouvement, soit délégués par les Comités Nationaux, soit comme représentants des journaux ou associations catholiques.

Les *membres adhérents* sont ceux qui, sans intervenir personnellement, coopéreront par leurs offrandes à la bonne réussite du Congrès : cependant, ils pourront envoyer leurs travaux. Les dames peuvent être inscrites dans cette dernière catégorie.

CHAPITRE TROISIÈME.

Art. 8. — Aucune cotisation ne sera imposée aux membres d'honneur pour prendre part au Congrès ; les membres actifs y prendront part en faisant une offrande de 10 fr. ; et la cotisation sera facultative pour les membres adhérents.

Art. 9. — Les Comités Nationaux verseront à la Caisse du Comité Central 10 fr. pour chaque membre non honoraire, lequel aura droit à un exemplaire des actes du Congrès.

Art. 10. — Toutes les dépenses générales du Congrès sont à la charge de la Caisse du Comité Central Exécutif ; les dépenses de publicité, faites dans chaque Etat, sont à la charge des Comités Nationaux.

Pour subvenir à ces dépenses, en sus de leur mission de percevoir les cotisations des membres actifs et adhérents, les Comités Nationaux pourront faire des quêtes, ouvrir des souscriptions, ou se servir d'autres moyens selon l'opportunité.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Présidences et Actes officiels.

Art. 11. — La Présidence du Congrès appartiendra de droit à l'évêque dans le diocèse duquel il sera tenu. Le Comité Central Exécutif assistera l'évêque, et, dans la séance d'inauguration, on élira un bureau de Présidence.

Art. 12. — Les mémoires, relations ou discours pourront être lus et prononcés pendant le Congrès dans toutes les langues adoptées pour le service télégraphique international.

Art. 13. — Les actes officiels du Congrès seront publiés en français par les soins du Comité Central Exécutif.

On considérera comme traductions officielles des Actes du Congrès, seulement celles qui auront reçu l'approbation du Comité Central Exécutif.

Art. 14. — Les membres d'honneur et les membres actifs auront droit gratuitement à un exemplaire des actes du Congrès ; les membres adhérents qui désireraient posséder cet exemplaire devront verser 10 fr. à leur Comité National.

DEUXIÈME PARTIE.

Travaux du Congrès.

Art. 15. — Les travaux du 1er Congrès Anti-Maçonnique International ont pour objet :

a) Etude théorique de la Maçonnerie.

b) Conclusions pratiques pour la combattre.

Les travaux seront divisés en quatre sections :

1° Doctrines maçonniques.

2° Action maçonnique.

3° Prière.

4° Action anti-maçonnique.

CHAPITRE PREMIER.

Etude théorique de la Maçonnerie.

1re Section. Doctrines maçonniques.

Doctrines religieuses dont s'est inspirée la Maçonnerie. — Leur enchaînement. Fins de la Maçonnerie; conditions de son développement.

2me Section. Action maçonnique.

La Maçonnerie, secte religieuse. — Son but et ses moyens. — Sa tolérance pour tous les cultes hétérodoxes. — Sa guerre au culte catholique. — Confiscation des biens ecclésiastiques. — Droit d'accroissement.— Lois ecclésiastiques.— Mariage et funérailles civiles. — La Crémation.

La Maçonnerie société politique. — La Maçonnerie dans les Gouvernements, dans les Parlements et dans les administrations publiques.

La Maçonnerie et la question sociale.

La République Universelle. — Antipatriotisme de la Maçonnerie. — Moralité des moyens. — La Maçonnerie association civile. — L'Egoïsme. L'homme, la femme, l'enfant dans la Maçonnerie.

Action indirecte exercée par la Maçonnerie sur les autres institutions (sociétés récréatives, tir à la cible, sociétés de sport, sociétés ouvrières de secours mutuels, sociétés de bienfaisance, sociétés politiques, l'assistance publique, etc.)

L'Ecole : — Les écoles élémentaires, les écoles secondaires, les universités, les professeurs, les étudiants, les camarades, etc...

Administration maçonnique : — Les privilèges et les concessions ; — Où et comment la Maçonnerie trouve les sommes nécessaires, etc...

L'argot maçonnique : — Alphabets maçonnique ; — les chiffres symboliques ; — visiteurs et visiteuses, etc...

Au profit de qui sont épuisés l'industrie, l'agriculture et le commerce? — Contrats et concessions ; — les sociétés de navigation ; — les grandes maisons commerciales ; — les banques, etc., etc...

La Maçonnerie et la paix armée : — la propagande maçonnique dans l'armée ; — les prisonniers de guerre et les blessés ; — les ambulances militaires pour les blessés en temps de guerre, etc...

Politique ambiguë : — humiliations nécessaires ; — alliances imposées ; — traités inutiles pour les pays contractants ; — l'équilibre européen, etc. ; — les colonies, etc...

Persécution de l'Eglise : — sociétés catholiques traitées comme sociétés subversives; — la sécurité publique ; — la liberté ; — la censure de la presse catholique, etc...

Garanties d'égalité dans les juges ; — changement et retraite.

Projets de la Maçonnerie pour l'avenir.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Conclusions pratiques pour combattre la Maçonnerie.

3e Section. — Prière.

Prières publiques et privées pour la conversion des Francs-Maçons ; — association de prières parmi les catholiques ; — pieuses pratiques que l'on devra établir dans ce but (par exemple, une messe quotidienne pour la conversion des Maçons).

4e Section. Action Anti-Maçonnique.

Encycliques pontificales et lettres pastorales traitant de la Franc-Maçonnerie ; — Organisation et fédération universelle des forces anti-maçonniques ; — conversion de Francs-Maçons ; défense et secours assurés aux convertis ; — associations de secours mutuels ; — corporation des arts et métiers ; — comité international dans les malheurs publics ; — concours du journalisme et de la presse périodique ; — publication et diffusion des œuvres anti-maçonniques ; — propagande populaire ; — bibliothèques circulantes ; — conférences populaires ; — encouragements et prix pour l'action anti-maçonnique ; — autres moyens pratiques pour combattre la Maçonnerie.

Roma, le 29 septembre 1895.
Fête de Saint Michel Archange.

Le Comité Central Exécutif.
Via dei Fornari, 16.

Ce document officiel, dont l'importance n'échappera à personne, appelle une réflexion, que nous avons à cœur d'émettre ici, dans l'intérêt de la réussite du Congrès.

Il résulte, en effet, de ce document, que ni la date à laquelle le Congrès aura lieu ni le pays dans lequel il se tiendra ne sont encore fixés.

Nos lecteurs connaissent les arguments qui ont été publiés dans nos colonnes pour décider nos amis de Rome à choisir la Belgique et Bruxelles. Nous avions même cru, d'après diverses lettres particulières, que la Commission centrale d'organisation de Rome s'était arrêtée à ce choix. Il paraît qu'il n'en est rien, puisqu'au 29 septembre l'époque et le lieu étaient encore à fixer et que jusqu'à aujourd'hui aucun acte public officiel de la Commission de Rome n'a apporté aucune décision quelconque aux anti-maçons militants, qui ont hâte d'agir.

Bien certainement, les anti-maçons français n'ont pas la prétention d'imposer au Comité romain leur manière de voir ; mais nous croyons être l'interprète de leurs vœux en sollicitant respectueusement les organisateurs du Congrès d'arrêter à ce sujet quelque chose de définitif.

Les incertitudes, dans lesquelles l'article 1er du Programme officiel va plonger les catholiques dévoués à l'œuvre du Congrès, ne peuvent que nuire gravement au succès. Que le Comité romain fixe à son gré telle ou telle date, telle ou telle ville, chacun s'inclinera, la date fût-elle reculée jusqu'à septembre prochain, la région choisie fût-elle l'Espagne ou l'Autriche ; mais, franchement, il serait temps que l'on sût d'une façon certaine à quoi s'en tenir. Prolonger l'indécision peut être fatal et arrêter l'élan des adhérents et des souscripteurs. A cet égard, nous l'avouons, cet article 1er nous a apporté une profonde déception.

Espérons que nos vœux seront entendus et que les anti-maçons militants ne seront pas laissés plus longtemps dans l'expectative.

Ligue du Labarum Anti-Maçonnique

En dehors de l'œuvre du Congrès International, et avec un autre programme et une autre tactique que la fédération intitulée l'Union Anti-Maçonnique, une nouvelle association est en voie de formation; les premières réunions des fondateurs ont suivi de près la prise officielle du pouvoir en France par la secte maçonnique, c'est-à-dire la constitution du ministère trois-points Bourgeois-Lemmi.

Voici le titre que s'est choisi cette association nouvelle :

LIGUE DU LABARUM ANTI-MAÇONNIQUE

Ordre catholique militant

Pour la défense de la Foi, des droits et des biens de l'Église contre la Franc-Maçonnerie.

Alors que l'Union Anti-Maçonnique est avant tout une œuvre de comités à organiser dans chaque ville pour se mêler *directement* à la lutte, même sur le terrain politique, la Ligue du Labarum sera un « ordre » ayant ses degrés d'enseignement, en un mot, une véritable « Contre-Maçonnerie », ou, pour mieux dire, une institution faisant exactement la contre-partie de la Franc-Maçonnerie.

Les fondateurs, à la fois hommes d'étude et d'action, parfaitement au courant des questions maçonniques, ont jugé qu'il ne fallait pas dédaigner ces formes extérieures auxquelles nos adversaires doivent la plus grande part de leur réussite. Ils sont d'avis que le système d'initiation graduée, si merveilleusement employé par les suppôts de Satan pour enténébrer l'âme humaine et l'amener peu à peu aux pires crimes et au culte du démon, mérite d'être expérimenté dans le sens contraire, et qu'il y a là un puissant moyen, étant donné l'affaissement des caractères dans la société actuelle, de rendre aux énergies catholiques endormies tout leur ressort pour le bien, toute leur ardeur pour le triomphe de la bonne cause. En un mot, il s'agit de réunir les bonnes volontés et de faire des apôtres anti-maçons, des ligueurs d'un dévouement à toute épreuve, qui ne déposeront les armes que lorsque l'ennemi aura mordu la poussière.

Cette chevalerie chrétienne, qui s'inspirera de l'Encyclique *Humanum Genus*, répond admirablement aux nécessités de l'heure présente. Elle a, comme on le voit, un but des plus nobles, et, si son programme est bien compris, elle sera une précieuse auxiliaire pour les comités d'action politique que, d'autre part, l'Union Anti-Maçonnique constituera.

Il ne saurait y avoir de rivalité entre ces deux œuvres, qui, pour arriver au même résultat, opéreront de deux façons différentes et se compléteront même l'une par l'autre ; car il est évident qu'un ligueur du Labarum pourra être en même temps membre d'un Comité de l'Union Anti-Maçonnique, aussi bien que de n'importe quel comité d'action catholique.

On comprendra encore mieux que les deux œuvres, tout en étant distinctes, ne peuvent se porter ombrage, quand nous aurons dit que le Labarum Anti-Maçonnique compte, parmi ses organisateurs, sept fondateurs de l'Union Anti-Maçonnique de France.

*
* *

Nous allons donner maintenant un aperçu de ce que sera cette Ligue. A cette heure, nous le répétons, l'institution nouvelle est dans la période de l'enfantement ; des anti-maçons, aussi dévoués que compétents, s'occupent de rédiger les Statuts Fondamentaux. Les organisateurs sont d'accord sur les bases essentielles de l'association. Le travail qui se fait est de la plus haute importance.

Les Weishaupt, les Pike, les Mazzini, ces grands organisateurs de la Franc-Maçonnerie, n'étaient certes pas des imbéciles ; et quand on voit les résultats désastreux de leur œuvre, quand on constate le mal fait à l'Église par leur formidable machine de guerre, on ne saurait traiter de puérilité le mécanisme, en apparence bizarre, de leurs rites si variés qui, partant des grades symboliques, aboutit au Palladisme luciférien.

Il s'agit donc d'opposer au Palladium de Satan le victorieux Labarum de Jésus-Christ.

*
* *

La Ligue du Labarum Anti-Maçonnique comportera cinq grades, dont trois grades masculins. La secte ayant ses Sœurs Maçonnes, le Labarum leur opposera l'action des charitables et vertueuses chrétiennes. La Maçonnerie a ses Louveteaux et ses Louvetonnes ; le Labarum admettra les garçonnets et les fillettes.

Voici les grades du Labarum Anti-Maçonnique :

HOMMES :

1er degré :

Légionnaire de Constantin

2e degré :

Soldat de Saint Michel.

3e degré :

Chevalier du Sacré-Cœur

FEMMES.

Degré unique :

Sœur de Jeanne d'Arc.

JEUNES GENS.

Degré unique :

Compagnon de Saint Jean.

Compagne de Saint Jean.

Tout ecclésiastique, qui adhèrera à la Ligue du Labarum Anti-Maçonnique, sera reçu Chevalier du Sacré-Cœur sans avoir à passer par les deux premiers degrés.

De même, pour tout chevalier d'un ordre pontifical ou simplement religieux, tels que : ordre de Saint-Grégoire le Grand, ordre de Malte, ordre de Saint-Sylvestre, ordre de Pie IX, ordre du Saint-Sépulcre, ordre de Notre-Dame de Lorette, ordre de Saint-Thomas d'Aquin.

Tout membre actif d'une société catholique ou de propagande religieuse, d'une archiconfrérie ou confrérie, qui adhérera à la Ligue, sera reçu Soldat de Saint-Michel, sans avoir à passer par le premier degré. Bénéficieront de ce privilège les groupements, tels que ceux-ci : Œuvre de la Propagation de la Foi, Œuvre de la Sainte-Enfance, Société des Conférences de Saint-Vincent de Paul, Association de Saint-François de Sales, Société de Saint-François Régis, Société Générale d'Éducation et d'Enseignement, Union des Associations ouvrières catholiques, Société Bibliographique, Œuvre de Saint-Michel, Garde d'honneur du Sacré-Cœur, Tiers-Ordres divers, Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires et autres, Association de la Sainte-Famille, Avocats de Saint-Pierre, Serviteurs de Saint-Pierre, Chevaliers de la Croix, Ligue de l'*Ave Maria*, Union Fraternelle, Union Nationale, Cercles catholiques, Comités de patronages et autres œuvres de la jeunesse, etc., etc. La liste sera définitivement établie, lors du vote des Statuts Généraux.

*
* *

Dénomination générale : *ligueur*, *ligueuse*. On sera « ligueur du Labarum », comme chez les adversaires on est maçon écossais, maçon misraïmite, frère ou sœur palladiste, etc.

Mot de passe général. — Demande : *A Cruce*. — Réponse : *Victoria*.

Chaque groupe constitué devra avoir son étendard dit *Labarum*, semblable au modèle du Conseil Général de l'Ordre, mais plus petit.

Il y aura des Cahiers spéciaux pour chaque grade ; leur rédaction sera confiée à une Commission particulière composée d'anti-maçons choisis parmi les plus érudits et, en outre, connaissant à fond les rituels maçonniques, puisque ces cahiers des grades labaristes en seront la contrepartie.

*
* *

Voici, en dehors des garanties donnée par les postulants à l'affiliation, quels sont les principes généraux pour réglementer les admissions :

Les hommes, sauf les privilégiés ci-dessus, et les jeunes gens majeurs ou émancipés, ou âgés de seize ans au moins (ceux-ci avec le consentement de leurs parents), seront initiés d'abord au premier degré, *Légionnaire de Constantin*, qui est un stage d'un an, avant de se voir conférer le grade suivant, *Soldat de Saint Michel*. On restera un an encore à ce deuxième degré (sauf dispense gratuite pour les plus méritants), avant d'être promu au troisième et dernier degré, grade de *Chevalier du Sacré-Cœur*.— Les jeunes gens, toutefois, ne pourront pas être promus au troisième degré avant l'âge de vingt-et-un ans révolus.

Les dames et demoiselles sont reçues *Sœurs de Jeanne d'Arc;* les demoiselles, à partir de l'âge de quinze ans, et avec le consentement de leurs parents.

Les *Compagnons et Compagnes de Saint Jean* seront les garçonnets et les fillettes, enfants de Chevaliers du Sacré-Cœur, de Soldats de Saint Michel, ou même de Légionnaires de Constantin, aussi bien que les enfants des Sœurs de Jeanne d'Arc, qui seront présentés à la Ligue du Labarum par leurs parents : les garçonnets, à partir de leur première communion jusqu'à l'âge de seize ans ; les fillettes, à partir de leur première communion jusqu'à l'âge de quinze ans. — A ces deux âges, les garçons passent Légionnaires de Constantin, et les filles passent Sœurs de Jeanne d'Arc. — En vertu d'une dispense spéciale, les jeunes Légionnaires de Constantin, qui appartiendront à la Ligue depuis leur première communion pourront être promus Chevaliers du Sacré-Cœur à l'âge de dix-huit ans, à titre exceptionnel, mais toutefois sans pouvoir exercer de fonctions dans le comité de leur groupe.

*
* *

La réunion ordinaire d'un groupe est nommée une *Garde* ; elle donnera droit de présence à tout affilié titulaire d'un grade masculin. Cette réunion se composera donc de Chevaliers du Sacré-Cœur,

de Soldats de Saint Michel et de Légionnaires de Constantin.

La réunion à laquelle les Chevaliers du Sacré-Cœur et les Soldats de Saint Michel auront seuls droit de prendre part se nommera une *Garde de Réserve*.

La réunion supérieure, à laquelle n'assisteront que les Chevaliers du Sacré-Cœur sera une *Garde d'Honneur*.

La réunion des dames seules (Sœurs de Jeanne d'Arc) sera une *Garde d'Élite*.

Quant à la réunion extraordinaire générale, elle sera une *Grand'Garde*. Y prendront part : les Chevaliers du Sacré-Cœur, les Soldats de Saint Michel, les Légionnaires de Constantin, et les Sœurs de Jeanne d'Arc.

De même que la Franc-Maçonnerie a ses « tenues blanches », la Ligue du Labarum aura ses *Gardes Festivales*, réunions de fêtes, composées des mêmes que pour une Grand'Garde ; mais, comme ces réunions, ayant surtout la propagande extérieure pour but, seront ouvertes aux catholiques non affiliés, présentés par des ligueurs ou des ligueuses, à plus forte raison les jeunes gens (Compagnons et Compagnes de Saint-Jean) y seront admis, sous le nom de *Jeune Garde*.

Nota : — A titre honorifique et sans initiation spéciale, une Sœur de Jeanne d'Arc pourra être, à raison de mérites exceptionnels, créée Chevalière du Sacré-Cœur ; elle gardera, néanmoins, son titre ordinaire de Sœur de Jeanne d'Arc, mais elle recevra un insigne distinctif supplémentaire et pourra assister à certaines réunions de Garde d'Honneur.

*
* *

Comités. *Principes généraux* : — Les ligueurs des trois grades masculins participeront seuls aux élections des membres du comité de leur groupe, appelé *Compagnie*. Les Légionnaires de Constantin auront chacun un suffrage ; les Soldats de Saint Michel auront deux suffrages ; les Chevaliers du Sacré-Cœur auront trois suffrages. — On ne sera éligible aux trois plus hautes fonctions du comité de Compagnie (président, promoteur ou orateur, et secrétaire) que si l'on est Chevalier du Sacré-Cœur ; pour les autres fonctions, il faudra avoir au moins le grade de Soldat de Saint Michel.

La Garde d'Elite (dames) annexée à une Compagnie aura son comité particulier, composé d'une présidente, d'une secrétaire, d'une trésorière, etc. Ce comité sera nommé ainsi : les ligueuses de la Garde d'Elite proposeront trois d'entre elles pour chacune des fonctions de leur comité, et le comité général de la Compagnie, en séance de Grand'-Garde, procédera à l'élection définitive du comité féminin de l'annexe, en votant sur les candidates proposées.

Les ligueurs de la Jeune Garde n'auront pas de comité.

On examinera prochainement ces deux questions : quelle devra être la périodicité des diverses séances dans chaque Compagnie ? Quelle époque convient-il de fixer pour les élections des Comités de Compagnie ?

*
* *

Diplomes. — Le titre et le grade de chaque membre de la Ligue sera constaté par un diplôme, qualifié *Brevet*. Il y aura deux catégories de Brevets : un Brevet pour les hommes, et un Brevet pour les dames et demoiselles.

Le dessin de ces Brevets sera confié à un artiste de talent, après que la Commission du Cahier des Grades aura donné son avis sur les emblèmes chrétiens anti-maçonniques à faire figurer sur ces documents constatant l'affiliation à la Ligue.

Le Brevet des grades masculins sera divisé en trois parties, afin de constater les promotions successives du ligueur.

*
* *

Insignes. — Il ne sera rien décidé au sujet des insignes, avant que la Commission du Cahier des Grades se soit prononcée. En effet, il y aura des insignes spéciaux pour chaque grade, et il faut que tout concorde avec une parfaite harmonie et se rapporte à l'enseignement de chaque grade.

Toutefois, les fondateurs de la Ligue sont d'avis que les insignes devront être aussi peu compliqués que possible, tout en étant décoratifs et d'une forme commode à porter. On pense que ces insignes ne devront pas imiter servilement ceux de la Franc-Maçonnerie, dont les cordons sont trop prétentieux ; on n'adoptera pas non plus des rosettes à longs rubans flottants, rappelant les insignes des Compagnonnages.

C'est la Commission du Cahier des grades qui fixera les couleurs et les emblèmes.

*
* *

Signes de reconnaissance. — Ainsi que dans la Franc-Maçonnerie, les ligueurs du Labarum Anti-Maçonnique auront des signes pour se reconnaître hors de leurs réunions.

Il y aura des signes spéciaux pour chaque grade ; mais ceci encore ne pourra être fixé que d'après la rédaction des Cahiers des Grades.

En dehors du mot de passe général (voir plus haut), il y aura un mot de passe particulier, semestriel, commun aux Soldats de Saint Michel et aux Sœurs de Jeanne d'Arc, et un mot de passe

particulier, annuel, réservé aux Chevaliers du Sacré-Cœur.

*
* *

Enseignement. — Les rédacteurs des Cahiers des grades auront à arrêter l'enseignement qui sera donné à chaque membre de la Ligue, lors de son initiation à chacun des grades. Ce sera là le plus important travail de la Commission de Rédaction, puisque tout dépend de cet enseignement gradué.

Néanmoins, les grandes lignes de cet enseignement seront fixées par une réunion spéciale des fondateurs de la Ligue.

*
* *

Il ne sera pas interdit aux ligueurs de se faire connaître publiquement comme tels.

La plus grande liberté doit être laissée à cet égard.

Les fondateurs sont d'avis que la Ligue ne doit pas encourir le reproche d'être une société secrète, tout en donnant une garantie de discrétion aux affiliés qui, pour des raisons dont ils seront seuls juges, désirent coopérer sans bruit à l'œuvre commune.

A cet égard, ce ne sont pas les adversaires qui auront le droit de récriminer; car on sait quel abus ils font de la tolérance des gouvernements et à quel point ils se sont servis et se servent du secret pour conspirer.

La Ligue du Labarum sera tout le contraire d'une association de conspirateurs. Si un certain nombre de ses membres peuvent être couverts par le voile de la discrétion, à raison de leur situation particulière, d'autre part, les actes de la Ligue seront portés à la connaissance du public par un organe officiel qui sera créé à cet effet et que tout le monde pourra se procurer sans difficultés.

*
* *

Union. — Les mesures les plus rigoureuses seront prises et édictées par les Statuts Généraux pour empêcher des agents de discorde de se glisser dans la Ligue.

Un chapitre spécial des Grandes Constitutions sera consacré à la procédure qui sera suivie dans les Compagnies, à l'effet d'éliminer promptement tout affilié qui sèmerait la division et créerait des obstacles au bon fonctionnement de l'œuvre.

*
* *

Finances. — Les cotisations seront fixées à un taux peu élevé. En outre, pour les Compagnies, il y aura des jetons de présence, qui diminueront la cotisation de chaque membre en proportion de son assiduité à être présent aux Gardes.

Les frais de promotion aux divers grades se borneront réglementairement au paiement des Brevets et Insignes conférés. Si l'affilié, lors de son initiation, fait une offrande particulière pour la caisse de la Compagnie, elle sera reçue avec reconnaissance; mais elle ne sera pas obligatoire.

En fait de dépense obligatoire générale, en dehors de la cotisation alimentant régulièrement la caisse spéciale à chaque Compagnie, les membres de la Ligue n'auront que la charge de l'abonnement à l'organe officiel du Labarum Anti-Maçonnique. Le Conseil Général de l'Ordre devra prendre ses mesures pour que le prix de cet abonnement n'excède pas 3 francs par an.

Les frais de propagande devront être couverts par le rendement d'une souscription non obligatoire, qui sera instituée sous le nom de *Sou Anti-Maçonnique*, et par l'excédant des recettes des Gardes Festivales. Le Sou Anti-Maçonnique sera établi par des Zélateurs et des Zélatrices appartenant aux Compagnies de la Ligue; mais cette œuvre auxiliaire sera développée en dehors des contingents labaristes. Une part du produit du Sou Anti-Maçonnique sera affectée à des subventions que la Ligue accordera aux œuvres anti-maçonniques existant en dehors du Labarum; une autre part servira à aider les Comités de l'Union Anti-Maçonnique dans l'organisation des Congrès Internationaux. Le surplus sera employé par la Ligue à sa propagande spéciale.

Chaque Compagnie aura l'administration de sa caisse, sans intervention aucune du Conseil Central de l'Ordre.

*
* *

Engagements. — Pas de serments dans la Ligue; mais une formule d'engagement d'honneur pour chaque grade, engagement croissant d'importance avec l'accession de l'affilié à un grade supérieur.

Les formules de ces engagements seront rédigées par la Commission du Cahier des Grades.

Parmi les engagements que les ligueurs et ligueuses labaristes auront à prendre seront ceux de seconder l'action des œuvres anti-maçonniques, et au premier rang les Congrès Internationaux et Nationaux, de propager les bons journaux, d'assister à une messe annuelle pour le prochain triomphe de l'Église sur la Franc-Maçonnerie, de recueillir les noms des sectaires qui se cachent pour comploter contre la religion et de les transmettre aux Comités travaillant à la confection des casiers maçonniques, etc.

*
* *

Membres d'Honneur. — Ils seront nommés par le Conseil Central de l'Ordre. Les membres d'honneur

de la Ligue auront le grade de Chevalier du Sacré-Cœur, sans avoir à passer par les deux premiers degrés ; mais ils ne pourront faire partie d'aucun Comité de Compagnie. En revanche, ils auront voix consultative dans les séances de Garde qu'ils honoreront de leur présence.

*
* *

PRIÈRES. — Toute séance de Garde, sauf les Gardes Festivales, s'ouvrira par la grande prière de Léon XIII à Saint Michel Archange, et se clôturera par une prière pour la conversion des francs-maçons.

*
* *

PREMIÈRES ADHÉSIONS ET ORGANISATION DES COMPAGNIES. — Le Conseil Central de l'Ordre, dès la publication de son programme général, recueillera les adhésions que voudront bien lui envoyer, à l'adresse qui sera indiquée, les catholiques approuvant la création de la Ligue du Labarum Anti-Maçonnique. Des feuilles d'adhésion seront jointes au programme général.

Les adhérents de la première heure, dont le dévouement à la cause de l'Église sera certifié par de bonnes garanties, seront immédiatement créés Chevaliers du Sacré-Cœur et recevront, avec l'investiture, les pouvoirs nécessaires pour constituer une Compagnie dans leur localité.

Une fois investis et munis des pouvoirs, c'est à eux que le Conseil Central de l'Ordre transmettra les adhésions nouvelles qui pourront lui parvenir, émanant d'autres personnes habitant la même localité.

Sitôt les Grandes Constitutions et les Règlements Généraux imprimés, un exemplaire en sera adressé à tout Chevalier du Sacré-Cœur, adhérent de la première heure, désireux de créer un groupe. Une délégation spéciale pour trois Chevaliers du Sacré-Cœur habitant la même localité et s'étant mis d'accord en vue de l'organisation d'une Compagnie, leur sera envoyée à titre collectif, leur conférant le droit d'investiture et de nomination de ligueurs et ligueuses aux cinq grades du Labarum Anti-Maçonnique.

*
* *

Voilà, à grands traits, les éléments de la constitution de cette association nouvelle, à laquelle nous avons été très heureux de prêter le concours de notre publicité ; car nous voyons en elle un instrument de victoire.

Les ligueurs du Labarum ne devront pas s'étonner des attaques dont leur institution ne saurait manquer d'être l'objet. Ils dédaigneront les railleries de mauvais goût ; les francs-maçons et leurs amis affecteront de rire d'eux, en réalité ils riront jaune. Les vaillants miliciens, nous l'espérons, ne se laisseront pas décourager ; ils pourront, d'ailleurs, répondre, ne faisant pas mystère du cérémonial de leurs initiations, que du moins ce cérémonial ne sera pas grotesque, que l'on n'y enjambera pas des cercueils, et que dans leurs Gardes ils n'auront pas pour luminaire des têtes de mort transformées en lanternes.

Ils se mettront hardiment à l'œuvre et feront de la bonne besogne, aussi bien dans leurs séances, où ils étudieront l'œuvre néfaste de la secte maçonnique et les moyens de la réduire à l'impuissance, que hors de leurs séances, dans la vie civile, où ils se feront une loi d'honneur de démasquer au peuple tous les complots des frères trois-points. Ces Gardes, suivies avec assiduité, tout en ayant un grand attrait, les fortifieront pour la lutte extérieure.

Nous formons donc les vœux les plus sincères pour la prompte organisation de la Ligue du Labarum Anti-Maçonnique, et nous sommes convaincus qu'elle obtiendra une réussite complète. Honneur à l'armée des Soldats de Saint Michel et Chevaliers du Sacré-Cœur et des Sœurs de Jeanne d'Arc !

Juvénal Moquiram.

LA NOUVELLE CROISADE

...Il ne s'agit plus ici d'une formidable chevauchée d'Europe en Asie ; il s'agit de la conquête des intelligences.

L'imprimerie a remplacé l'épée, les discussions pacifiques ont supprimé les tournois sanglants. Une ère nouvelle est ouverte, et Léon XIII l'a bien vu. C'est dans l'ordre intellectuel qu'il cherche sans cesse des alliés et des armes. Aux catholiques de France qui sont aux prises avec le rationalisme sous toutes ses formes, il conseille de s'unir à tous les honnêtes gens, sans distinction de parti.

Plus de violence ! Plus de menaces réciproques ! Plus de duels en champ clos, qui blessent ou tuent les soldats sans entamer les doctrines ! Non ; la croisade doit désormais n'avoir que l'esprit pour champ de bataille et que des discussions courtoises et saintes pour glaives. Ne voyons tous, dans les grandes luttes du passé, que des images héroïques d'une lutte toute différente, mais bien plus efficace.

Le christianisme peut compter sur l'avenir que son divin fondateur lui a promis, mais il n'y peut compter que par les moyens que ce divin fondateur lui a marqués expressément : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous persécutent ! Aimez-vous les uns les autres !... »

Voilà la croisade nouvelle à laquelle l'Eglise nous convie : elle n'est autre que celle de la fraternité et de la charité au service de la vérité chrétienne, dans la paix d'un esprit qui ne fait appel qu'à l'évidence, et dans la noblesse héroïque d'un cœur qui ne fait appel qu'à l'amour.

Abbé FRÉMONT.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES MUSULMANES DANS L'AFRIQUE DU NORD

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Qadrya (an 561 de l'Hégire ; 1166 de J.-C.)

(Suite)

Nous ne voulons pas ici faire le récit de toute cette campagne, qui aboutit à la victoire de l'Isly, remportée par nos soldats. Le Maroc apprit à ses dépens que le fanatisme de ses sujets ne pourrait le sauver de nos coups, et il sut aussi qu'il n'était pas maître d'imposer à ses sujets Qadrya, Derqaoua, Aïssaoua, etc., sa volonté et son autorité. Lui, chérif, descendant direct du prophète, lui empereur orthodoxe, il avait dû sacrifier les intérêts de son empire devant les exigences d'un aventurier de génie qui s'appuyant sur les Khouan venait de lui infliger un échec à son autorité, échec plus sensible à son amour-propre que l'échec subi par ses armes. On répare, en effet, une défaite, mais comment acquérir de nouveau l'autorité perdue.

Nous ne voulions montrer qu'une chose : c'est l'impuissance où se trouvent les souverains musulmans pour faire régner l'ordre dans leurs états ; si nos gouvernements européens sont gouvernés par les loges, au moins le peuple les respecte ; dans l'islamisme, c'est le peuple qui, méconnaissant ses vrais intérêts, se jette à corps perdu dans une folle entreprise, afin de défendre toujours les principes de sa religion. Et quand l'empereur du Maroc, qui, sous l'influence de l'opinion populaire, avait dû recevoir dans ses états l'émir vaincu, dut, sous la pression de nos canons, lui signifier l'ordre de quitter son territoire, Abd-el-Kader ne se tint pas pour vaincu. Il avait alors à peine trente-six ans ; il conçut le projet grandiose de reconstituer l'imamat ; sortant du Maroc, il entrait dans le désert, et, entraînant à sa suite tous les ordres religieux, il voulait traverser l'Afrique, soumettre l'Egypte, s'emparer de la Mecque, renverser le chérif indolent, qui, jouissant de tous les plaisirs, laissait l'Islam succomber au Magrel, planter le drapeau du prophète au sommet de la Kaba, et ressusciter dans sa gloire et sa pureté primitives le Khalifa, un seul roi : Allah, un seul vicaire ou imam qui commanderait aux vrais croyants et leur ferait connaître la volonté d'Allah, et qui ne poserait l'épée que lorsqu'il aurait délivré le dernier Musulman du joug du roumi. C'était un projet audacieux, mais Abd-el-Kader l'aurait exécuté ou aurait succombé à la tâche. Un homme entrava ses projets, c'était Bou-Maza, que les Derqaoua lui opposèrent parce qu'il était *trop modéré*. Nous parlerons en son temps des difficultés d'Abd-el-Kader avec cette secte, qu'il dut combattre à deux reprises les armes à la main.

Et cependant, depuis la bataille d'Isly, dix-sept colonnes volantes sont sur ses traces pour l'atteindre. Il déroute ses ennemis, fait des marches et des contre-marches, s'enfonce dans le désert, reparaît dans le Tell et vient enfin se cacher de nouveau au Maroc. Quel est son projet ? Comptant sur l'appui de l'Angleterre, il veut renverser la famille régnante et monter sur le trône à sa place. Son empire comptera plus de 8 millions de sujets, mieux organisés et disciplinés que les Algériens. A la voix de ses Khalifa, les Angad, les Ammeur, les Snassen et autres tribus du Nord se lèvent comme un seul homme. Mais un traître dévoile ses projets et la ruse qu'il voulait employer pour enlever les princes marocains envoyés contre lui avec 25.000 hommes. Abandonné de tous, même des Khouan, à cause d'une importante décision que venaient de prendre les ordres religieux, et dont nous allons parler, Abd-el-Kader déposa les armes ; mais nous croyons que si les Moqaddem des divers ordres, réunis aux Euléma des diverses universités musulmanes de Kairouan, Le Caire, etc., n'avaient pas permis aux Musulmans de déposer les armes, Abd-el-Kader, comptant toujours sur les Qadrya, dont son père et lui avaient été Moqaddem, et sur les autres ordres qui, comme les *Derkaoua*, le *trouvaient trop modéré*, se serait enfoncé dans le désert et, au jour de la défaite, il aurait pu nous chasser de l'Afrique. Que serait-il arrivé si, en 1871, il avait reparu à la tête de ses fidèles compagnons, soulevant les Qadrya, les Tidjanya, pour les unir aux Rahmanya qui, à eux seuls, purent tenir en échec, pendant plus de trois mois, toutes nos troupes d'Algérie.

Nous ne parlerons plus du Moqaddem des Qadrya, Si-el-Hadj-Abd-el-Kader-ben-Mahi-Eddin. Cependant, avant de finir, nos lecteurs pourraient nous poser une question que nous ne voudrions pas laisser sans réponse. Le

vaillant émir était-il aussi favorisé d'extases? Nous répondrons catégoriquement : oui, Abd-el-Kader, « c'était un guerrier ascétique », nous dit Léon Roche qui l'avait approché de près(1). Et, à ce sujet, il rapporte un fait que nous nous hâtons de mettre sous les yeux du lecteur. C'était au siège de Aïn-Madhi que Abd-el-Kader avait entrepris contre les Tidjanya et que nous raconterons plus tard. Léon Roche devait aller rendre compte de la situation des ouvrages à l'émir; or, il faisait une nuit très obscure; un violent orage avait éclaté dans la journée; atteint d'un accès de fièvre, il devait faire deux kilomètres avant d'arriver à la tente d'Abd-el-Kader. En route, l'accès redoubla de violence, il heurta un obstacle et tomba à terre, la tête mollement appuyée sur quelque chose aussi doux que le plus moëlleux oreiller. Quand l'accès fut passé, il se réveilla, sentit une odeur fétide et eut un frisson : il était au milieu du cimetière où l'on enterrait les morts : « Mon oreiller, dit-il, qui m'avait paru si moelleux était le ventre tuméfié d'un malheureux soldat récemment enterré. Je parvins avec peine à sortir de cet amas de boue, de pierres tumulaires et de cadavres, et j'arrivai à la tente d'Abd-el-Kader dans un état déplorable. Mon burnous et mon haïk étaient souillés. En deux mots, j'expliquai ce qui venait de m'arriver. Abd-el-Kader me fit donner d'autres vêtements, et je vins m'asseoir auprès de lui. J'étais sous l'influence d'une excitation nerveuse dont je n'étais pas maître. « Guéris-moi, lui dis-je, guéris-moi ou je préfère mourir, car, dans cet état, je me sens incapable de te servir. »

« Il me calma, me fit boire une infusion de schiehh, espèce d'absinthe commune dans le désert, et appuya ma tête, que je ne pouvais plus soutenir, sur un de ses genoux. Il était accroupi à l'usage arabe; j'étais étendu à ses côtés. Il posa ses mains sur ma tête qu'il avait dégagée du haïk et des chechias, et sous ce doux attouchement je ne tardai pas à m'endormir. Je me réveillai bien avant dans la nuit; j'ouvris les yeux et je me sentis réconforté. La mèche fumeuse d'une lampe arabe éclairait à peine la vaste tente de l'émir. Il était debout à trois pas de moi : il me croyait endormi. Ses deux bras dressés à la hauteur de sa tête relevaient de chaque côté son burnous et son haïk d'un blanc laiteux qui retombaient en plis superbes. Ses beaux yeux bleus, bordés de cils noirs, étaient relevés; ses lèvres, légèrement entr'ouvertes, semblaient encore réciter une prière, et, pourtant, elles étaient immobiles : IL ÉTAIT ARRIVÉ A L'ÉTAT EXTATIQUE. Ses aspirations vers le ciel étaient telles qu'il semblait ne plus toucher à la terre. Admis quelquefois à l'honneur de coucher dans la tente d'Abd-el-Kader, je l'avais vu en prières et j'avais été frappé de ses élans mystiques; mais, cette nuit, il me représentait l'image la plus saisissante de la foi. C'est ainsi que devaient prier les grands saints du Christianisme. Je me rendormis encore, et, le lendemain, après avoir rempli ma mission auprès de l'émir, je revins à ma redoute. Depuis cette nuit, JE N'AI PLUS EU UN SEUL ACCÈS DE FIÈVRE, et j'ai guéri ma dysenterie en mangeant une grenade avec son écorce, grillée sur un feu ardent.

« *Devais-je cette guérison instantanée de la fièvre périodique qui me minait* à l'émotion éprouvée au cimetière, *aux attouchements magnétiques d'Abd-el-Kader*, OU BIEN ENCORE A SES ARDENTES PRIÈRES? Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans tout le camp de l'émir, ma guérison fut attribuée à la puissance de son intervention auprès du Très-Haut. » (Léon Roche, *idem*, tome I[er], pages 319-320.)

Nous savons que ce récit trouvera bien des incrédules, de ces prétendus esprits forts qui sont jaloux de voir les autres leur dévoiler des choses où ils ne comprennent souvent rien, et ne peuvent expliquer. Comment, nous diront-ils, pouvons-nous constater ce que vous avancez?

Pour nous, nous sommes bien résolus de ne rien répondre aux attaques que notre livre suscitera certainement à ceux qui doutent, à ceux qui nient ainsi *a priori* et sans savoir trop pourquoi; nous les invitons seulement à venir passer quelques années en Afrique, et à explorer, s'ils le peuvent, les sociétés secrètes musulmanes. Il est facile de jeter à un auteur un défi, et de nier ce qu'il avance. Pour nous, qui avons sérieusement étudié cette question de l'extase dans les ordres musulmans, nous soutenons que tout Khouan peut, par les moyens que nous avons indiqués, et aussi par d'autres que les chefs d'ordre n'ont pas voulu communiquer, arriver facilement à ce résultat et goûter les doux plaisirs de l'extase diabolique. Et croit-on que le démon soit donc si étranger à toutes nos œuvres pour qu'il ne se mêle pas, lui aussi, de nous diriger, de nous gouverner : les possédés sont plus nombreux qu'on ne pense, et avant peut-être de vouloir convertir des hommes comme Bismark et Ferry et tant d'autres, ne faudrait-il pas plutôt les exorciser. Si Abd-el-Kader n'était pas en relation quotidienne avec le démon, nous croyons qu'il serait téméraire de dire que jamais

(1) *Trente-deux ans à travers l'Islam*, tome II, page 129.

il ne lui a apparu : le cas de Léon Roche nous le montre. Enfin, il faut remarquer et c'est là le point le plus essentiel, de même que Dieu, pour nous diriger dans la bonne voie, ne nous apparaît pas, mais nous donne un bon sentiment afin de nous faire opérer de bonnes actions, ainsi le démon, singeant l'œuvre de Dieu, sans apparaître réellement, pousse tel homme à faire telle mauvaise action. Comme Moqadem des Qadrya, Abd-el-Kader connaissait tous les rituels et toutes les pratiques secrètes, et il était trop intelligent pour ignorer le vrai but de l'ordre ; il fut un Khouan aussi zélé qu'il fut un fervent Musulman, et nous allons voir maintenant le respect et l'admiration qu'ont pour lui les divers chefs des ordres musulmans religieux ; nous verrons même un Moqadem de l'ordre des Quadrya ne pas vouloir apposer sa signature au bas de la fetoua dans laquelle on conseillait aux Algériens de déposer les armes parce que, disait-il, cette action semblerait un blâme à l'adresse du grand émir. On voit, par ce fait, quelle entente règne dans ces ordres.

Depuis déjà neuf ans, Abd-el-Kader luttait avec énergie contre la France, soutenu fidèlement par les Khouan ; jusqu'à ce moment, il n'avait pas eu à regretter la défection des confréries, excepté celle des Tidjanya ; les Derqaoua qui le combattirent, le firent, comme nous l'avons dit, parce qu'ils le trouvaient trop modéré. Cependant, malgré tous ses efforts, malgré tout son génie, la France consolidait sa conquête ; les populations musulmanes souffraient cruellement de la guerre, faudrait-il toujours lutter ? ne vaudrait-il pas mieux demander la paix au vainqueur, puisque tout le monde avait fait son devoir ; ne pouvait-on pas, pour quelque temps au moins, accepter la domination du chrétien s'il voulait permettre aux fidèles croyants de pratiquer librement la religion ; la religion ne perdrait rien au changement de gouvernement, et n'était-ce pas à peu près la même chose d'avoir un Turc ou un Roumi gouvernant d'Alger et imposant sa volonté aux croyants ? De plus, Abd-el-Kader prenait tous les jours de l'influence sur les Arabes : ils croyaient de leur devoir qu'il fallait combattre constamment jusqu'à ce que le Français fût jeté à la mer. D'autres ordres, jaloux de l'influence prise par les Qadrya, voulurent conciler le Coran et leurs doctrines avec leur haine et leur jalousie : Sidi-Mohammed-el-Tidjani, ennemi irréconciliable d'Abd-el-Kader, qui avait ruiné sa zaouia d'Aïn-Madhi, le Cheikh des Taibya, si El-Hadj-el-Aarbi, Sidi-Hamza-des-Ouled, Sidi-Cheikh, etc., pensaient qu'il fallait désormais demander la paix, et pour tranquilliser la conscience des Khouan obtenir une fetoua (décision religieuse) des principaux Moqaddem et Eulema étrangers à l'Algérie. Léon Roche nous raconte tout au long comment il s'acquitta de cette mission si périlleuse, grâce à l'appui du Cheikh d'Aïn-Madhi qui l'accrédita auprès de Sid Abd-Allah-ben-Mahdjoub, un des Moqaddem les plus illustres de l'ordre des Tidjanya et Moqaddem de la zaouia de l'ordre à Kairouan : nous nous faisons une obligation de mettre sous les yeux de nos lecteurs cette fetoua qui a été approuvée au Caire et à la Mecque, où elle ne trouva qu'un seul adversaire : Snoussi.

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux, qu'il soit loué et qu'il répande ses bénédictions sur notre prophète, sur sa famille, ses compagnons et ceux qui suivent la vraie voie. Et d'abord, nous devons adresser le tribut de notre admiration à Sidi-el-Hadj-abd-el-Kader-ben-Mahhieddin, qui a marché glorieusement dans les voies du Seigneur en combattant les infidèles (que Dieu les maudisse !). Que Dieu nous fasse participer aux grâces qu'il a répandues sur les Moudjehedin (guerriers saints). « Emin ? Emin ! » exclamèrent tous les assistants (1).

« Mais la guerre sainte, soutenue avec tant de courage par les Musulmans contre les chrétiens qui ont envahi leur pays, guerre qui dure depuis onze ans, a-t-elle amené une situation plus avantageuse pour l'Islam ?

Ad. Ricoux.

(A suivre.)

(1) On voit, par ces louanges accordées au vainqueur d'Aïn-Madhi, à celui qui avait détruit la zaouia de Tidjani, parce que cet ordre ne voulait pas s'unir à lui, que tous les ordres se regardent solidaires les uns vis-à-vis des autres : pas un blâme à l'adresse d'Abd-el-Kader ; pour eux, c'est un héros, c'est le défenseur de l'Islam, et cependant ces paroles sortent de la bouche d'un Tidjani ! Mais nos lecteurs s'en convaincront peu à peu, les ordres religieux n'agissent pas à l'aventure et ne confient rien au hasard. Les Tidjanya ne voulurent pas suivre Abd-el-Kader, parce qu'ils étaient sûrs d'être vaincus ; ici les Moqaddem réunis recommandèrent la soumission, afin de permettre aux croyants de se reconstituer plus forts que jamais et de saisir une bonne occasion de se venger.

Saint-Etienne, imp. BOY. *Le Gérant :* P. PEYRE.